

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

DIRECTION DES ASSEMBLÉES

COMMISSION PERMANENTE

Réunion du vendredi 27 mai 2016

N°	TITRE	Page
----	-------	------

1re Commission - Solidarités sociales

1	ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE - CONVENTION DE FINANCEMENT 2016	1
2	ASSOCIATION ALBERT PEYRIGUERE - CONVENTION DE FINANCEMENT 2016	3
3	CONVENTION DE SERVICE RELATIVE A LA BASE DE DONNEES NATIONALE AGREMENT ADOPTION	5
4	CONTRAT DE VILLE DU GRAND TARBES 2015 - 2020 AVENANT N°1	7

2e Commission - Solidarités territoriales : projet de territoire et développement durable

5	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI ET CHANGEMENT D'AFFECTATION DE SUBVENTIONS	10
6	FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS	13

3e Commission - Infrastructures départementales, mobilité

7	ROUTES DÉPARTEMENTALES - RENOUVELLEMENT ET CRÉATION DE MARQUAGES AXIAUX OCRES DE SÉCURITÉ EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION	24
8	ROUTES DÉPARTEMENTALES 2 et 8 - COMMUNE DE BOURS AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE	26
9	DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE LA RD 19 SUR LA COMMUNE DE CADEAC	28

Rapports supplémentaires

10	SIGNATURE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES SUR LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES	30
11	ACTION CULTURELLE INDIVIDUALISATIONS 2016	86
12	FRAIS DES ELUS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT	106

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

1 - ASSOCIATION DE PREVENTION SPECIALISEE - CONVENTION DE FINANCEMENT 2016

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise qu'une convention cadre pluriannuelle (2015/2017) pour mettre en œuvre l'action de prévention spécialisée a été approuvée par l'Assemblée départementale du 30 janvier 2015.

Afin de réaliser, sur l'année 2016, ces actions et en application de l'article 16 de la convention cadre, il est proposé une convention annuelle de financement avec l'Association de Prévention Spécialisée (APS 65).

Les territoires d'intervention suivants sont proposés pour l'année 2016 :

- le quartier de Solazur sur TARBES
- les quartiers de Bel Air, de l'Ormeau, de Figarol sur TARBES
- les quartiers Les Cèdres, Courreous, Arreous, Joulannes sur AUREILHAN

Le montant de la dotation 2016 allouée par le Département à l'Association de Prévention Spécialisée 65 pour réaliser cette action est de 285 000 €. Conformément à la convention cadre, des acomptes mensuels ont déjà été versés sur 2016 pour un montant de 96 270,68 €, l'incidence financière du rapport est donc de 188 729,32 €.

Ce montant est stable par rapport aux années précédentes (288 812 € en 2015).

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

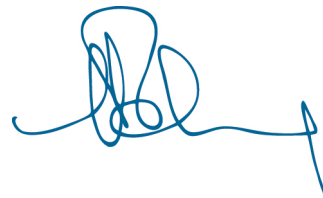
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver la convention formalisant notamment les modalités de versement de la subvention de 285 000 € sur le chapitre 935-51 attribuée à l’Association de Prévention Spécialisée (APS 65) pour des actions de prévention sur les territoires d’intervention :

- le quartier de Solazur sur TARBES
- les quartiers de Bel Air, de l’Ormeau, de Figarol sur TARBES
- les quartiers Les Cèdres, Courreous, Arreous, Joulannes sur AUREILHAN

Article 2 – d’autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small upward tick.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

2 - ASSOCIATION ALBERT PEYRIGUERE - CONVENTION DE FINANCEMENT 2016

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par arrêté en date du 16 décembre 1991, l'Association Albert Peyriguère, a été habilitée pour 6 places, à accueillir des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans relevant des missions de l'Aide Sociale à l'Enfance, en complémentarité de ses missions de Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (C.H.R.S).

En effet, conformément à l'article L221-2 du Code de l'action Sociale et des Familles, le département doit disposer de structures d'accueil pour les femmes enceintes et les mères avec leurs enfants. Le département peut conclure des conventions avec d'autres collectivités territoriales ou recourir à des établissements et services habilités.

Lorsque la Maison Maternelle Saint-Pé-de-Bigorre est totalement occupée, la prise en charge des femmes enceintes et des mères isolées avec leurs enfants de moins de 3 ans peut se faire dans un hébergement proposé par l'Association Albert Peyriguère, gestionnaire de places de centre d'hébergement. Il s'agit d'accueil en logement éclaté. En outre, ce type d'hébergement peut servir de relais entre la Maison Maternelle et l'accès à un logement autonome.

Cet hébergement dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance relève d'un financement du Département. En raison du statut juridique de l'Association Albert Peyriguère et des procédures budgétaires et comptables en vigueur relatives aux établissements et services sociaux, le Département ne peut pas arrêter la tarification globale de cette structure qui relève de la compétence exclusive de l'Etat. En revanche, le Département fixe la dotation nécessaire à l'accueil des mères avec enfants relevant de sa compétence.

Il est proposé d'attribuer à l'Association Albert Peyriguère pour le fonctionnement de la structure, la somme de 146 000 € pour l'année 2016, correspondant aux dépenses prises en compte après étude budgétaire. Le montant de la dotation 2016 est identique à celui de l'année précédente.

Il est proposé d'approuver la convention correspondante et d'autoriser le Président à la signer.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

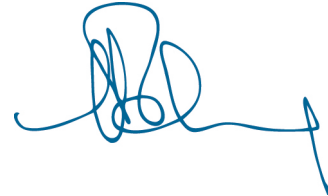
Article 1^{er} – d'attribuer 146 000 € pour l'année 2016 à l'Association Albert Peyriguère pour ses actions d'accueil de mères avec jeunes enfants,

Article 2 – de prélever ce montant sur le chapitre 935-51,

Article 3 – d'approuver la convention formalisant notamment les modalités de versement de la subvention susvisée,

Article 4 – d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

3 - CONVENTION DE SERVICE RELATIVE A LA BASE DE DONNEES NATIONALE AGREMENT ADOPTION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le ministère des Affaires sociales et de la Santé (chargé de la famille) via la direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a décidé de concevoir une Base de Données Nationale Agrément unique (BDNA) pour aider les Conseils Départementaux à gérer les procédures d'agrément, préalables à l'adoption d'un enfant.

Chaque année, 8 500 personnes environ déposent auprès des Conseils Départementaux, une demande d'agrément adoption.

La Base de Données Nationale Agrément est une base de données partagée dont les objectifs principaux sont :

- d'harmoniser et fluidifier la transmission des informations
- de disposer d'une base commune des demandeurs agréés au niveau national
- de s'assurer de la mise en œuvre de la réglementation sur tout le territoire (retraits/refus)

Les données contenues dans ces supports sont strictement couvertes par le secret professionnel et le ministère s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des informations. L'utilisation de cette base de données BDNA est sans incidence financière.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

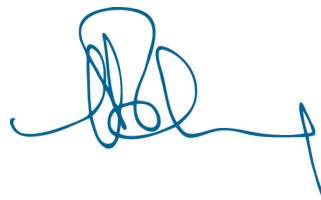
DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver l’utilisation partagée de la base de Données Nationale « Agrément Adoption » avec le Ministère des Affaires Sociales et de la Santé/Direction Générale de la Cohésion Sociale,

Article 2 – d’approuver la convention correspondante,

Article 3 – d’autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a long horizontal stroke and a small vertical tick at the end.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

4 - CONTRAT DE VILLE DU GRAND TARBES 2015 - 2020 **AVENANT N°1**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que par délibération du 30 janvier 2015, l'Assemblée Délibérante a approuvé les contrats de ville cadre du Grand Tarbes et de Lourdes 2015-2020.

Des modifications à ces contrats, liées notamment aux modalités de mise en œuvre (adjonction d'annexes, de signataires, évolution de la convention constitutive du GIP...) sont nécessaires pendant toute leur durée.

Dans le cas présent, il s'agit d'accepter que le bailleur ICF Habitat Atlantique, qui possède des immeubles dans le quartier de Laubadère, puisse être ajouté à la liste des signataires du Contrat de Ville du Grand Tarbes 2015 -2020.

Cette signature lui permettra de pouvoir prétendre à bénéficier d'un abattement de 30% sur la base d'imposition de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Conformément aux dispositions législatives du 21 février 2014 et à la loi de finances pour 2015, l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) pour les logements sociaux est :

- prorogé jusqu'en 2020,
- étendu à l'ensemble du patrimoine social des bailleurs (logements anciens de plus de 15 ans) situés dans les quartiers politique de la ville (QPV) – cet avantage ne concernait auparavant que le patrimoine de logement social situé en Zone Urbaine Sensible (ZUS),
- de droit à compter du 1^{er} janvier 2016 pour les bailleurs signataires de contrats de ville,
- désormais rattaché aux contrats de ville.

En contrepartie de cet avantage fiscal, les bailleurs s'engagent à mettre en œuvre un programme d'actions pour :

- améliorer le niveau de qualité de services,
- renforcer leurs interventions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Le taux de compensation de l'abattement de TFPB par l'Etat vis-à-vis des collectivités concernées par cette mesure et impliquées dans la politique de la ville a été fixé à 40 % pour l'année 2016 et les années suivantes conformément à la loi de finances initiale 2016.

Ce taux était de 26,4 % en 2015.

Aussi, afin de faciliter nos travaux et le suivi des deux contrats de ville Grand Tarbes et Lourdes 2015-2020, il est proposé :

- d'une part, de bien vouloir examiner le contenu de l'avenant n°1 au contrat de ville du Grand Tarbes, d'en accepter les termes et d'autoriser le Président à le signer,
- et, d'autre part, d'autoriser le Président à signer tout document, nécessaire à l'exécution de la présente délibération et à l'actualisation des contrats de ville 2015-2020.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

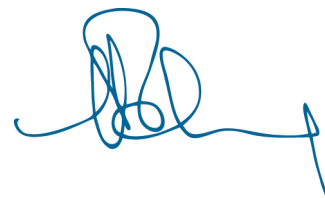
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver l'avenant n°1 au contrat de ville du Grand Tarbes, 2015-2020 incluant le bailleur social ICF Habitat Atlantique à la liste des signataires du Contrat de Ville du Grand Tarbes 2015-2020,

Article 2 - d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département ainsi que tout document nécessaire à l'actualisation des contrats de ville 2015-2020.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a small upward stroke at the end.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

**5 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL
PROROGATIONS DU DÉLAI D'EMPLOI ET CHANGEMENT D'AFFECTATION
DE SUBVENTIONS**

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à annuler ou à proroger la durée de validité de diverses subventions accordées au titre du FAR,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'accorder aux collectivités ci-après un délai supplémentaire d'un an pour l'emploi des subventions qui leur ont été accordées au titre du FAR :

DECISION	COMMUNE	OBJET	AIDE ACCORDEE
30/01/2015	POUYASTRUC	Travaux (façades de l'église et menuiseries de la mairie)	19 650 €
30/01/2015	ARCIZAC-ADOUR	Aménagements extérieurs des logements sociaux	13 140 €
30/01/2015	SIVOM MOMERES / SAINT-MARTIN	Acquisition de mobilier scolaire	1 110 €
18/07/2014	GERM-LOURON	Travaux d'aménagement des abords	20 000 €
06/03/2015	ANLA	Agrandissement du cimetière (1 ^{ère} tranche)	14 000 €
06/03/2015	BERTREN	Mise aux normes, accessibilité et sécurité de la mairie (1 ^{ère} tranche)	11 250 €
30/01/2015	PINAS	Construction d'une cantine scolaire et agrandissement de la salle de sieste	20 000 €
19/12/2014	ARRAS-EN-LAVEDAN	Réhabilitation et extension du préau de l'école	12 000 €
06/03/2015	ESTERRE	Réaménagement de l'ancienne école en mairie	20 000 €
06/03/2015	GAILLAGOS	Mise en conformité du cimetière	5 375 €
30/01/2015	GEZ-ARGELES	Travaux de défense incendie	19 000 €
06/03/2015	SOULOM	Réfection de la toiture d'un bâtiment communal	10 000 €

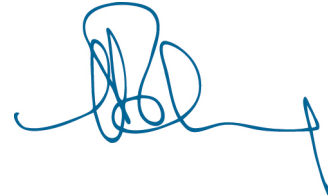
Article 2 – d'annuler l'aide de 9 000 € accordée à la commune de Devèze par délibération de la Commission Permanente du 13 février 2015, les travaux objet de cette subvention n'ayant pu être réalisés,

Article 3 – d'annuler la décision de réaffectation partielle de cette subvention prise par délibération de la Commission Permanente du 6 novembre 2015,

Article 4 – d’attribuer à la commune de Devèze une aide de 9 000 € correspondant à 30 % de la dépense subventionnable soit :

- 5 465 € pour des travaux de réfection du logement communal ;
- 3 535 € pour des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie et l’aménagement du cimetière.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

6 - FONDS D'AMENAGEMENT RURAL PROGRAMMATIONS

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu les propositions de répartition du FAR relatives aux cantons : des Coteaux, de la Haute-Bigorre, de Lourdes-2, de la Vallée de la Barousse et de Neste Aure et Louron.

Vu le rapport de M. le Président,

Sous la Présidence de Michel Pélieu, Président,

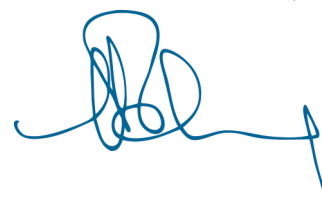
La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique - d'approuver les programmations des cantons : des Coteaux, de la Haute-Bigorre, de Lourdes-2, de la Vallée de la Barousse et de Neste Aure et Louron, proposées et d'attribuer au titre du FAR, chapitre 917-74, article 204142 les aides figurant sur les tableaux joints à la présente délibération.

En application du règlement du FAR, le montant des subventions du Département tient compte des aides attribuées par l'Etat, la Région et l'Europe.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Michel PÉLIEU

Dotation :	933 500 €
Réparti :	860 222 €
Reste à répartir :	73 278 €

COLLECTIVITE	HABITANTS	SITUATION FISCALE	OBJET	MONTANT OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE
ARIES-ESPENAN	65	max	Aménagement de bâtiments communaux et abords	39 617 €	39 617 €	50,00%	19 809 €
AUBAREDE	283	-10%	Travaux à la mairie et au logement communal	214 229 €	40 000 €	45,00%	18 000 €
BARTHE	18	max	Travaux sur bâtiments communaux	4 129 €	4 129 €	50,00%	2 065 €
BAZORDAN	119	max	Numéree	6 650 €	6 650 €	25,00%	1 663 €
BERNADETS-DEBAT	102	max	Rénovation et mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux	11 310 €	7 502 €	60,00%	4 501 €
BETPOUY	79	-10%	Travaux de consolidation du mur du cimetière	14 638 €	14 638 €	50,00%	7 319 €
BONNEFONT	353	max	Travaux d'aménagements extérieurs et d'accessibilité de la maison des loisirs et de la convivialité	63 348 €	22 918 €	50,00%	11 459 €
BOUILH-PEREUILH	98	max	Travaux à la mairie	16 892 €	16 892 €	50,00%	8 446 €
BOUILH-PEREUILH	98	max	Équipement du foyer	3 129 €	3 129 €	25,00%	782 €
BOULIN	281	max	Réfection de la rue du Vert Galant (1ère tranche)	30 009 €	10 000 €	50,00%	5 000 €
CABANAC	311	max	Travaux à l'église et réalisation d'une passerelle	11 992 €	11 992 €	45,00%	5 396 €
CAMPUZAN	176	-10%	Travaux de voirie communale	20 108 €	20 108 €	50,00%	10 054 €
CAMPUZAN	176	-10%	Réfection de l'annexe de la mairie et équipement d'une prise incendie au château d'eau	10 002 €	10 002 €	50,00%	5 001 €
CASTELNAU-MAGNOAC	790	-10%	Aménagement du centre bourg	127 924 €	100 000 €	45,00%	45 000 €
CASTELNAU-MAGNOAC	790	-10%	Travaux de voirie	35 307 €	35 307 €	45,00%	15 888 €
CASTELVIEILH	241	max	Travaux à l'église et à la salle des fêtes	45 258 €	31 360 €	50,00%	15 680 €
CASTERA-LOU	217	max	Mise en sécurité de la traversée du village	29 425 €	26 224 €	50,00%	13 112 €
CASTERETS	13	max	Travaux de voirie communale	11 776 €	11 776 €	50,00%	5 888 €
CHELLE-DEBAT	217	max	Réfection de chemins communaux	15 959 €	15 959 €	50,00%	7 980 €
CIZOS	121	max	Aménagement du cimetière	6 046 €	6 046 €	50,00%	3 023 €
COLLONGUES	160	max	Travaux de voirie	20 395 €	20 395 €	50,00%	10 197 €
COUSSAN	120	max	Travaux de voirie sur RD 49 (1ère tranche)	41 570 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
DEVEZE	68	max	Travaux de réhabilitation du bâtiment mairie	13 410 €	1 260 €	50,00%	630 €
DEVEZE	68	max	Travaux de modernisation de la voirie communale	38 740 €	38 740 €	50,00%	19 370 €
DOURS	235	max	Travaux de voirie	19 067 €	19 067 €	50,00%	9 533 €
FONTRAILLES	137	-10%	Aménagement de l'appartement communal à l'ancienne école (2ème tranche)	36 383 €	18 771 €	54,00%	10 136 €
FRECHEDE	46	max	Travaux d'accessibilité à la mairie et aménagement de sécurité sur le parking de la salle des fêtes	20 653 €	10 500 €	60,00%	6 300 €
GAUSSAN	116	max	Réfection de la voirie communale	34 280 €	34 280 €	50,00%	17 140 €
GAUSSAN	116	max	Réfection du sol de l'autel de l'église	3 344 €	3 344 €	50,00%	1 672 €
GONEZ	31	max	Mise aux normes de l'assainissement du foyer rural	14 550 €	14 550 €	50,00%	7 275 €
GUIZERIX	125	max	Aménagement d'un columbarium	6 528 €	5 222 €	50,00%	2 611 €
HACHAN	40	-10%	Réfection de la voirie communale	6 596 €	6 596 €	50,00%	3 298 €
HACHAN	40	-10%	Réfection du logement communal et de la toiture de la salle des fêtes	9 370 €	9 370 €	50,00%	4 685 €
HOURC	115	max	Travaux de voirie communale	20 697 €	20 697 €	50,00%	10 349 €
JACQUE	77	max	Mise aux normes et accessibilité des bâtiments communaux	25 324 €	25 324 €	50,00%	12 662 €

LALANNE-MAGNOAC	100	-10%	Travaux à l'église (2ème tranche)	44 550 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
LALANNE-TRIE	114	-20%	Réfection de la toiture des bâtiments communaux	54 198 €	23 873 €	48,00%	11 459 €
LANSAC	164	max	Travaux d'aménagement à l'église et au cimetière	55 050 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
LAPEYRE	90	max	Travaux d'extension et d'accessibilité de la salle des fêtes	46 900 €	19 098 €	60,00%	11 459 €
LARROQUE-MAGNOAC	101	max	Rénovation de la salle des fêtes et mise en sécurité des containers et de la déchetterie	26 918 €	26 918 €	50,00%	13 459 €
LASLDES	365	max	Mise en sécurité et accessibilité de la voirie	41 520 €	16 667 €	45,00%	7 500 €
LASSALES	30	max	Remise en état de la voirie communale	6 002 €	2 400 €	50,00%	1 200 €
LOUIT	192	max	Travaux de voirie	14 998 €	14 998 €	50,00%	7 499 €
LUSTAR	116	max	Travaux d'extension et de mise aux normes d'accessibilité du foyer communal	132 547 €	19 098 €	60,00%	11 459 €
MARQUERIE	76	-10%	Aménagement de la place publique et de la traverse du village	135 578 €	30 000 €	45,00%	13 500 €
MARSEILLAN	240	max	Travaux sur bâtiments communaux	45 007 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
MONLEON-MAGNOAC	683	max	Travaux de voirie	46 142 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
MONLONG	115	max	Travaux de voirie	5 101 €	5 101 €	50,00%	2 550 €
MONLONG	115	max	Travaux au logement communal et à la salle des fêtes	52 174 €	34 899 €	50,00%	17 449 €
MUN	109	max	Travaux sur bâtiments communaux et abords	27 311 €	27 311 €	43,24%	11 809 €
OLEAC-DEBAT	156	max	Travaux de voirie	18 219 €	18 219 €	50,00%	9 110 €
ORGAN	37	-10%	Travaux de voirie	8 684 €	3 472 €	50,00%	1 736 €
PEYRET-SAINT-ANDRE	57	max	Travaux à l'église	6 951 €	2 602 €	50,00%	1 301 €
PEYRET-SAINT-ANDRE	57	max	Sécurisation de la voirie communale	46 750 €	37 398 €	50,00%	18 699 €
PEYRIGUIERE	24	max	Réfection des menuiseries à l'église	3 007 €	3 000 €	50,00%	1 500 €
POUY	38	max	Travaux de voirie	9 614 €	9 614 €	50,00%	4 807 €
POUY	38	max	Mise en accessibilité de la mairie et de l'église	4 200 €	4 200 €	50,00%	2 100 €
POUYASTRUC	727	max	Réhabilitation de la rue du Centre	180 000 €	40 000 €	45,00%	18 000 €
PUNTOUS	199	max	Rénovation et mise aux normes du logement communal de la poste	136 090 €	30 000 €	50,00%	15 000 €
SABALOS	152	max	Travaux de voirie	5 753 €	5 753 €	50,00%	2 877 €
SABALOS	152	max	Aménagement d'une aire de jeux aux abords de la salle des fêtes	3 049 €	3 049 €	50,00%	1 525 €
SADOURNIN	187	max	Travaux sur bâtiments communaux et mise en valeur du site de l'Esplau	41 166 €	19 098 €	60,00%	11 459 €
SARIAC-MAGNOAC	155	max	Travaux de voirie communale	38 314 €	38 314 €	50,00%	19 157 €
SARIAC-MAGNOAC	155	max	Travaux d'extension du cimetière	33 809 €	1 686 €	50,00%	843 €
SERE-RUSTAING	131	max	Rénovation d'un appartement communal (2ème tranche) et travaux de peinture sur bâtiments communaux	34 149 €	16 305 €	60,00%	9 783 €
SOREAC	52	max	Travaux de modernisation et de mise en sécurité de la voirie communale	9 478 €	9 478 €	50,00%	4 739 €
SOUVEAUX	319	max	Travaux (salle des associations, cimetière, syvicoles, éclairage public et électrification communale)	18 845 €	18 845 €	45,00%	8 480 €
SOUVEAUX	319	max	Travaux de voirie	20 767 €	20 767 €	45,00%	9 345 €
THERMES-MAGNOAC	225	max	Extension du cimetière	85 000 €	32 000 €	50,00%	16 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE TRIE			Travaux de voirie	300 000 €	300 000 €	50,00%	150 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COTEAUX DE POUYASTRUC			Travaux de défense incendie sur les communes d'Aubarède, de Castelvielh, de Castéra-Lou et de Pouyastruc	56 235 €	56 235 €	40,00%	22 494 €
TOTAL				2 822 731 €	1 752 763 €		860 222 €

Dotation :	275 500 €
Réparti :	275 500 €
Reste à répartir :	0 €

COLLECTIVITE	HABITANTS	SITUATION FISCALE	OBIET	MONTANT OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE
ANTIST	150	-10%	Travaux de voirie	20 380 €	20 380 €	54,00%	11 005 €
ASTE	550	-10%	Divers travaux (piste forestière, toiture ateliers municipaux, aire de jeux, éclairage public, église, PLU)	38 569 €	38 569 €	45,00%	17 356 €
ASTE	550	-10%	Acquisition d'un photocopieur	3 200 €	1 431 €	22,50%	322 €
ASTUGUE	284	-10%	Travaux de toiture au clocher de l'église	2 320 €	2 320 €	54,00%	1 253 €
BEAUDEAN	398	-10%	Aménagement de la RD 935 "Route des Cols" (1ère tranche)	199 900 €	40 000 €	54,00%	21 600 €
CAMPAN	1 394	-10%	Voirie	40 000 €	40 000 €	45,00%	18 000 €
GERDE	1 222	-20%	Travaux de voirie	16 323 €	16 323 €	40,00%	6 529 €
GERDE	1 222	-20%	Extension du garage communal	31 980 €	23 677 €	40,00%	9 471 €
HIIS	237	-10%	Travaux sur bâtiments communaux et élaboration du PLU	33 240 €	33 240 €	54,00%	17 950 €
HIIS	237	-10%	Travaux de voirie	18 260 €	6 760 €	54,00%	3 650 €
LABASSERE	247	-10%	Travaux d'assainissement des bâtiments communaux	13 083 €	13 083 €	54,00%	7 065 €
MONTGAILLARD	843	-10%	Travaux de voirie	38 586 €	38 586 €	45,00%	17 364 €
MONTGAILLARD	843	-10%	Travaux à la mairie	1 995 €	1 414 €	45,00%	636 €
ORDIZAN	528	-10%	Travaux de voirie	11 500 €	11 500 €	45,00%	5 175 €
ORDIZAN	528	-10%	Travaux à la salle des fêtes	1 710 €	1 710 €	45,00%	770 €
POUZAC	1 147	-20%	Restauration du retable Maître-autel de l'église et travaux à l'école et à la mairie	42 502 €	20 000 €	40,00%	8 000 €
POUZAC	1 147	-20%	Travaux de voirie	40 125 €	20 000 €	40,00%	8 000 €
TREBONS	731	-10%	Réfection de la rue de la Fontaine	59 312 €	40 000 €	45,00%	18 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE BIGORRE			Protection incendie et travaux bâtiments communautaires	206 708 €	206 708 €	50,00%	103 354 €
TOTALUX				819 693 €	575 701 €		275 500 €

Dotation :	320 000 €
Réparti :	320 000 €
Reste à répartir :	0 €

COLLECTIVITE	HABITANTS	SITUATION FISCALE	OBJET	MONTANT OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE
ADE	801	-20%	Travaux d'accessibilité des bâtiments (2ème tranche)	35 820 €	16 450 €	40,00%	6 580 €
ADE	801	-20%	Travaux de voirie	23 550 €	23 550 €	40,00%	9 420 €
ARCIZAC-EZ-ANGLES	261	-10%	Aménagement d'une nouvelle mairie et création d'un logement (1ère tranche)	98 060 €	40 000 €	54,00%	21 600 €
ARRAYOU-LAHITTE	110	max	Réhabilitation d'un logement communal	30 460 €	30 460 €	55,00%	16 753 €
ARRODETS-EZ-ANGLES	111	max	Réfection du toit du logement communal	10 733 €	10 733 €	27,72%	2 976 €
BERBERUST-LIAS	59	max	Réfection de la salle polyvalente	15 169 €	15 169 €	51,98%	7 885 €
BERBERUST-LIAS	59	max	Achat d'une épareuse	15 000 €	15 000 €	40,00%	6 000 €
BOURREAC	94	-20%	Travaux divers (réseau télécom, réfection mur et création jardinière)	15 370 €	15 370 €	48,00%	7 378 €
BOURREAC	94	-20%	Réalisation d'une carte de randonnée	2 075 €	2 075 €	20,00%	415 €
BOURREAC	94	-20%	Travaux de voirie	16 412 €	16 412 €	48,00%	7 878 €
CHEUST	84	max	Travaux à la salle communale	9 680 €	9 680 €	60,00%	5 808 €
ESCOUBES-POUTS	102	-10%	Construction abris poubelles	12 741 €	12 741 €	54,00%	6 880 €
GAZOST	143	-10%	Travaux de voirie suite à un éboulement (intempéries février 2015)	610 000 €	40 000 €	54,00%	21 600 €
GER	195	max	Travaux de rénovation des façades d'un bâtiment communal	9 683 €	9 683 €	60,00%	5 810 €
GERMS-SUR-L'OUSSOUET	103	max	Rénovation et extension avec mise en accessibilité de l'espace multi activités et construction d'un hangar municipal (3ème tranche)	408 279 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
GEU	180	max	Travaux de voirie	6 000 €	6 000 €	55,00%	3 300 €
GEU	180	max	Construction d'un hangar au logement communal	13 294 €	13 294 €	60,00%	7 976 €
GEZ-EZ-ANGLES	30	max	Travaux de voirie	27 114 €	27 114 €	55,00%	14 913 €
GEZ-EZ-ANGLES	30	max	Aménagement et construction d'un point de collecte des déchets ménagers et réfection des huisseries du logement communal	6 049 €	6 049 €	45,15%	2 731 €
JARRET	298	max	Travaux de voirie	64 650 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
LES ANGLES	126	-10%	Réfection du canal du Moulin	36 514 €	36 514 €	37,61%	13 734 €
LUGAGNAN	160	max	Travaux d'aménagement du Pont Neuf	32 710 €	15 374 €	60,00%	9 224 €
LUGAGNAN	160	max	Réfection mur du cimetière	24 626 €	24 626 €	50,78%	12 506 €
OSSUN-EZ-ANGLES	46	max	Mise en conformité de la salle associative	16 112 €	16 112 €	27,76%	4 472 €
OURDIS-COTDOUSSAN	54	max	Eclairage de l'église	6 250 €	6 250 €	60,00%	3 750 €
OURDON	8	max	Travaux de voirie	4 998 €	4 998 €	55,00%	2 749 €
OURDON	8	max	Réfection de la façade de l'église	12 325 €	12 325 €	60,00%	7 395 €
OUSTE	40	max	Remise en état de l'abri-bus	13 428 €	13 428 €	60,00%	8 057 €
OUSTE	40	max	Travaux de voirie	8 406 €	8 406 €	44,16%	3 712 €
PAREAC	62	max	Travaux d'accessibilité de la salle des fêtes	3 675 €	3 675 €	60,00%	2 205 €
PAREAC	62	max	Equipement de la salle des fêtes	4 880 €	4 880 €	25,00%	1 220 €
SAINT-CREAC	97	max	Aménagement du cimetière	16 599 €	16 599 €	60,00%	9 959 €
SERE-LANSO	51	max	Aménagement d'un parking à côté de l'église	44 000 €	40 000 €	54,50%	21 800 €
COM.COM.DU MONTAIGU			Travaux de voirie	39 368 €	38 285 €	40,00%	15 314 €
TOTAUX				1 694 030 €	631 252 €		320 000 €

Dotation :	635 000 €
Réparti :	635 000 €
Reste à répartir :	0 €

COLLECTIVITE	HABITANTS	SITUATION FISCALE	OBJET	MONTANT OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE
ANERES	185	max	Acquisition d'un photocopieur	3 367 €	3 367 €	20,00%	673 €
ANERES	185	max	Rénovation énergétique et travaux électriques à la mairie et à l'église	10 361 €	10 361 €	36,46%	3 778 €
ANERES	185	max	Création d'un parking pour l'accessibilité du cimetière	4 850 €	4 850 €	29,07%	1 410 €
ANERES	185	max	Réalimentation de la prise d'eau du canal de la Gaoua	45 000 €	21 422 €	21,01%	4 500 €
ANLA	96	max	Réfection de la voirie communale	23 880 €	23 880 €	50,00%	11 940 €
ANLA	96	max	Travaux à la mairie et au foyer rural	7 149 €	7 149 €	28,14%	2 012 €
ANTICHAN	37	max	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial	7 069 €	7 069 €	50,00%	3 534 €
ANTICHAN	37	max	Construction d'un garage et clôture de l'aire de jeux	17 477 €	17 477 €	50,00%	8 738 €
ARNE	216	max	Travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, du cimetière et rénovation de la toiture de l'église (1ère tranche)	102 954 €	34 419 €	50,00%	17 209 €
ARNE	216	max	Modernisation de la voirie communale	5 581 €	5 581 €	50,00%	2 790 €
AVEUX	49	max	Réfection d'un mur de soutènement	11 054 €	11 054 €	50,00%	5 527 €
BERTREN	233	max	Mise aux normes accessibilité et sécurité de la mairie (2ème tranche)	148 276 €	20 000 €	50,00%	10 000 €
BIZE	223	max	Réfection de la voirie communale	16 217 €	16 217 €	50,00%	8 108 €
BIZE	223	max	Travaux à l'église et à la salle des fêtes	7 689 €	7 689 €	50,00%	3 844 €
Bramevaque	39	max	Travaux sur bâtiments communaux et réfection de la fontaine	7 635 €	7 635 €	37,11%	2 833 €
Bramevaque	39	max	Travaux d'assainissement pluvial VC n° 1 (2ème tranche)	6 977 €	6 977 €	50,00%	3 489 €
Campistrous	325	max	Travaux de modernisation de la voirie	47 567 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
Cantaous	470	max	Réhabilitation partielle de la toiture de la salle des fêtes	7 063 €	7 063 €	50,00%	3 532 €
Cantaous	470	max	Réfection de la voirie communale	32 576 €	32 576 €	50,00%	16 288 €
CAZARILH	51	max	Travaux de rénovation et de mise aux normes du logement communal (1ère tranche)	44 500 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
CLARENS	520	max	Réfection de la voirie communale	22 724 €	22 724 €	50,00%	11 362 €
CRECHETS	44	max	Travaux de voirie	16 845 €	16 845 €	50,00%	8 423 €
CRECHETS	44	max	Aménagement du cimetière	2 130 €	2 130 €	50,00%	1 065 €
ESBAREICH	77	max	Création d'une cuve incendie et démolition d'une grange	41 249 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
FERRERE	54	-20%	Amélioration énergétique de la salle de réunion	7 600 €	7 600 €	45,00%	3 420 €
GAUDENT	47	max	Travaux de rénovation aux appartements communaux et à la salle polyvalente	9 810 €	9 810 €	30,00%	2 943 €
GAUDENT	47	max	Réfection de la voirie communale	20 055 €	20 055 €	50,00%	10 028 €
GEMBRIE	74	max	Travaux de voirie	8 637 €	8 637 €	50,00%	4 319 €
GEMBRIE	74	max	Acquisition d'un copieur multifonctions	3 680 €	3 680 €	20,00%	736 €
GENEREST	96	max	Réfection de chemins communaux	27 442 €	27 442 €	50,00%	13 721 €
ILHEU	36	max	Travaux de voirie	11 298 €	11 298 €	50,00%	5 649 €
ILHEU	36	max	Travaux aux logements communaux	12 348 €	12 348 €	50,00%	6 174 €

COLLECTIVITE	HABITANTS	SITUATION FISCALE	OBJET	MONTANT OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE
IZAOURT	259	-20%	Aménagement des espaces publics	17 777 €	17 777 €	45,00%	8 000 €
LAGRANGE	236	max	Mise en sécurité et accessibilité de la salle des fêtes (1ère tranche)	226 915 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
LOURES-BAROUSSE	623	max	Réhabilitation de deux logements communaux et travaux à la mairie	57 749 €	40 000 €	49,47%	19 788 €
MAULEON-BAROUSSE	122	max	Réfection des toitures de l'hôtel des Pyrénées et de l'ancienne poste	38 742 €	38 742 €	50,00%	19 371 €
MAZERES-DE-NESTE	331	max	Construction d'un mur de soutènement aux abords de la Neste	5 115 €	5 115 €	29,70%	1 519 €
MAZERES-DE-NESTE	331	max	Travaux monument aux morts	2 860 €	2 860 €	50,00%	1 430 €
MAZERES-DE-NESTE	331	max	Acquisition d'un mât pour le drapeau national	1 255 €	1 255 €	20,00%	251 €
MONTEGUT	134	max	Mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes	57 680 €	40 000 €	43,66%	17 464 €
MONTSERIE	63	max	Travaux sur bâtiments communaux	9 001 €	9 001 €	50,00%	4 500 €
MONTSERIE	63	max	Travaux de voirie aux abords de l'église	7 266 €	7 266 €	50,00%	3 633 €
NESTIER	164	max	Travaux électriques au théâtre de verdure de Nestier	2 587 €	2 587 €	50,00%	1 294 €
NISTOS	246	max	Travaux sur bâtiments communaux	14 146 €	5 846 €	50,00%	2 923 €
NISTOS	246	max	Réfection de la voirie communale	20 300 €	20 300 €	50,00%	10 150 €
OURDE	33	max	Travaux à l'église	37 886 €	37 886 €	50,00%	18 943 €
PINAS	479	max	Réfection de la voirie communale	21 718 €	21 718 €	50,00%	10 859 €
SACQUE	89	-20%	Réfection du plafond de l'église	1 180 €	1 180 €	45,00%	531 €
SACQUE	89	-20%	Travaux de voirie	17 083 €	17 083 €	45,00%	7 687 €
SACQUE	89	-20%	Réparation de la route du Col de Mourtis (1ère tranche)	32 622 €	17 058 €	45,00%	7 676 €
SAINTE-MARIE-DE-BAROUSSE	40	max	Acquisition de matériel de réception	1 832 €	1 832 €	20,00%	366 €
SAINTE-MARIE-DE-BAROUSSE	40	max	Travaux d'enfouissement de lignes électriques et téléphoniques	7 292 €	7 292 €	50,00%	3 646 €
SAINT-LAURENT-DE-NESTE	980	max	Travaux de restauration de l'église (3ème tranche) et de rénovation de l'école (1ère tranche)	85 396 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
SALECHAN	222	max	Réfection de la toiture de l'Agence postale	6 362 €	6 362 €	10,00%	636 €
SALECHAN	222	max	Création d'une voie d'accès devant l'école	11 000 €	11 000 €	50,00%	5 500 €
SAMURAN	27	max	Travaux de voirie	43 675 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
SARP	113	-20%	Aménagement d'un halle (1ère tranche)	38 501 €	26 667 €	45,00%	12 000 €
SEICH	78	max	Création de sanitaires pour handicapés aux abords de la mairie	9 613 €	9 613 €	30,00%	2 884 €
SIRADAN	299	max	Mise aux normes d'accessibilité de l'école et création de sanitaires	123 613 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
SOST	93	max	Travaux de voirie et d'assainissement pluvial (1ère tranche)	82 575 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
TAJAN	152	max	Travaux de voirie	55 760 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
THEBE	88	max	Création du nouveau plancher de la mairie	5 147 €	5 147 €	50,00%	2 574 €
THEBE	88	max	Réfection de la voirie communale	2 150 €	2 150 €	50,00%	1 075 €
TROUBAT	64	max	Travaux au logement communal	5 895 €	5 895 €	9,96%	587 €
TROUBAT	64	max	Réfection de la voirie communale et aménagement d'une aire de retournement	12 458 €	12 458 €	50,00%	6 229 €
TUZAGUET	467	max	Réfection de la voirie communale	39 191 €	39 191 €	50,00%	19 596 €
UGLAS	300	-20%	Aménagement de la place centrale du bourg et travaux de sécurisation du canal le long de la RD 129 (1ère tranche)	68 485 €	40 000 €	45,00%	18 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE DE LA BAROUSSE			Remplacement du système de chauffage du gymnase	7 400 €	7 400 €	50,00%	3 700 €

COLLECTIVITE	HABITANTS	SITUATION FISCALE	OBJET	MONTANT OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE DE LA BAROUSSE			Travaux d'amélioration énergétique dans la Maison de santé de Loures-Barousse	60 000 €	60 000 €	15,00%	9 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE DE LA BAROUSSE			Travaux d'extension de la Maison de la Barousse pour la création d'une Maison des Services Publics	60 000 €	60 000 €	10,00%	6 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLE DE LA BAROUSSE			Rénovation de la table d'orientation du Montsacon	13 350 €	13 350 €	20,00%	2 670 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-LAURENT-DE-NESTE			Travaux sur bâtiments intercommunaux (Ocybelle, Arixo)	5 554 €	5 554 €	50,00%	2 777 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-LAURENT-DE-NESTE			Travaux de voirie d'intérêt communautaire	43 600 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SAINT-LAURENT-DE-NESTE			Acquisition de matériel et équipement des locaux	44 981 €	44 981 €	20,00%	8 996 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN ET DES BAÏSES			Travaux de sécurité incendie sur les communes de Pinas, Réjaumont et Clarens	54 849 €	54 849 €	13,45%	7 377 €
SIVOM DU HAUT COMMINGES			Dalle de tri sélectif sur la commune de Sost	1 800 €	1 800 €	50,00%	900 €
SYNDICAT BAROUSSAIS DE CONSTRUCTION ET EMBELLISSEMENT			Réfection de la place de l'Agence postale	5 555 €	5 555 €	50,00%	2 777 €
SYNDICAT DE TELEVISION DE LA BAROUSSE ET DU COMMINGES			Equipement du site de Gaudent avec régénération du signal	7 291 €	7 291 €	50,00%	3 646 €
TOTAUX				2 216 267 €	1 501 416 €		635 000 €

Dotation :	869 000 €
Réparti :	805 901 €
Reste à répartir :	63 099 €

COLLECTIVITE	HABITANTS	SITUATION FISCALE	OBJET	MONTANT OPERATION	DEPENSE SUBVENTIONNABLE	TAUX	AIDE
ADERVIELLE-POUCHERGUES	122	max	Réfection de la voirie	9 975 €	9 975 €	55,13%	5 500 €
ANCIZAN	299	max	Réhabilitation énergétique d'appartements communaux et mise en conformité du chauffage de la Cidrieie	48 816 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
ARAGNOUET	244	-20%	Restauration de l'église d'Eget village	102 737 €	40 000 €	48,00%	19 200 €
ARREAU	854	-10%	Rénovation de la voirie communale	32 720 €	32 720 €	45,00%	14 724 €
AULON	86	-20%	Réaménagement d'un appartement locatif communal	56 309 €	40 000 €	48,00%	19 200 €
AVAJAN	70	max	Création d'aires à l'entrée du village	60 350 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
AVEZAC-PRAT-LAHITTE	570	-20%	Rénovation de bâtiments communaux	30 677 €	30 677 €	40,00%	12 271 €
AVEZAC-PRAT-LAHITTE	570	-20%	Travaux de voirie	13 000 €	9 323 €	40,00%	3 729 €
AZET	155	max	Création d'un parking et d'une placette à l'entrée du lotissement "Le Martagon"	96 803 €	40 000 €	60,00%	24 000 €
BAREILLES	59	max	Travaux de voirie	65 990 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
BAZUS-AURE	138	max	Réhabilitation d'un logement	18 631 €	18 631 €	16,33%	3 042 €
BEYREDE-JUMET	211	-20%	Travaux de rénovation énergétique et de mise aux normes d'accessibilité de la salle des fêtes	266 048 €	40 000 €	48,00%	19 200 €
BORDERES-LOURON	174	max	Aménagement de la voirie communale visant à améliorer une section accidentogène	56 000 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
BOURISP	164	-20%	Aménagement de deux logements sociaux (3ème tranche)	245 376 €	40 000 €	48,00%	19 200 €
CAMOUS	25	-20%	Réfection de la voirie communale	7 270 €	7 270 €	48,00%	3 490 €
CAMPARAN	69	-20%	Réhabilitation des appartements communaux	3 665 €	3 665 €	48,00%	1 759 €
CAPVERN	1 326	-20%	Aménagement dans la traverse du village	40 152 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
CAZAUX-DEBAT	23	-20%	Réhabilitation de l'ancienne école en logement	153 200 €	40 000 €	47,50%	19 000 €
CAZAUX-FRECHET-ANERAN-CAMORS	60	max	Rénovation de la voirie communale	20 070 €	20 070 €	59,79%	12 000 €
ESPARROS	166	max	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux	40 571 €	40 000 €	38,50%	15 400 €
ESTARVIELLE	29	max	Création d'un terrain de sports	23 350 €	23 350 €	59,95%	14 000 €
ESTENSAN	41	-20%	Réfection du chemin du pont suite aux dégâts d'intempéries	12 430 €	12 430 €	48,00%	5 966 €
FRECHET-AURE	13	-10%	Travaux d'assainissement pluvial	1 465 €	1 465 €	54,00%	791 €
GENOS	162	-20%	Réfection de la voirie communale	77 665 €	40 000 €	47,50%	19 000 €
GERM-LOURON	43	-10%	Travaux de voirie	48 077 €	40 000 €	45,00%	18 000 €
GRAILHEN	21	-10%	Rénovation de la place de la Mairie	7 973 €	7 973 €	54,00%	4 305 €
GRAILHEN	21	-10%	Acquisition d'une fendeuse	1 721 €	1 721 €	22,50%	387 €

	92	max	Travaux de voirie	19 915 €	19 915 €	60,00%	11 949 €
GREZIAN							
GUCHAN	144	-20%	Réfection du réservoir des bassins et fontaines du village	31 282 €	31 282 €	48,00%	15 015 €
GUCHEN	372	max	Aménagement de sécurité et mise en accessibilité du centre bourg	72 868 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
HECHES	610	max	Travaux à la mairie	50 730 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
ILHET	128	-20%	Réfection des vitraux de l'église	9 458 €	9 458 €	48,00%	4 540 €
ILHET	128	-20%	Travaux de voirie suite aux intempéries des 25 et 26 novembre 2015	17 215 €	17 215 €	48,00%	8 263 €
LA-BARTHE-DE-NESTE	1 236	-20%	Construction d'un local des associations (2ème tranche)	119 500 €	50 000 €	30,00%	15 000 €
LORTET	233	max	Réparation des dégâts occasionnés par les intempéries des 25 et 26 février 2015	24 850 €	20 521 €	36,33%	7 455 €
LORTET	233	max	Réhabilitation de bâtiments communaux et installation d'un abri-bus	18 185 €	18 185 €	60,00%	10 911 €
LORTET	233	max	Numérus	1 294 €	1 294 €	25,00%	324 €
LOUDENVIELLE + ARMENTEULE	242	-20%	Réfection de la voirie communale (1ère tranche)	110 000 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
LOUDERVIELLE	63	max	Réfection de la voirie communale	29 175 €	29 175 €	58,27%	17 000 €
MAZOUAU	18	max	Rénovation et aménagement de la salle des fêtes	7 984 €	7 984 €	60,00%	4 790 €
MONT	45	max	Rénovation de la voie d'accès à la bergerie fromagerie	35 612 €	35 612 €	58,96%	21 000 €
SAILHAN	127	-10%	Rénovation du bâtiment de l'ancienne école	13 612 €	13 612 €	54,00%	7 350 €
SAINT-ARROMAN	102	max	Aménagement des abords du presbytère (1ère tranche)	56 460 €	25 000 €	60,00%	15 000 €
SAINT-LARY-SOULAN	917	-20%	Réfection de la voirie communale	128 089 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
SARRANCOLIN	599	max	Travaux de voirie suite aux intempéries de février 2015	9 271 €	9 271 €	50,00%	4 636 €
TRAMEZAYGUES	32	-20%	Aménagement d'un sentier et d'un local	15 549 €	15 549 €	48,00%	7 464 €
VIELLE-AURE	359	-20%	Construction d'une halle fermière (1ère tranche) projet centralité	519 207 €	100 000 €	40,00%	40 000 €
VIELLE-AURE	359	-20%	Création de la voirie d'accès aux Jardins de Bastan	106 051 €	40 000 €	40,00%	16 000 €
VIGNEC	232	-20%	Travaux de voirie	23 337 €	23 337 €	48,00%	11 202 €
VIGNEC	232	-20%	Construction d'un abri-poubelles	6 094 €	6 094 €	48,00%	2 925 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE VALLEE D'AURE			Création parking base de loisirs Agos	29 156 €	29 156 €	50,00%	14 578 €
COMMISSION SYNDICALE DES IV VEZIAUX			Achat d'une lame de déneigement	8 000 €	8 000 €	50,00%	4 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES D'AURE			Aménagement des ateliers techniques	45 850 €	45 850 €	50,00%	22 925 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOURON			Création d'un logement dans les locaux de la Maison de Santé	13 986 €	13 986 €	46,12%	6 450 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOURON			Travaux de voirie d'intérêt communautaire	40 000 €	40 000 €	50,00%	20 000 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES NESTE BARONNIES			Travaux de voirie communautaire	200 522 €	200 522 €	45,36%	90 960 €
TOTAL : 3 304 293 €				3 304 293 €	1 710 288 €		805 901 €

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

7 - ROUTES DÉPARTEMENTALES - RENOUELEMENT ET CRÉATION DE MARQUAGES AXIAUX OCRE DE SÉCURITÉ EN TRAVERSE D'AGGLOMÉRATION

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'approbation de conventions avec les communes d'Orleix, Lanespède et Arrens-Marous relatives au renouvellement et à la création de marquages axiaux ocre de sécurité dans le cadre des aménagements de sécurité en traverse d'agglomérations sur routes départementales.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'approuver le renouvellement et la création de marquages axiaux ocre de sécurité en traverse d'agglomération ci-après, les montants correspondants ainsi que la participation de chaque commune au fonds de concours :

N° RD	Commune	Canton	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Participation Commune
2	ORLEIX	BORDERES SUR L'ECHEZ	Renouvellement	2 000 €	1 000 €
817	LANESPEDE	VALLEE DE L'ARROS	Renouvellement	1 630 €	815 €
918	ARRENS-MARSOUS	VALLEE DES GAVES	Création	3 760 €	1 880 €

Le Département est Maître d'Ouvrage des travaux. Ils seront réalisés en régie par le Parc Routier.

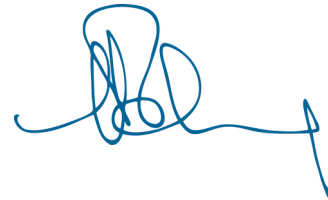
Ces opérations seront financées à parité par le Département et la commune concernée. La commune versera au Département un fonds de concours correspondant à sa part de travaux.

Les recettes seront versées sur l'enveloppe budgétaire 33021 (remboursement de frais par des tiers).

Article 2 – d'approuver les conventions formalisant ces aménagements de sécurité,

Article 3 – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

8 - ROUTES DÉPARTEMENTALES 2 et 8 - COMMUNE DE BOURS AMÉNAGEMENT DU CENTRE DU VILLAGE

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que la commune de Bours souhaite aménager le cœur du village traversé par les routes départementales 2 et 8 afin de rendre notamment le carrefour plus lisible.

Cet aménagement vise à redonner vie au centre du village en créant des logements sociaux afin d'amener des enfants à l'école et un local commercial comme point de rencontre.

Il est proposé d'approuver une convention avec la commune de Bours afin de définir les obligations respectives en matière d'investissement et d'entretien sur les routes départementales 2 et 8.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

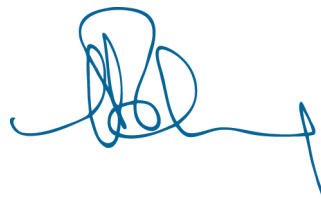
DECIDE

Article unique – d'approuver la convention avec la commune de Bours relative à l'aménagement du cœur du village traversé par les routes départementales 2 et 8 et d'autoriser le Président à signer ce document au nom et pour le compte du Département.

La commune est maître d'ouvrage des travaux d'investissement.

A l'issue des travaux, le Département verse à la commune de Bours un fonds de concours d'un montant de 110 000 euros correspondant à la mise en œuvre de la couche de roulement sur les RD 2 et 8 aménagées. Le coût global de cette opération s'élève à 635 000 euros TTC.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small upward tick.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

9 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'UN DELAISSE DE LA RD 19 SUR LA COMMUNE DE CADEAC

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées ayant procédé à des travaux sur la RD 19 sur la commune de CADEAC, un délaissé routier (Domaine Public) est devenu sans intérêt pour le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées.

La cession de cette parcelle d'une contenance approximative de 306 m², située au nord/est de sa propriété cadastrée B n° 378 est proposée.

Conformément à l'Article L 131-4 du Code de la Voirie Routière,

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'approuver la désaffectation et le déclassement du délaissé du domaine public routier départemental, sur la commune de Cadéac, pour une surface approximative de 306 m², sur la parcelle cadastrée B n° 378.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'M' followed by a long horizontal stroke that ends in a small upward flick.

Michel PÉLIEU

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

10 - SIGNATURE DU SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE SERVICES AUX FAMILLES SUR LE DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président qui précise que le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux en termes de développement des services aux familles, en particulier de l'accueil des jeunes enfants et souhaite que chaque département ait une vision claire des besoins pour y répondre au mieux.

Dans ce cadre, des schémas départementaux de services aux familles (SDSF) doivent être élaborés, pour la période 2016-2019, avec deux objectifs :

- développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité, pour permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle ;
- réduire les inégalités territoriales, en diversifiant l'offre et en l'adaptant aux réalités locales.

Ainsi, le schéma vise avant tout à coordonner les actions des acteurs des politiques de la petite enfance et de la parentalité sur un territoire, en se dotant d'outils facilitant la négociation, la prise de décision.

Il s'inscrit de ce fait naturellement dans la démarche actuelle du Département en matière de Développement Social Local puisqu'il vise à soutenir et à favoriser les initiatives au plus près des familles sur les territoires.

C'est un outil d'information, de pilotage au service des décideurs territoriaux et des porteurs de projets.

Ce n'est pas un outil de planification obligatoire de l'offre de service, ni un plan opposable aux Institutions qui restent en charge de la décision à l'aune de leurs priorités et de leurs possibilités budgétaires.

Le schéma ne se substitue pas aux contrats enfance jeunesse, au schéma Enfance Familles, aux conventions territoriales, aux contrats de politique de la ville, au comité départemental de soutien à la parentalité.

Il est destiné à renforcer la pertinence et l'évaluation des actions entreprises, la cohérence des actions nouvelles, à faciliter les évolutions dans le contexte des recompositions territoriales.

Il devra être actualisé après l'adoption du nouveau périmètre des intercommunalités.

Le présent schéma de services aux familles, animé par la CAF, a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs liés à l'accueil des jeunes enfants et au soutien à la parentalité sur le département et notamment avec : les services du Département (DSD), la MSA, la DDCSPP, les communes et intercommunalités ainsi que les représentants associatifs (UDAF, École des Parents et des Éducateurs...).

Organisé en 2 parties, il précise les orientations à poursuivre sur la base d'un diagnostic partagé. Ainsi :

- sur l'offre d'accueil de la petite enfance, il propose de développer une offre équilibrée sur le département et d'adapter l'offre existante aux besoins des familles dans le respect du développement de l'enfant. Spécifiquement, il conviendra d'organiser un maillage territorial de l'offre d'accueil sur le département ; de permettre l'accueil des enfants porteurs de handicap dans toutes les structures, de promouvoir l'accueil sur des horaires décalés et de soutenir l'accessibilité des modes d'accueil aux personnes en situation d'insertion sociale.
- sur le soutien à la fonction parentale, il s'agit surtout de continuer à développer, notamment en secteur rural, des actions qui ont comme objectif principal d'accompagner le parent dans l'exercice de leurs différentes responsabilités (éducation de l'enfant au sein de la famille, santé, scolarité, ouverture culturelle..) à travers les Contrats Locaux de Soutien à la Scolarité, les Lieux d'Accueil parents Enfants.

Le schéma prend la forme d'une convention, qui doit être signée au minimum par le préfet du département, le président du conseil départemental ou son représentant, le représentant des maires du département, le représentant des CCAS, la CAF, la MSA, le DASEN et l'UDAF qui feront partie du Comité de pilotage.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d’approuver le Schéma Départemental des Services aux Familles susvisé et d’autoriser le Président à signer ce document qui prend la forme d’une convention,

Article 2 – de désigner Mme Joëlle Abadie, Conseillère Départementale, pour siéger au sein du Comité de pilotage de ce Schéma Départemental des Services aux Familles avec Mme Marie-Françoise Andurand et M. Philippe Augoyard des services du Département.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

SCHEMA

DEPARTEMENTAL

DES SERVICES

AUX FAMILLES

Hautes- Pyrénées

30 mai 2016

SOMMAIRE :

INTRODUCTION	3
1^{ère} PARTIE : LA PETITE ENFANCE	5
1. Accueil de la petite enfance	6
A – La demande potentielle	6
B – L’offre potentielle de services d’accueil du jeune enfant	7
C – L’offre institutionnelle de soutien à l’accueil du jeune enfant	12
D – La couverture des besoins	15
2. La cartographie des territoires prioritaires	16
3. Les axes stratégiques	19
A – Développer une offre équilibrée	19
B – Des réponses mieux adaptées aux besoins des familles	21
2^{ème} PARTIE : LE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE	29
1. L’état des lieux parentalité	30
A –Données de cadrage (<i>source Caf 2014</i>)	30
B- Les offres existantes	33
2. Besoins identifiés à l’issu du diagnostic et orientations proposées	46
A – Au niveau départemental	46
B – Analyse situationnelle du besoin des familles	47
C - L’accompagnement des familles	49
D – Formations des professionnels et réseaux départementaux	51

Le Gouvernement a fixé des objectifs ambitieux en termes de développement des services aux familles, en particulier de l'accueil des jeunes enfants, et souhaite que chaque département ait une vision claire des besoins pour y répondre au mieux. Dans ce cadre, des schémas départementaux de services aux familles (SDSF) doivent être élaborés, pour la période 2016-2019, avec deux objectifs :

- **développer les solutions d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité**, pour permettre aux parents de concilier vie familiale et professionnelle ;
- **réduire les inégalités territoriales**, en diversifiant l'offre et en l'adaptant aux réalités locales. Le schéma doit en particulier **identifier les territoires prioritaires qui bénéficieront d'un soutien financier renforcé de la CAF**.

Le schéma vise avant tout à coordonner les actions des acteurs des politiques de la petite enfance et de la parentalité sur un territoire, en se dotant d'outils facilitant la négociation, la prise de décision. C'est un outil d'information, de pilotage au service des décideurs territoriaux et des porteurs de projets. Ce n'est pas un outil de planification obligatoire de l'offre de service, ni un plan opposable aux Institutions qui restent en charge de la décision à l'aune de leurs priorités et de leurs possibilités budgétaires.

Le schéma ne se substitue pas aux contrats enfance jeunesse, aux conventions territoriales, aux contrats de politique de la ville, au comité départemental de soutien à la parentalité. Il est destiné à renforcer la pertinence et l'évaluation des actions entreprises, la cohérence des actions nouvelles, à faciliter les évolutions dans le contexte des recompositions territoriales.

Le SDSF est élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs liés à l'accueil des jeunes enfants et le soutien à la parentalité. C'est l'objet de l'établissement d'un **comité de pilotage**, qui est chargé :

- **d'établir un diagnostic territorial et donner un avis sur la cartographie des territoires prioritaires ;**
- **d'arrêter les axes stratégiques et proposer des actions les déclinant ;**
- **d'assurer le suivi, la coordination et l'évaluation des actions mises en œuvre.**

La cartographie des territoires prioritaires et les actions à mettre en œuvre seront validées par les acteurs institutionnels.

La CAF assure le suivi et l'animation de la démarche : elle élabore le projet de diagnostic, la cartographie et les propositions d'actions, en coordonnant les différents groupes de travail déjà à l'œuvre. Il s'agit de travailler sur l'existant, pour le mettre en perspective.

Dans un contexte où la redéfinition des intercommunalités modifie non seulement les territoires mais également les compétences, il est particulièrement important de donner aux élus des données claires leur permettant de s'organiser et de connaître les éventuels besoins, et tensions, sur le territoire.

Les données recueillies par la CAF sont présentées sur la base d'un découpage en six territoires qui ne relèvent d'aucune réalité administrative, mais plutôt d'une analyse des bassins de vie, et des réalités de l'organisation professionnelle des parents, même s'il peut exister d'importantes différences au sein même de ces territoires – par exemple entre la ville de Tarbes et son agglomération urbaine qui va au-delà du Grand Tarbes.

Les populations des six territoires pays (dernier recensement) :

Tarbes et aire urbaine	99 944 habitants	Val d'Adour	22 609 habitants
Lourdes et pays des gaves	39 130 habitants	Coteaux	20 575 habitants
Nestes-Barousse	29 922 habitants	Haut Adour	16 688 habitants

Le schéma prendra la forme d'une **convention**, qui doit être signée au minimum par la Préfète du département, le Président du Conseil Départemental ou son représentant, la représentante des maires du département, la représentante des CCAS, la CAF, la MSA, le DASEN et l'UDAF, **en suite de l'avis favorable du COPIL du 18 avril 2016**. Après la signature du schéma, le comité de pilotage se réunira pour assurer le suivi et l'évaluation des actions.

Le schéma sera actualisé après l'adoption du nouveau périmètre des intercommunalités.

L'impact socio-économique de la politique publique petite enfance en Hautes-Pyrénées :

- plus de 1000 emplois directs (en ETP) ;
- 30 millions d'euros d'aides publiques annuelles au service de près de 4000 familles ;
- 6 millions d'euros de crédits d'investissement depuis 4 ans.

1^{ère} PARTIE :

LA PETITE ENFANCE

1 - ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

La politique publique de la petite enfance très diversifiée s'efforce de respecter le libre choix des parents sur le mode de garde, le libre choix des collectivités territoriales sur l'offre de service financée. La variable économique est aussi déterminante que la variable démographique qu'il s'agisse du parcours professionnel ou de la recherche d'emploi des jeunes parents, des capacités budgétaires des opérateurs dans l'environnement local.

L'aide publique soutient :

- Les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) agréées par la PMI, en investissement et en fonctionnement, qu'ils soient communaux ou intercommunaux, associatifs, ou privés sous contrat. Les participations familiales sont calculées en fonction d'un barème fixé par la CNAF. Celui-ci est proportionnel aux ressources des familles et varie selon le nombre d'enfants à charge. L'aide au fonctionnement (prestation de service unique) versée par la CAF complète les participations familiales. Plus les revenus des familles sont faibles, plus la subvention de la Caf est importante, afin de favoriser l'accessibilité à tous et la mixité sociale au sein des structures.
Ce sont les équipements les plus coûteux pour la collectivité.
- La garde privée auprès d'une assistante maternelle agréée par la PMI, par la prestation d'accueil au jeune enfant versée aux parents (prise en charge des cotisations + allocation modulée selon les ressources).
- La garde parentale avec le congé maternité et le « congé parental » de type prestation au jeune enfant libre choix d'activité, à durée variable selon la taille de la famille, à temps partiel ou à temps plein.
- La scolarisation des enfants de 2/3 ans sous condition réglementaire.

De fait, le parcours d'un jeune enfant n'est pas toujours linéaire et la demande réelle n'est pas appréhendable avec autant de précision que la demande scolaire.

Toutefois, les données disponibles permettent d'établir des macro-diagnostics fiables, qui sont bien évidemment enrichis et affinés lors d'études de projets. A titre d'exemple, le paramètre domicile-travail (donnée INSEE connue) pertinent à l'échelle micro-territoriale, ne peut être valablement cartographié à une échelle plus globale compte-tenu des mouvements enregistrés dans les situations des jeunes parents et de la durée moyenne de 3 ans entre le projet de réalisation d'une crèche et sa concrétisation.

A - LA DEMANDE POTENTIELLE

L'indicateur quantitatif consiste à rapprocher le nombre d'enfants de moins de 3 ans au taux d'activité (réel ou potentiel en incluant le chômage) des jeunes parents ou du parent unique.

1. Evolution du nombre de jeunes enfants (données CAF et MSA)

Données CAF	2012	2014	2015
Hautes-Pyrénées	6387	6334	6018
Tarbes et agglomération urbaine	3187	3272	3164
Lourdes et Gaves	999	933	866
Nestes-Barousse	728	662	639
Val d'Adour	561	567	539
Coteaux	313	529	477
Haut-Adour	399	371	333

Les données CAF/MSA 2015 enregistrent une baisse d'environ 6% par rapport à 2012 (6018 enfants).

L'évolution du nombre d'enfants de moins de 3 ans dépend des naissances et du solde positif ou négatif des arrivées/départs des parents du département.

La tendance générale est orientée à la baisse, au mieux à la stabilité sur la durée.

2. Evolution des naissances (données CAF et MSA)

Nombre de naissances	2012	2013	2014	2015
CAF/MSA	2128	2024	2029	1849
PMI	2200	2055	2084	2026

Les naissances CAF, domiciliées Hautes-Pyrénées (soit 96 % des naissances) baissent de 10 % en 2015 alors que la diminution au niveau national n'est que de 2%.

Les données CAF/MSA enregistrent les départs en cours d'année. C'est la différence avec les données PMI.

3. Taux d'activité du ou des jeunes parents

La première priorité étant de faciliter la conciliation vie familiale et vie professionnelle, il convient d'analyser la situation des jeunes parents (avec 1 enfant de moins de 3 ans) au regard de l'activité. Le taux d'activité est celui du parent en famille monoparentale, ou des 2 parents en vie de couple. Ce taux ne prend donc pas en compte la mono-activité familiale.

Il peut être pertinent de mettre en ligne le taux de bénéficiaires du complément d'activité à taux plein, car le CLCA vient d'une activité interrompue par l'un des parents pour élever un enfant.

Données 2014	Taux d'activité des parents	% CLCA	Nbre d'enfants de parents bi-actifs ou actifs
Hautes-Pyrénées	62,8 %	12,5 %	3978
Tarbes et agglo urbaine	59 %	11,8 %	1934
Lourdes et Gaves	67,4 %	11,5 %	629
Nestes-Barousse	68,7 %	13,9 %	455
Val d'Adour	62,7 %	16,8 %	356
Coteaux	70,8 %	12,9 %	375
Haut-Adour	67,9 %	11,9 %	252

Comme toute ville centre Tarbes et l'agglo urbaine concentre le plus de familles jeunes de parents mono-actifs, mais également de familles monoparentales ou en recherche d'emploi.

B - L'OFFRE POTENTIELLE DE SERVICES D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le cursus d'une famille n'est pas toujours linéaire en fonction des parcours professionnels, du coût de la garde, de la disponibilité du mode d'accueil, des mobilités géographiques, d'une garde familiale ou parentale...

Les deux modes d'accueil principaux sur le Département sont : l'accueil permanent en EAJE (collectif) et l'accueil individuel chez les assistants maternels (individuel). Ainsi, chaque place de crèche est occupée en moyenne par 2,5 enfants (moins en Val d'Adour) et chaque assistante maternelle peut être agréée pour accueillir 2 ou 3 enfants (voire 4 enfants).

Créées par la Loi du 09 juin 2010, les Maisons d'Assistants Maternelles (MAM) représentent un nouveau mode d'accueil ainsi qu'une nouvelle modalité d'exercice du métier d'assistant maternel. Les MAM permettent pour les professionnels de lutter contre l'isolement ou la sous-activité, de séparer le domicile du lieu de travail. Pour les parents, elles offrent une prise en charge personnalisée de l'enfant, tout en leur faisant bénéficier de la richesse d'un accueil associant d'autres professionnels. Pour les enfants, l'accueil en MAM favorise la socialisation (apprentissage des règles de vie en société) et l'intégration au sein d'un groupe d'enfants d'âges différents.

La scolarisation des 2/3 ans, le choix du complément d'activité à taux plein (congé parental aidé), le recours à la garde familiale sont également des solutions d'accueil, à des moments de la vie familiale.

	Nombre places en crèche	Nombre assistantes maternelles agréées	Nombre places en assistantes maternelles agréées	Nombre de MAM
Hautes-Pyrénées	857	899	2989	5
Tarbes et agglomération urbaine	414	477	1560	2
Lourdes et Gaves	178	121	434	
Nestes-Barousse	128	142	463	3
Val d'Adour	57	80	256	
Coteaux	0	75	260	
Haut-Adour	80	52	178	

- **35 multi-accueil, halte-garderies et micro-crèches** dont 13 crèches sur Tarbes et l'agglomération avec tous les modes de gestion (public – privé – associatif) :

Localisation	Structure	Type de gestionnaire	Financement CAF	CAPACITE D'ACCUEIL				Accueil enfants porteurs de handicap en 2015	Horaires atypiques en 2015
				2012	2013	2014	2015		
Secteur Tarbes et Agglomération				368	381	414	414		
Tarbes Les Crayons de Couleur	Multi-accueil	Collectivité	PSU	52	52	52	52	oui	
Tarbes Jean-Jacques Rousseau	Multi-accueil	Collectivité	PSU	42	42	42	42	oui	
Tarbes La Goutte de Lait	Multi-accueil	Collectivité	PSU	48	48	48	48	oui	
Tarbes Les Poussins du Marché	Multi-accueil	Collectivité	PSU	20	20	26	26		6h30-21h30 semaine +samedis
Tarbes Gribouille	Multi-accueil	Association	PSU	12	12	12	12		
Tarbes Arc-en-Soleil	Multi-accueil	CAF	PSU	67	67	67	67	oui	
Tarbes Arc-en-Soleil	Micro-crèche	CAF	PSU	10	10	10	10	Oui	7h-19h30

Tarbes BébéBiz' Le Bois Joli	Multi-accueil	Entreprise	PSU	62	62	62	62	Oui	6h-19h30
Tarbes BébéBiz' Henri IV	Multi-accueil	Entreprise	PSU	15	18	25	25	oui	
Tarbes Bébénou Tarbes	Micro-crèche	Entreprise	Paje	0	10	10	10		
Laloubère Babilou Laloubère	Multi-accueil	Entreprise	PSU	40	40	40	40	oui	
Orleix Les P'tits Bigourdans	Micro-crèche	Association	Paje	0	0	10	10		
Juillan Les Libellules	Micro-crèche	Association	Paje	0	0	10	10		
Pays de Lourdes et des Gaves				158	168	178	169		
Lourdes La Souris Verte	Multi-accueil	Association	PSU	25	25	25	22		
Lourdes Sainte Elizabeth	Multi-accueil	Association	PSU	50	50	50	50	Oui	
Lourdes Saint Vincent-de-Paul	Multi-accueil	Centre Hospitalier	PSU	60	60	60	54		
Jarret Les Maynats	Micro-crèche	Association	PSU	0	10	10	10		
Pierrefitte-Nestalas Com'à la Maison	Micro-crèche	Association	Paje	0	0	10	10		
Cauterets Les Marmottes	Multi-accueil	Collectivité	PSU	23	23	23	23		8h-18h dimanche
<i>Cauterets Le Lys</i>	<i>Halte-garderie saisonnière</i>	<i>NC</i>	<i>Aucun</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>		
Secteur du Haut-Adour				76	76	80	80		
Bagnères-de-Bigorre Les Bambis	Multi-accueil	Collectivité	PSU	29	29	30	30		
Bagnères-de-Bigorre Clair Vallon	Multi-accueil	Collectivité	PSU	31	31	32	32		
Campan L'Alouette	Multi-accueil	Association	PSU	16	16	18	18		
<i>La Mongie</i>	<i>Halte-garderie saisonnière</i>	<i>NC</i>	<i>Aucun</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>	<i>NC</i>		
Pays du Val d'Adour				57	57	57	57		
Vic-en-Bigorre Les Petits Loups	Multi-accueil	Association	PSU	35	35	35	35		
Maubourguet Au Clair de Lune	Multi-accueil	Association	PSU	12	12	12	12	oui	
Tostat Les Pitchouns	Micro-crèche	Association	PSU	10	10	10	10	oui	
Pays des Nestes et Barousse				128	128	128	128		
Lannemezan Hôpital de Lannemezan	Multi-accueil	Centre Hospitalier	PSU	24	24	24	24		6h15-19h30
Lannemezan L'île aux Enfants	Multi-accueil	Collectivité	PSU	12	12	12	12		
Lannemezan La Marelle Lannemezan	Multi-accueil	Entreprise	PSU	20	20	20	20	oui	
Adervielle-Pouchèrgue Zébulon	Multi-accueil	Association	PSU	12	12	12	12		
Saint-Lary-Soulan	Multi-	Collectivité	PSU	30	30	30	30		7h45-18h45

Les Marmottes	accueil								dimanche
Aragnouet Fabian	Micro- crèche	Collectivité	Aucun	10	10	10	10		
Saint-Laurent-de-Neste Les P'tits Bouts	Micro- crèche	Association	Paje	10	10	10	10		
Siradan Les P'tits Bouts	Micro- crèche	Association	Paje	10	10	10	10		
TOTAL				787	810	857	848		

Le nombre d'EAJE a évolué de 8 % (+61 places) de 2012 à 2015 :

- Tarbes et agglomération :
 - . augmentation de la capacité de structures existantes répondant à des besoins spécifiques (crèche municipale à horaires atypiques du centre-ville et crèche Henri IV accueillant des familles monoparentales en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle)
 - . création de 3 micro-crèches PAJE (Tarbes-Orleix-Juillan)
- Lourdes et Gaves
 - . réduction de capacité en 2015 des structures gérées par le centre hospitalier et l'association la souris verte (inadaptation des locaux)
 - . création d'une micro-crèche PSU (Jarret) et PAJE (Pierrefitte)
- Haut Adour
réajustement de la capacité des structures existantes (Bagnères et Campan)
- Val d'Adour
maintien de l'existant
- Nestes-Barousses
maintien de l'existant

Le taux d'occupation moyen des structures du département des structures bénéficiaires de la Prestation de Service CNAF (hors structures saisonnières) s'établit à :

- environ 72% en 2015 sur la base des heures facturées aux familles.
- environ 65% sur la base des heures de présence aux enfants.

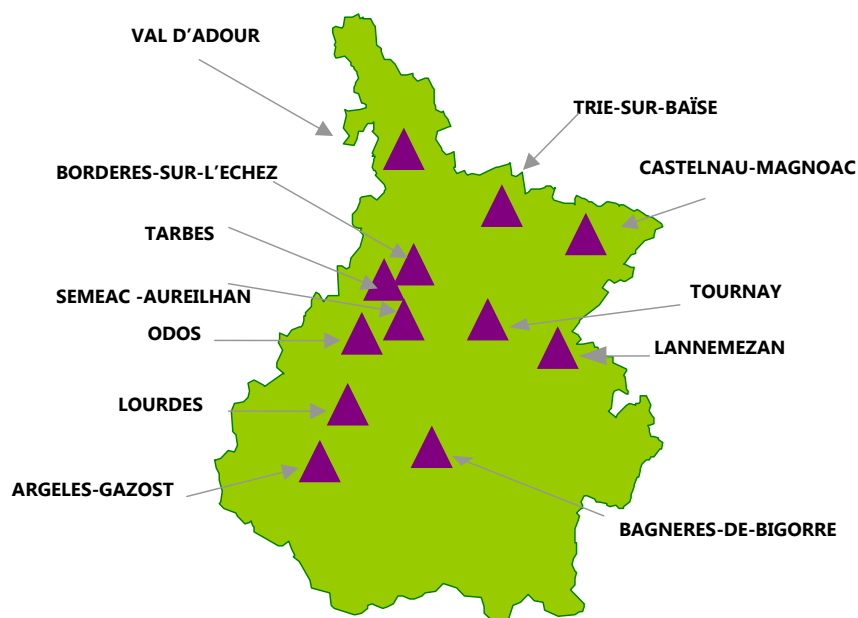
Il peut être observé des différences entre territoires sachant que celui du Val d'Adour a le taux le plus élevé et que le territoire Tarbes et agglomération présente un taux supérieur à la moyenne départementale:

Territoires	Taux de fréquentation 2015 (facturation familles)	Taux de fréquentation 2015 (présence de l'enfant)
Tarbes et agglomération	76,2%	67,1%
Pays de Lourdes et Gaves	67,8%	65,1%
Haut-Adour	60,7%	53,6%
Val d'Adour	86,5%	79,8%
Nestes et Barousse	62,3%	58,9%
Département des Hautes-Pyrénées	72,3%	65,4%

Il est cependant à souligner que le taux d'occupation départemental a diminué de 2012 à 2015 :

	2012	2013	2014	2015
Taux de fréquentation (facturation familles)	76,9%	77,6%	74,4%	72,3%
Taux de fréquentation (présence enfants)	66,7%	66,8%	66,2%	65,4%

- **5 maisons d'assistantes maternelles (MAM)** autorisés dans le département regroupant 18 assistantes maternelles et 70 enfants
 - 3 en Nestes-Barousse : Tilhouse, la Barthe de Neste et Arreau
 - 2 en agglomération tarbaise : Laloubère et Tarbes
- **12 relais assistantes maternelles (RAM)** dont 3 en couronne Tarbaise et 3 sur les coteaux.



Afin de développer le maillage départemental, des réflexions sont aujourd'hui en cours sur les territoires de Neste-Barousse et des Coteaux.

Les RAM sont à la fois des lieux d'informations, de rencontres, d'échanges, d'éveil et de socialisation des enfants qui permettent le rapprochement entre l'offre et la demande de garde. Pour les assistants maternels, les RAM ont pour mission de promouvoir l'accueil individuel et de participer à la qualité de cet accueil dans une démarche de professionnalisation du métier. Pour les enfants, il s'agit d'un lieu d'éveil qui va contribuer à la socialisation avant l'entrée à l'école maternelle. Pour les parents, il s'agit d'un lieu d'informations dans leur recherche de mode de garde et leur rôle d'employeurs.

Le Département et la Caf co-animent depuis 2005 le réseau des animatrices de RAM (objectif : rompre l'isolement professionnel et géographique des animatrices et créer des outils communs. Dans le cadre de l'accompagnement de la mission des RAM « soutien à la professionnalisation du métier d'assistantes maternelles », a été mis en œuvre en 2013 un projet-action visant la qualité de l'accueil en RAM et au domicile de l'assistante maternelle (accompagnement de chaque RAM dans la construction d'outils permettant de concrétiser l'implication des assistants maternels à partir d'un état des lieux réalisé avec l'aide d'une psychologue des pratiques, actions mises en œuvre et difficultés rencontrées).

A partir de cet état des lieux, ont été mis en œuvre deux axes d'interventions : élaboration d'un document reconnaissant une pratique d'accueil de qualité en RAM et chez les assistants maternels (définition de critères de qualité et d'indicateurs) et développement de l'observation et la co-observation professionnelle en tant qu'outil de professionnalisation à développer dans chaque RAM.

De plus, afin d'inciter les assistantes maternelles à fréquenter les RAM, la distribution en 2014-2015 de coffrets pédagogiques aux assistantes maternelles via les relais a été mise en oeuvre par la CAF.

C- L'OFFRE INSTITUTIONNELLE DE SOUTIEN A L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Le Département, la CAF et la MSA apportent un soutien technique aux collectivités, associations et entreprises dans la définition et la mise en oeuvre des projets au regard des besoins des territoires (diagnostic, étude de faisabilité, ..).

1 - Le rôle de la protection maternelle et infantile :

La Protection Maternelle et Infantile (PMI) de la Direction de la Solidarité Départementale (DSD) est un service non personnalisé du Département des Hautes-Pyrénées.

La PMI, service de santé publique, est destinée à promouvoir la santé du jeune enfant et des futurs parents. La notion de santé devant être appréciée de façon globale, c'est-à-dire non seulement l'absence de maladies, mais aussi le fait de se développer et d'évoluer dans les différents milieux où l'on se trouve dans un état de complet bien-être physique, mental et social.

Ces différents milieux de vie sont représentés au premier chef par l'environnement familial, et bien sûr par tous les lieux d'accueil du jeune enfant.

Ainsi, la PMI développe des actions d'éducation à la santé, de renforcement des compétences parentales. Son action de dépistage permet de détecter de façon précoce les pathologies, le handicap, les potentialités, mais également les situations qui altèrent les conditions de vie, et ainsi d'orienter les enfants dans le réseau médical ou social. La PMI s'investit également dans des actions de soins principalement sous forme de soutien éducatif envers certaines familles qui sont isolées ou qui présentent des difficultés psychologiques ou un manque de connaissances. Cette démarche d'accompagnement vise à valoriser, à développer les compétences parentales et ainsi soutenir la relation parent-enfant.

Ainsi, la PMI est disponible pour l'ensemble des familles du département et chacun peut s'y adresser. Toutefois, certaines actions sont menées prioritairement auprès des personnes les plus en difficulté ou susceptibles de l'être.

Cette démarche de promotion de la santé a pour corollaire l'impératif de protection de l'enfance qui impose les mesures adaptées et proportionnées pour traiter les situations de risque de danger et/ou de danger avéré.

L'action de la PMI par rapport aux modes d'accueil de la petite enfance se développe dans cette perspective de promotion de milieux de vie adaptés aux besoins du jeune enfant. Qu'ils soient individuels ou collectifs, la fonction de la PMI est de s'assurer de leur qualité dans les perspectives de protection de l'enfance (ils doivent répondre à des exigences qui garantissent la sécurité, la santé, la moralité, le développement physique, psychique, intellectuel et social de l'enfant).

Dans cette optique, elle a compétence pour :

- l'agrément, la formation initiale et le suivi des assistantes maternelles du département
- l'agrément et le suivi des structures collectives d'accueil de jeunes enfants

Et, de la même façon, soutien ou formation peuvent être prodigués aux personnels en demande ou pour renforcer les pratiques.

La PMI est en mesure d'apprécier de façon globale sur le département si la santé de l'enfant est correcte, si les services de soins, les lieux d'accueil, sont en adéquation avec les besoins identifiés, et de proposer, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés, améliorations et développement.

2-Les leviers financiers mobilisables par la Caf :

La Caf (48 %), les collectivités locales (21 %), les entreprises (9%), ainsi que les parents (21 %) sont les principaux financeurs de la petite enfance en accueil collectif.

1. Les dispositifs de droit commun concernent l'ensemble des territoires, qu'ils soient ou non en zone prioritaire.
Ils visent à développer et pérenniser l'offre d'accueil sur l'ensemble du territoire.

Il s'agit principalement :

- En matière d'aide à l'investissement du plan national d'investissement pour la création de crèches (décliné en enveloppes départementales), de crédits locaux limités en investissement et équipement, de crédits de création de maisons d'assistantes maternelles.
- En matière d'aide au fonctionnement, de subventions contractuelles : prestation de service unique crèche, prestation de service relais assistantes maternelles, contrat enfance jeunesse ; de primes limitées d'installation pour les assistantes maternelles.

La Prestation de service Unique (fonds CNAF) permet de prendre en charge une partie des coûts de fonctionnement et est versée au gestionnaire de la structure (collectivité, association, entreprise ou Caf). Elle est modulée en fonction du service rendu (fourniture des repas et des couches, adaptation des contrats d'accueil en fonction du besoin des familles évaluée par le taux de facturation). Elle varie en conséquence en 2015 de 4,55 € par heure à 5,02 € par heure facturée déduction faite de la participation demandée à la famille.

La Prestation de service Contrat Enfance Jeunesse (fonds CNAF) permet de soutenir les collectivités dans la mise en œuvre de création de nouvelles places d'accueil, de coordination petite enfance ou de relais assistantes maternelles.

Il s'agit d'un contrat d'objectifs et de financement permettant de soutenir le développement de l'offre d'accueil sur les territoires les moins équipés afin de répondre aux besoins des familles. 16 collectivités sont signataires en 2015 d'un contrat enfance jeunesse volet enfance, représentant un taux de couverture de 64% des moins de 6 ans

Les financements octroyés en 2014 et 2015 ont été les suivants :

Structures		2014	2015
Multi-accueil 0-4 ans	Nbre de structures	23	23
	Nbre de places	757	748
	PSU	4 465 472 €	4 478 304 €
Micro-crèche	Nbre de structures	3	3
	Nbre de places	30	30
	PSU	199 403 €	209 953 €
RAM	Nbre de structures	12	12
	Nbre d'ETP		
	PS	141 911 €	148 216 €
Sous-total		4 806 786 €	4 836 473 €
CEJ volet enfance	Nbre de collectivités		
	signataires	16	16
	PS	488 193 €	512 172 €
Total financement		5 294 979 €	5 348 645 €

2. Le fonds « publics et territoires » comporte quatre axes d'intervention petite enfance :
- Renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicaps ;
 - Adapter l'offre d'accueil aux besoins des publics confrontés à des horaires spécifiques, à des problématiques liées à l'employabilité ou à des situations de fragilité ;
 - Accompagner le rééquilibrage territorial ;
 - Accompagner des démarches innovantes.

Son objectif est de permettre de réduire les inégalités et de mieux répondre aux besoins des familles en contribuant à l'accessibilité des familles à l'offre d'accueil et en accompagnant la structuration de l'offre sur les territoires dans une dynamique partenariale.

Le fond de rééquilibrage territorial permet le soutien de la création de places sur les territoires les moins bien pourvus.

Au titre de 2015, 189 593 € ont été versés aux structures d'accueil dans le cadre de ces fonds :

	Nbre de structures aidées	Aide Fonds nationaux
Accueil d'enfants porteurs de handicap (FPT)	12	60 000 €
Horaires atypiques (FPT)	6	49 684 €
Difficultés structurelles (FPT)	6	54 507 €
Action innovante (projet passerelle) (FPT)	1	7 202 €
Rééquilibrage territorial	2	18 200 €
TOTAL		189 593 €

3. Les parents bénéficient de prestations légales, universelles, conditionnelles ou affectées, au titre de la prestation au jeune enfant (PAJE).

La Paje comprend :

- une prime de naissance
- une allocation de base
- le complément mode de garde (CMG) lorsque la famille fait garder l'enfant hors structure collective PSU, c'est-à-dire chez une assistante maternelle, en garde à domicile, en micro-crèche Page (15 285 662 € en 2015).
- le complément libre choix d'activité (CLCA) lorsqu'un parent prend un congé parental au-delà du congé maternité, pour garder son enfant. Le CLCA peut être versé à taux plein ou à taux partiel selon le type de congé parental (5 066 895 € en 2015).

D- LA COUVERTURE DES BESOINS

Plusieurs approches théoriques possibles :

- Niveau d'offre théorique de places de crèche, de places agréées d'assistantes maternelles, au regard des enfants – 3 ans des familles actives

	Enfants moins de 3ans parents actifs	Nombre places en crèche	Place agréées assistantes maternelles	Ecole	Niveau d'offre
Hautes-Pyrénées	3978	857	2989	378	106,2 %
Tarbes et aggro urbaine	1934	414	1560	204	112,6 %
Lourdes et Gaves	629	178	434	81	110,2%
Nestes-Barousse	455	128	463	23	134,9 %
Val d'Adour	356	57	256	23	94,4 %
Coteaux	375	0	260	11	72,3 %
Haut-Adour	252	80	178	36	116,6 %

- L'usage de crèche, d'assistantes maternelles, de CLCA, de préscolarisation, au regard de tous les enfants de moins de 3 ans

	Enfants – 3ans	Usage crèche	Usage assistantes maternelles	CLCA	Ecole	Taux couverture
Hautes-Pyrénées	6334	2089	1826	792	378	80,3 %
Tarbes et aggro urbaine	3278	1035	873	386	204	76,2 %
Lourdes et Gaves	933	445	243	107	81	93,9 %
Nestes-Barousse	662	320	226	92	23	99,9 %
Val d'Adour	567	97	154	95	23	69,8 %
Coteaux	529	0	233	68	11	60,0 %
Haut-Adour	371	192	97	44	36	99,5 %

- L'usage de crèche, d'assistantes maternelles au regard des enfants – 3 ans des familles actives

	Enfants – 3ans Parents actifs	Usage crèche	Usage assistantes maternelles	Taux couverture
Hautes-Pyrénées	3978	2089	1826	98,4 %
Tarbes et aggro urbaine	1934	1035	873	98,7 %
Lourdes et Gaves	629	445	243	109,4 %
Nestes-Barousse	455	320	226	120 %
Val d'Adour	356	97	154	70,5 %
Coteaux	375	0	233	62,1 %
Haut-Adour	252	192	97	114,7 %

Donc usage du multi-usage et usage crèche ou assistantes maternelles pour parents actifs.

- L'usage de crèche, les places agréées d'assistantes maternelles au regard des enfants – 3 ans

	Enfants – 3 ans	Usage crèche	Places agréées assistantes maternelles	Taux couverture
Hautes-Pyrénées	6334	2089	2989	80,2 %
Tarbes et agglo urbaine	3278	1035	1560	79,2 %
Lourdes et Gaves	933	445	434	94,2 %
Nestes-Barousse	662	320	463	118,9 %
Val d'Adour	567	97	256	62,3 %
Coteaux	529	0	260	49,1 %
Haut-Adour	371	192	178	99,7 %

Le tableau mêle des notions différentes (usage et places agréées), mais qui ont l'intérêt de fixer des seuils d'utilisation maxima en l'état.

2 - LA CARTOGRAPHIE DES TERRITOIRES PRIORITAIRES

Cette cartographie ne peut être qu'indicative au regard de la refonte en cours des intercommunalités. Elle devra être revue suite à la définition des nouveaux contours en périmètre et compétence petite enfance. Cette approche territoriale étant basée sur un découpage en six territoires, tout projet de création ou d'extension de places devra faire l'objet d'une étude approfondie au regard de son périmètre d'attractivité.

Le classement par ordre de priorité peut s'établir ainsi :

	Enfants – 3ans Parents actifs	Usage crèche	Usage assistantes maternelles	Ecole	Taux couverture
Coteaux	375	0	233	11	65,1%
Val d'Adour	356	97	154	23	77%
Tarbes et agglo urbaine	1934	1035	873	204	109,2 %
Lourdes et Gaves	629	445	243	81	122,3 %
Nestes-Barousse	455	320	226	23	125 %
Haut-Adour	252	192	97	36	129 %

Les deux modes de garde permanents agréés (crèche et assistante maternelle) assurent une couverture théorique des besoins classiques à l'équilibre pour les familles actives du département (107,92 %), confortée par le recours au congé parental (20 %).

Les déséquilibres territoriaux concernent globalement les pays des Coteaux et du Val d'Adour, sectoriellement la couronne Tarbaise et les Nestes-Barousse.

- Les Coteaux se caractérise par l'absence actuelle de mode de garde collectif compensé par le taux le plus élevé d'usage d'assistantes maternelles (90 %).
- Le Val d'Adour présente le taux d'occupation le plus élevé des structures d'accueil des EAJE du Département

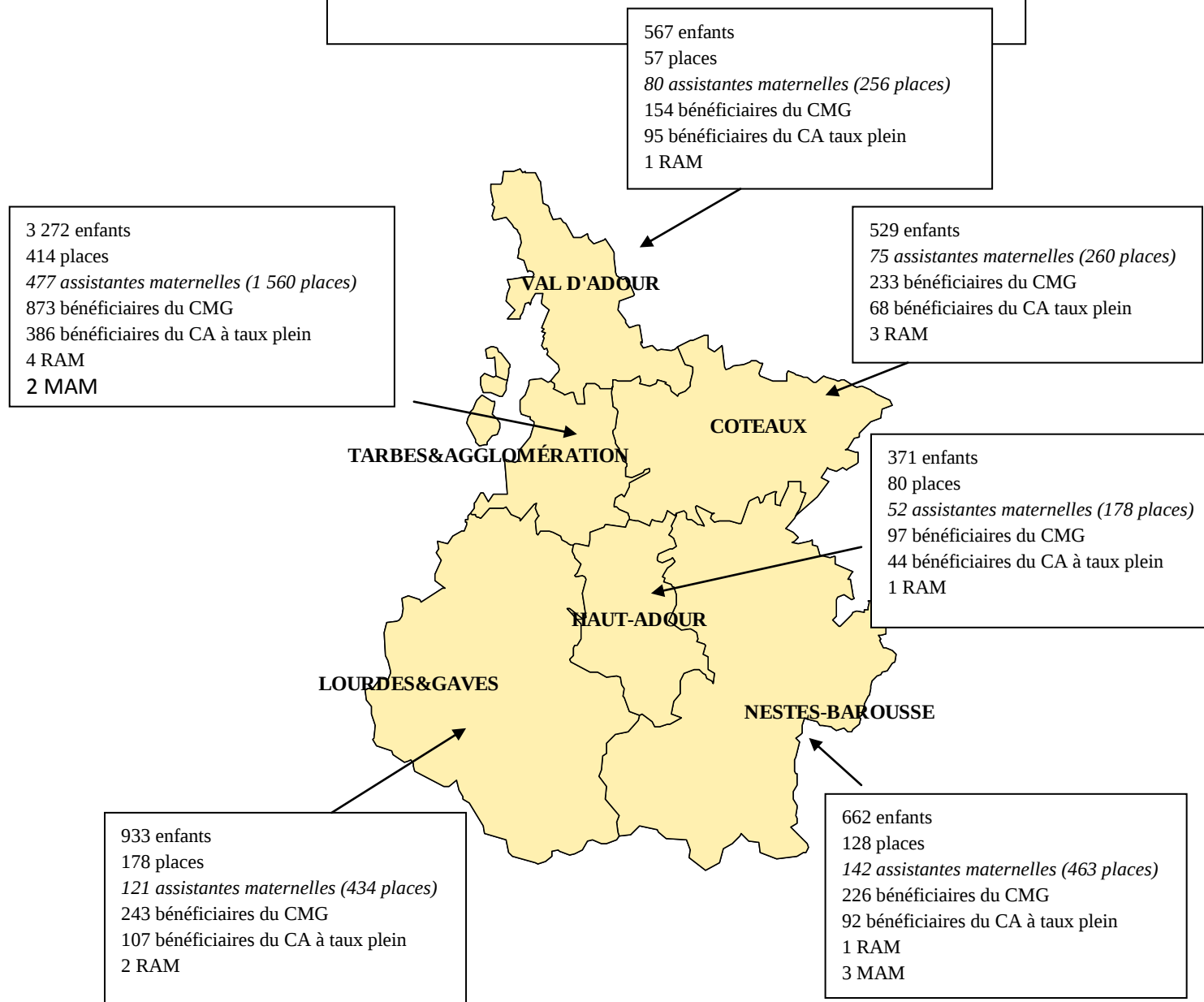
- La Couronne Tarbaise se trouve en tension théorique sur les modes de garde collectifs. Toutefois, les crèches privées sous contrat de Tarbes-Sud accueillent majoritairement des enfants de la périphérie. Les structures CAF de Tarbes-Nord sont fréquentées par 50 % de tarbais, 30 % des autres communes du Grand Tarbes et 20 % d'autres communes du département. Les listes d'attente viennent très majoritairement des communes de Tarbes Nord et Est (Bordères et Aureilhan en développement démographique). La couronne a misé sur les modes de garde individuels animés par 3 relais assistantes maternelles et les micro-crèches. La ville de Tarbes présente la meilleure offre en modes de garde collectifs du département et progresse sur l'emploi des assistantes maternelles depuis le RAM de Tarbes-Nord.
- Les Nestes-Barousse présentent le taux d'usage des assistantes maternelles le moins élevé du département dans un contexte où la demande globale de garde semble bien couverte.
- Le Haut-Adour présente une offre d'accueil semblant répondre quantitativement aux besoins du territoire.

Des projets sont à l'étude actuellement sur le territoire du Val d'Adour (réflexion sur l'implantation d'une micro-crèche à Andrest) et des Coteaux (réflexion sur l'implantation d'une micro-crèche à Tournay).

La préscolarisation des 2/3 ans se centre autour des pôles urbains – Tarbes et agglomération, Pays de Lourdes et de Bagnères, du fait de la concentration d'équipements scolaires adaptés. Les disparités d'un territoire à l'autre sont importantes. La préscolarisation est largement sous-représentée sur les Pays des Coteaux, des Nestes et Barousse.

Cartographie de la petite enfance au 31/12/2014

**Nombre d'enfants de moins de 3 ans (Source CAF-MSA),
Places en établissement d'accueil de jeunes enfants (Source
CAF) et accueil chez les assistantes maternelles agréées
(Source Conseil Départemental)**



Nombre d'enfants de moins de 3 ans hors activité des parents

CMG : Complément de mode de garde (PAJE)

CA à taux plein : complément d'activité à taux plein

RAM : Relais Assistants Maternels

MAM : Maison d'Assistants Maternelles

3 - LES AXES STRATEGIQUES

Le département n'a pas une tradition démographique forte. La stabilisation de la population (voire une légère baisse selon les données INSEE) est essentiellement due à un retour de populations retraitées. Alors que les départs sont le plus souvent le fait de familles jeunes, ces mouvements se traduisent par un vieillissement de la population des Hautes-Pyrénées.

Les évolutions récentes ne présagent pas d'un retournement de la situation avec une baisse significative du nombre de naissances en 2015 (-13 %). Dans un contexte socio-économique difficile, l'état des besoins du département sera différent de celui de départements voisins.

Alors qu'actuellement le nombre d'enfants de moins de 3 ans varie entre 6300 et 6400, les prévisions se portent à court terme sur un cycle de baisse à 6000 – 6100 enfants, sauf retournement économique.

Il s'ensuit que la capacité théorique départementale d'accueil des enfants de moins de 3 ans (70%) des modes d'accueil « formels » est supérieure à la moyenne nationale (60%).

Nonobstant ce constat qui peut évoluer, le schéma de services aux familles s'inscrit sur la durée et outre que les données sont et seront également suivies et actualisées, des marges de progression demeurent et peuvent être légitimement envisagées.

Deux axes stratégiques par ailleurs complémentaires sont proposés :

- développer une offre territorialement équilibrée des services d'accueil de la petite enfance ;
- apporter des réponses mieux adaptées aux besoins des familles.

A- DEVELOPPER UNE OFFRE EQUILIBREE

Les crèches sont plus utilisées que les assistantes maternelles en Hautes-Pyrénées

L'objectif d'équilibre tient dans les modes d'accueil du jeune enfant les plus adaptés aux besoins et aux ressources des territoires.

Une perspective de court et de moyen terme ne doit éluder aucune solution et notamment celles qui consistent à faire du développement en assurant le maintien et l'optimisation de l'offre existante – Cela concerne tout autant l'accueil collectif que l'accueil individuel.

1. Le taux d'usage régulier des crèches ne dépasse pas 67 % en moyenne à l'exception de Tarbes et du Val d'Adour, et le nombre d'enfants utilisant une place de crèche est de 2,5 en moyenne. Une action d'optimisation de la gestion de l'offre actuelle pourrait permettre de répondre à une demande temporaire.

Des structures collectives sont vieillissantes et ne répondent plus totalement aux normes. Une action est engagée pour la reconstruction de deux crèches à Lourdes (85 places), accompagnée d'un transfert de gestion de la crèche hospitalière vers la CCPL.

Un point de vigilance est à porter sur des territoires bien pourvus. Le recours à des opérateurs privés sous contrat, a permis de maintenir un niveau d'offre collective agréée par la PMI, quantitativement adapté, avec du financement public, en l'absence d'autres initiatives. Le même financement public ne peut aujourd'hui entraîner la baisse voire la disparition d'une offre récente qui respecte les engagements tarifaires nationaux et participe à l'accueil de familles en insertion.

Si le maintien peut être du développement légitimé par la demande, des actions de développement sont en cours sur le registre de micro-crèches, notamment sur les territoires en tension.

Le Val d'Adour prévoit une micro-crèche à Andrest et les Coteaux à Tournay, en conformité avec l'objectif public de rééquilibrage territorial.

L'approche micro-structure, adaptée au contexte économique départemental (7 créations de micro-crèches en 4 ans), devrait se poursuivre avec la mise en place des nouvelles intercommunalités.

2. La question de l'offre assistante maternelle se pose de manière différente. C'est une offre privée de proximité soutenue indirectement par les fonds publics avec le versement de la Paje aux parents. Une fois agréée par la PMI au regard des conditions d'accueil qu'il offre, l'assistant maternel exerce son activité en contractualisation directe avec des parents employeurs.

Le taux de recours à une assistante maternelle agréée, connu par le versement effectif du complément mode de garde Paje, n'est que de 61 %. Un chiffre à pondérer par la désactivation temporaire ou définitive de certaines professionnelles. Toutefois, la tendance est à la baisse comme dans d'autres départements.

Le taux d'utilisation des assistantes maternelles :

	Nombre assistantes maternelles agréées	Nombre places agréées	Usage assistantes maternelles	Taux d'utilisation/ places
Hautes-Pyrénées	947	2989	1826	61,1 %
Tarbes et agglo urbaine	477	1560	873	56 %
Lourdes et Gaves	121	434	243	56 %
Nestes-Barousse	142	463	226	48,9 %
Val d'Adour	80	256	154	60,2 %
Coteaux	75	260	233	89,6 %
Haut-Adour	52	178	97	54,5 %

L'âge des assistantes maternelles :

La répartition par âge des assistantes maternelles en activité au 30 novembre 2014 s'établit ainsi :

- Moins de 30 ans : 4%
- De 30 à 39 ans : 18%
- De 40 à 49 ans : 34%
- De 50 à 59 ans : 36%
- 60 ans et plus : 9%

On peut donc observer que 44% des assistantes maternelles ont plus de 50 ans (pourcentage conforme aux observations nationales à territoire identique)

Il convient dès lors, et en permanence, de conduire des actions qui permettent non seulement le renouvellement de la profession mais qui contribuent aussi à rendre attractive cette profession dans le respect des conditions réglementaires d'exercice..

Plusieurs actions en cours ou à renforcer :

- Mieux identifier le nombre et la répartition géographique des assistantes maternelles disponibles ou en activité réduite : par exemple, convaincre de l'utilité de s'inscrire sur les réseaux qualifiés (tel mon enfant.fr) afin de communiquer sur leur offre. Les jeunes parents visitent régulièrement ce site
- Fréquenter les relais assistantes maternelles – lieux d'information et de communication (donc de rapprochement offre/demande), de professionnalisation par l'échange des pratiques, de sécurisation pour les parents

Parallèlement, d'autres actions sont initiées par les assistantes maternelles elles-mêmes afin de favoriser l'attractivité de la profession et l'attrait des parents. Ainsi, des assistantes maternelles agréées par la PMI se regroupent dans un même local au sein d'une Maison d'Assistants Maternelles (MAM) ; dans tous les cas les parents-employeurs bénéficient de la Paje puisqu'il s'agit toujours d'un mode de garde individuel.

En termes de projet, deux modalités principales existent pour ce regroupement : soit le local est privé (en location auprès d'un particulier par exemple), soit il s'organise sur un local qui bénéficie d'un investissement public dans des locaux aménagés et mis à disposition par une collectivité.

Concernant les conditions d'exercice des assistants maternels en MAM, chacun d'eux devra demander, auprès de la PMI, un nouvel agrément lié à ce local et au projet de regroupement.

Plusieurs projets sont à l'étude ou en voie de concrétisation, notamment sur les territoires prioritaires ou éloignés en zone de montagne.

Un référentiel MAM est en cours d'élaboration au niveau national ainsi qu'au niveau local conduit par la PMI. Le tiers payant Paje est en cours d'expérimentation au national pour sécuriser le fonctionnement des MAM.

B- DES REPONSES MIEUX ADAPTEES AUX BESOINS DES FAMILLES

▪ Les horaires décalés

Une demande potentielle en développement en raison du contexte dans les secteurs du commerce, de l'agroalimentaire, du tourisme, du médical...

Des crèches répondent à la demande. La pratique la plus probante est celle de la crèche municipale de Tarbes en centre ville. D'autres crèches suivent à Lannemezan – Saint-Lary – Cauterets - Lourdes et à Tarbes (micro-crèche CAF). C'est plus coûteux pour le gestionnaire en raison des contraintes réglementaires et sécuritaires de fonctionnement.

Une généralisation à tous les accueils collectifs s'avère peu probable sauf à cibler les créations et à chercher à optimiser le fonctionnement des structures en chute de fréquentation. Le créneau est favorable au développement des MAM dans le respect des modalités légales de fonctionnement sur la durée du temps de travail (convention collective nationale) et des conditions de mise en place des délégations d'accueil (loi du 9 juin 2010 relation à la création des MAM) et décret du 12 mars relatif aux critères d'agrément).

▪ L'accueil des enfants handicapés

On sait que 30 à 40 enfants par classe d'âge souffrent de handicap qualifié.

La demande réelle de garde est difficile à quantifier et la première action consiste à l'identifier.

L'accessibilité aux établissements est requise, la prise en charge temporaire ou régulière dépend de la nature du handicap.

La CAF expérimente l'accueil des enfants handicapés dans ses structures ouvertes à tous.

Le département et la Caf ont mis en œuvre en 2015 une démarche afin de renforcer l'accueil des enfants porteurs de handicap dans les EAJE du Département : mise en place d'un groupe de travail avec les structures spécialisées (CAMS, SESSAD), rencontres avec les EAJE du département, co-financement d'une formation collective pour 2 agents par structure, aide financière expérimentale sur fonds nationaux CNAF.

Le processus est enclenché et à court terme 17 structures seront en capacité de s'inscrire dans la démarche.

▪ **L'accessibilité aux familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion**

La tarification mise en place permet l'accessibilité aux familles en situation de pauvreté. C'est ainsi que plus de 30 % de familles à très bas revenus utilisent les accueils collectifs en Hautes-Pyrénées. La subvention PSU versée par la CAF permet de compenser le coût régulier de l'accueil des familles à revenus modestes.

L'accueil irrégulier ou occasionnel, même s'il pose problème au gestionnaire qui doit par ailleurs assurer un taux de fréquentation global suffisant, doit être maintenu de façon à répondre aux besoins des familles en recherche d'emploi ou simplement pour favoriser la socialisation des enfants, notamment au sein des familles vulnérables.

La CAF accueille des familles vulnérables dans ses structures à Tarbes-Nord. De plus, elle réserve depuis 2011 8 places aux familles monoparentales en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle auprès d'une crèche privée sous contrat. En 2014, le taux d'occupation de ces places s'est établi à 110 % (accueil de 26 enfants pour 22 familles) représentant 23 691 h d'accueil. Sur les 22 familles, 5 ont pu ainsi suivre une formation donnant lieu à embauche, 5 ont trouvé un contrat et 4 ont repris des études.

En 2015, considérant la demande potentielle, un nouveau partenariat a été mis en place avec la ville de Tarbes et la crèche associative « Gribouille » (4 places).

Aucune solution n'est parfaite en raison de son coût direct ou indirect.

Une action d'information peut être proposée sur l'accessibilité régulière, aux familles vulnérables connues par les CCAS, les Associations ou les Travailleurs sociaux.

▪ **La préscolarisation des enfants de 2/3 ans**

La scolarisation précoce des enfants de 2/3 ans, dont les parents s'efforcent de concilier vie familiale et vie professionnelle, permet de favoriser la réussite éducative des enfants. Elle s'avère efficace pour soutenir les enfants de familles éloignées de la culture scolaire.

Deux conditions objectives à remplir :

- L'école maternelle doit être en capacité d'assurer une qualité d'accueil adaptée aux rythmes et besoins des enfants de moins de 3 ans.
- Respecter un calendrier d'inscription compatible avec les procédures réglementaires de l'Education Nationale.

En Hautes-Pyrénées, le taux de préscolarisation est supérieur à la moyenne. Il est concentré sur les centres urbains de Tarbes – Lourdes –Bagnères. Les territoires des Coteaux et des Nestes-Barousse sont comparativement très en retrait.

Deux actions semblent prioritaires :

- Identifier au sein des territoires ruraux, la demande, les écoles et les modalités d'accompagnement des collectivités pour rééquilibrer l'offre.
- Examiner les conditions d'un renforcement possible dans les quartiers de la politique de la ville.

La transition vers l'école maternelle nécessite dans tous les cas un accompagnement, technique, humain et financier.

Des actions passerelles sont en 2016 en cours d'expérimentation ou de réflexion :

- Le Val d'Adour a mis en place depuis la rentrée 2015 un dispositif passerelle à Maubourguet : scolarisation d'une dizaine d'enfants de 2 à 3 ans le matin et accueil l'après-midi en ALSH
- Une réflexion sur un projet de crèche passerelle dédiée spécifiquement aux 2-4 ans implantée dans une école de quartier prioritaire de la politique de la Ville de Tarbes est en cours.
- Une réflexion sur un projet passerelle est également en cours sur le territoire Lourdaise.

Par ailleurs, les Pouvoirs Publics souhaitent engager une relance de la scolarisation des moins de 3 ans dans les territoires prioritaires pour l'Education Nationale

ORIENTATIONS SCHEMA DEPARTEMENTAL DES SERVICES AUX FAMILLES 2016-2019

VOLET PETITE ENFANCE

Axes stratégiques	Objectifs	Actions	Acteurs	Echéances 2016
Développer une offre territorialement équilibrée des services d'accueil de la petite enfance	Assurer le maintien et le renforcement de l'offre en structures existante	Poursuivre le soutien financier des collectivités, associations ou entreprises rénovant les locaux de leurs structures Soutenir techniquement et financièrement les projets émergeant sur les territoires prioritaires dans un objectif de rééquilibrage territorial (micro-crèches à Andrest et Tournay) Informier les collectivités sur les modalités de fonctionnement des différents modes d'accueil collectifs	MSA/CAF/collectivités/associations/entreprises Département/MSA/CAF/collectivités/associations/entreprises	Identifier les subventions du département (DDL) Créer un guide d'accueil de la petite enfance (différents types de structures, institutions impliquées, budgets type, ..)
	Mieux identifier le nombre et la répartition géographique des assistantes maternelles disponibles ou en activité réduite	Étude en cours	Département	
	Donner des outils aux assistantes maternelles pour communiquer sur leur offre	Mettre en place une expérimentation de mise en œuvre des disponibilités des assistantes maternelles sur le site www.mon-enfant.fr en	Département/CAF/F/collectivités/asso	Faire un bilan de l'action du réseau des RAM+perspectives et mener une réflexion sur la

		s'appuyant sur les RAM	ciations	mise en œuvre éventuelle des disponibilités des assistantes maternelles
Soutenir la professionnalisation des assistantes maternelles		Poursuivre l'accompagnement du réseau départemental des animatrices de RAM	Département /CAF /collectivités/asso ciations	
	Aider à renforcer l'attractivité du métier d'assistante maternelles	Soutenir techniquement et financièrement la création de Maisons d'Assistants Maternelles (MAM)	Département/MS A/CAF /collectivités/asso ciations	mise au point par le Département d'un Guide pratique pour la création de MAM à l'usage des porteurs de projet et des élus
	Favoriser l'accueil des enfants porteurs de handicap en identifiant mieux les besoins	Evaluer le dispositif mis en place par le Département et la Caf en 2015 (formation, aide expérimentale) Envisager les modalités de reconduction des actions en s'appuyant sur les structures spécialisées (CAMS, SESSAD, MDPH,...)	Département/CAF F/Structures spécialisées (CAMS, SESSAD,...), communes, associations ou entreprises gestionnaires d'une structure d'accueil	Réaliser des entretiens évaluatifs auprès des EAJE (besoins, impact formation,...) Organiser une réunion d'évaluation avec le CAMS et le SESSAD 2 ^{ième} trimestre 2016
Favoriser l'accessibilité aux familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion		Veiller au respect de l'accueil d'au moins 10% dans les EAJE de familles en situation de pauvreté Réserver des places d'accueil pour les familles monoparentales en situation d'insertion sociale et/ou professionnelle afin de faciliter leur	CAF/collectivité/associations/entr eprises CAF/entreprises/collectivité/associ	Construire les modalités opérationnelles

		recherche de moyen de garde	ations	Organiser le lancement d'un comité de pilotage concernant le projet de la CCPL
	Favoriser l'adaptation de la pré-scolarisation pour les 2-3 ans	Accompagner techniquement et financièrement les projets de création de dispositifs passerelle Identifier au sein des territoires ruraux, la demande, les écoles et les modalités d'accompagnement des collectivités Examiner les conditions d'un renforcement dans les quartiers politiques de la ville	Education Nationale/Département/MSA/CAF/collectivités/associations Education Nationale/Département/MSA/CAF/collectivités GIP politique de la ville/ Education Nationale/Département/MSA/CAF/collectivités/associations	

INDICATEURS DE SUIVI PETITE ENFANCE

	2016	2017	2018	2019
<u>Données de cadrage :</u> Nbre enfants de moins de 3 ans Nbre de naissances domiciliées Taux d'activité des parents				
<u>Offre d'accueil :</u> Nbre de places en EAJE Taux d'occupation moyen en EAJE Nbre d'enfants moyen Nbre d'assistantes maternelles agréées Nbre de places en assistantes maternelles agréées Nbre de MAM Nbre de places en MAM Nbre de RAM Nbre d'ETP en RAM				
<u>Taux de couverture des besoins :</u> Hautes-Pyrénées Intercommunalités				
<u>Réponses à des besoins spécifiques :</u> Accueil des enfants porteurs de handicap : Nbre de structures ayant accueilli un enfant porteur de handicap Nbre d'heures réalisées Actions menées Accueil familles en situation de pauvreté ou en parcours d'insertion : Nbre d'enfants accueillis sur places réservées CAF Nbre d'heures d'accueil sur places réservées CAF Taux d'accueil des familles payant moins de 1€ en EAJE Projets innovants : Nbre de dispositifs passerelles Autres actions				

2^{ème} PARTIE :

LE SOUTIEN

A LA

FONCTION PARENTALE

Le parent est l'acteur essentiel dans le domaine de la Parentalité car il est premier éducateur de l'enfant.

Il est placé au cœur des actions et des dispositifs dont la finalité est de valoriser son rôle et ses compétences.

Les institutions et associations interviennent dans l'accompagnement à la fonction parentale sur des thématiques spécifiques (scolarité, conflits...), des situations particulières (naissance, accueil du jeune enfant, adolescence) ou suite à des événements particulièrement difficiles pour la famille (décès, séparations, maladie...).

Cette offre globale cherche à répondre aux besoins des parents tout au long du parcours éducatif.

L'état des lieux de ce schéma initial prend le parti d'être très détaillé et de présenter les multiples actions conduites par les institutions et les associations.

Malgré les financements limités, les initiatives et la diversité des actions montrent une richesse d'interventions sur le département.

Lors du passage en intercommunalités redéfinies, il sera vraisemblablement souhaitable de prioriser les axes d'interventions.

I- L'ETAT DES LIEUX PARENTALITE

A -DONNEES DE CADRAGE (source Caf 2014)

1- LES FAMILLES AVEC ENFANTS A CHARGE

Familles allocataires Caf 31/12/2014	Hautes-Pyrénées	Nestes-Barousse	Haut-Adour	Coteaux	Val Adour	Lourdes et Gaves	Tarbes et Agglo	Ville de Tarbes
Nb allocataires avec enfants	20 825	2 347	1 393	1 716	1 998	3 307	10 064	4 260
Nb familles monoparentales	6 336	648	403	339	533	994	3 419	2 093
Nb allocataires	40 075	4 177	2 512	2 557	3 343	6 388	21 098	13 177

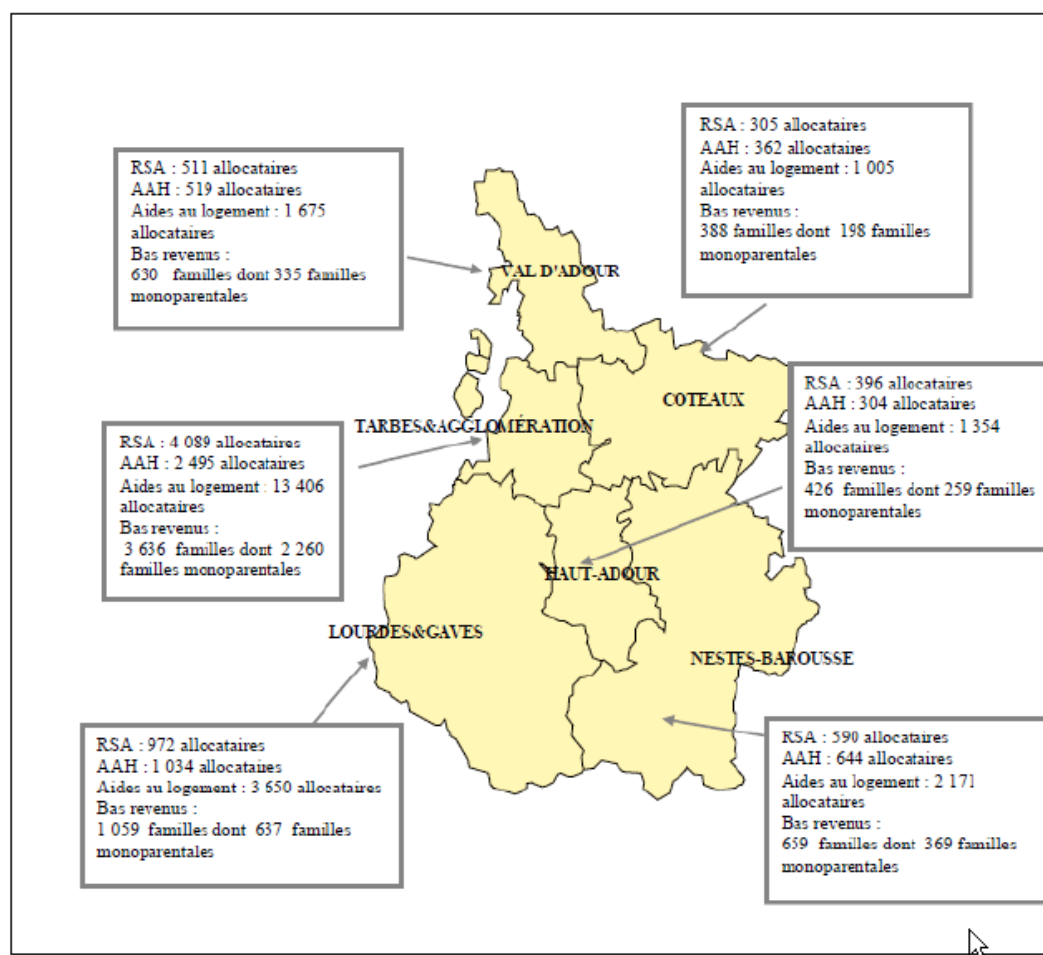
2- LES ENFANTS

Enfants /territoire (SOURCES CAF/MSA)	0-6 ans	6 -12 ans	12-18 ans	> 18 ans
Hautes- Pyrénées	12 220	13 196	12 696	2 940
Tarbes & Agglomération	6 188	6 111	5 842	1 529
Lourdes & Gaves	1 816	2 038	2 040	455
Nestes & Barousse	1 308	1 567	1 389	289
Val d'Adour	1 120	1 354	1 425	296
Côteaux	1 023	1 257	1 117	212
Haut Adour	764	869	883	159

3- LES FAMILLES A FAIBLES REVENUS ET MINIMAS SOCIAUX

Familles allocataires Caf 31/12/2014	Hautes-Pyrénées	Nestes-Barousse	Haut-Adour	Coteaux	Val Adour	Lourdes et Gaves	Tarbes et Agglo
Familles sous le seuil de bas revenus (moins de 1021 €)	6 798	659	426	388	630	1 059	3 636
Familles monoparentales sous le seuil de bas revenus	4 058	369	259	198	335	637	2 260
Allocataires bénéficiaires du RSA	6 863	590	396	305	511	972	4 089
Allocataires bénéficiaires de l'AAH	5 358	644	304	362	519	1 034	2 495

CARTE DE LA VULNERABILITE SOCIALE



Sources CAF 2014 : Allocataires du Rsa, de l'Aah, d'une aide au logement et allocataires avec enfants sous le seuil de bas revenus.

Le territoire de Tarbes- Agglomération concentre à lui seul plus de la moitié des familles allocataires, des minimas sociaux, d'enfants et de jeunes.

Le territoire de Lourdes et Gaves concentre le second plus grand nombre de familles en difficultés puis vient celui de Nestes Barousse.

4- LES TERRITOIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (*données Caf-Contrat de Ville 2014*)

Le département des Hautes-Pyrénées dénombre :

- **4 territoires prioritaires** définis dans le Contrat de Ville 2015-2020 sur Tarbes : quartiers Ouest, Est et Nord et sur Lourdes-Ophite.
- **2 territoires en veille active** : sur Aureilhan : le quartier des Cèdres-Arréous-Courréous et sur Lourdes : le quartier Labastide-Lannedarré.

Quartiers prioritaires	Population	Revenu fiscal annuel Médian
Tarbes Est (Val d'Adour / Mouysset / Ormeau / Bel Air)	3590	11 100 €
Tarbes Nord (Laubadère)	2450	8100 €
Tarbes Ouest (Solazur / Debussy)	1120	7400 €
Lourdes (Ophite)	1140	9700 €
TOTAL Tarbes	42 000	17 280 €

Seuil revenu fiscal annuel médian pour définir un quartier prioritaire Politique de la ville : 11 250 €

Tarbes Nord : regroupe 24% des allocataires et en moyenne 30% des familles allocataires, monoparentales et à bas revenus de Tarbes & agglomération.

Tarbes Ouest : regroupe 25% des familles allocataires monoparentales de Tarbes & agglomération. Quartier classé, en 2013, par l'INSEE Midi- Pyrénées, comme étant en fort décrochage du fait d'un revenu fiscal très faible par rapport à l'agglomération et de la faible mixité sociale sur le quartier.

Tarbes Est : regroupe 24% des familles allocataires monoparentales de Tarbes & agglomération. Les acteurs observent une précarisation de la population de la cité Bel Air avec la présence de très jeunes enfants sur les espaces publics.

Sur Mouysset, il est relevé l'accueil de populations nouvellement arrivées en France ainsi qu'un vieillissement de la population. Les échanges entre les habitants peuvent s'avérer parfois complexes.

Lourdes : quartier Ophite regroupe 21% des familles monoparentales.

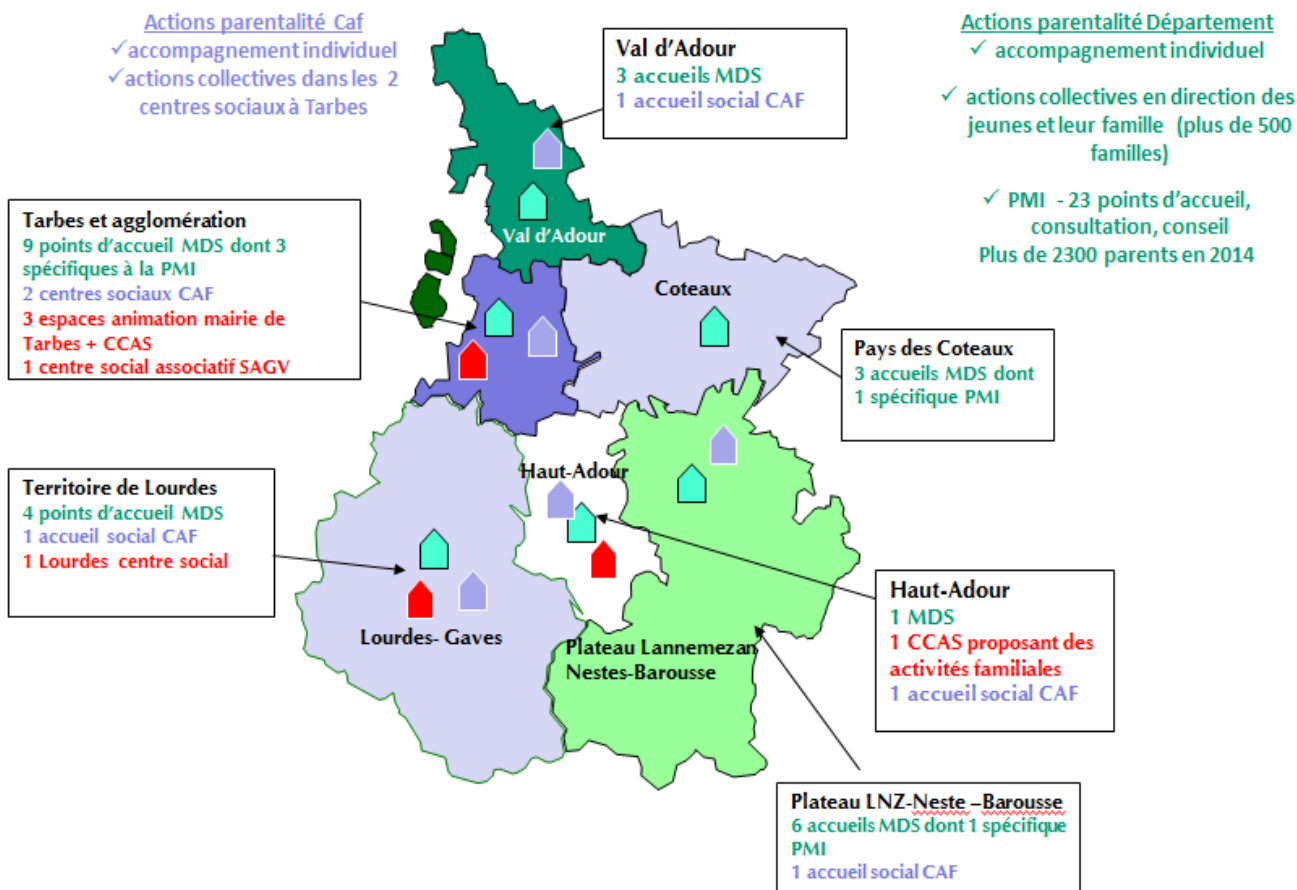
Le parc social accueille peu de familles nombreuses et 30 % des locataires sont des retraités. Sur ce quartier prioritaire de la Ville, 71 % des ménages ont des revenus mensuels inférieurs à 1 000€.

Les liens entre les habitants sont parfois inexistantes voire compliqués.

B- LES OFFRES EXISTANTES

1- LES OFFRES INSTITUTIONNELLES

Accueils de soutien à la parentalité existants sur le département



1.1- Les actions collectives menées en direction des parents

a- Les actions collectives en direction des parents des centres sociaux et d'acteurs en charge de l'animation de la vie locale

Dans le cadre de la mission d'Animation de la Vie Sociale, 4 centres sociaux (2 associatifs et 2 en gestion Caf) et deux associations rurales sont agréés sur le département :

- Centre social des Gens du Voyage : vocation départementale
- Centre Social Forum : Lourdes
- Centre social Caf Arc en Soleil : Laubadère
- Centre Social Caf Henri IV : Tarbes Ouest
- AFR du Magnoac et AIREL développent un projet d'animation locale sur les territoires du Magnoac et de la Vallée d'Aure.

Les actions des centres sociaux et des espaces de la vie sociale se fondent sur une dynamique de mobilisation des habitants et visent plus particulièrement à apporter des solutions aux besoins des familles dans leur vie quotidienne et à répondre aux problématiques d'un territoire, notamment la prévention des exclusions par le développement des liens sociaux.

Ils développent des **projets spécifiques** d'animations collectives en faveur des **familles**, des jeunes adultes et sont un appui aux projets des habitants et aux associations. Ils proposent des ateliers parents-enfants, de mobilisation des familles, d'information et accès aux droits, des sorties familles...

b- Les actions collectives spécifiques à la Caisse d'Allocations Familiales, au titre de l'Accompagnement des familles:

Les deux centres sociaux gérés par la caisse sont situés à Tarbes et animés par des travailleurs sociaux. Ils mènent un projet d'animation collective réservé spécifiquement aux familles. Une des missions est de restaurer ou d'améliorer les relations intrafamiliales.

Pour ce faire, les travailleurs sociaux s'appuient sur les activités collectives ainsi que sur le développement de Projets Vacances de jeunes et de familles. Ils travaillent en partenariat avec les institutions (Conseil Départemental, Mairie, CCAS) et les associations du quartier, opérant dans le cadre de la parentalité.

c- Les actions collectives en direction des parents de la Direction de la Solidarité Départementale.

Les actions de soutien à la parentalité mises en œuvre dans les Maisons Départementales de la Solidarité sur chacun de leur territoire sont de 2 ordres :

- celles ouvertes à tout public et qui concernent notamment des actions de prévention primaire, il s'agit :
 - o des actions collectives dans le cadre de la semaine mondiale de l'allaitement maternel,
 - o des animations en direction du jeune enfant et de leurs parents (psychomotricité, éveil, lecture ...) dans la salle d'attente des consultations PMI
 - o des actions dans le cadre du Lieu d'Accueil Parent Enfants (LAEP) départemental « la Petite Récréé » et « la Courte Échelle »
- celles destinées à un public identifié par les travailleurs sociaux dans le cadre des missions spécifiques d'action sociale du Département dans le cadre de la prévention et de la protection administrative.

Ainsi en 2014, près de 500 **familles ont participé aux actions collectives** sur les différents territoires du Département :

Les actions collectives du Conseil Départemental par territoire:

- **Tarbes et Agglomération** : Ateliers d'éveil- corporel, sensoriel et éveil du langage- accompagnement vers les LAEP sur le territoire, ateliers cuisine, sorties familiales, ateliers psychomotricité, ateliers parents-enfants « groupe parents organisateurs »
- **Pays des Gaves (Lourdes/ vallée d'Argelès)** : sorties familles, activités parent-enfant « lutins » (0-5 ans) et « grands » 6-10 ans, groupe ado (avec temps spécifiques pour les parents), weekend en famille, groupe de parole parents et les journées de la femme
- **Haut Adour (Bagnères/vallée de Campan)** activités parents/enfants spécifiques pour les ados et pré-ados et « Bouger Respirer » (sorties familiales en plein air, ciné débat, etc...)
- **Coteaux-Lannemezan-Nestes-Barousse** : massage bébé, activités parents/enfants spécifiques pour les ados et pré-ados, action vacances en famille « vacances autonomes 1-2-3 soleil »
- **Val d'Adour** : massage bébé, ateliers éveil du langage, activité parents-enfant « les goûters de l'énergie »
- **Sur tout le territoire** : action « vacances familles » en partenariat avec la CAF et avec l'appui des structures associatives de loisirs et de culture.

d- Les actions collectives en direction des parents de l'Education Nationale

Le référentiel de compétences professionnelles (BO, 2013) prévoit que tout professeur, Conseiller Principal d'Education, personnel médico-social scolaire coopère avec les parents et avec les partenaires.

Les enseignants des écoles situées dans les quartiers prioritaires « Politique de la ville » et/ou en Réseau d'Education Prioritaire mènent des actions en interne à l'Education nationale ainsi que des actions inter-catégorielles avec des partenaires.

- **Actions en interne :** Réunion de rentrée, liaison Grande Section- CP, Liaison CM2-6ème, rencontres individuelles, réunions avec les représentants des parents d'élève, ateliers « classe ouverte », fête de l'école, communication des résultats scolaires, lutte contre l'absentéisme, formation des enseignants, visite médicale scolaire, espace numérique de travail (ENT).
- **Actions inter-catégorielles mises en œuvre avec des partenaires :** Plusieurs actions sont mises en œuvre avec des partenaires sur les temps scolaires ou péri-scolaires :
 - Partenariat avec les associations intervenant dans le cadre du CLAS,
 - Partenariat avec le Programme de réussite éducative (PRE),
 - Participation aux Actions éducatives familiales (AEF) avec l'association Portes Ouvertes,
 - Participation à la mise en œuvre d'interprétariat parents-enseignants avec l'association Portes Ouvertes,
 - Action ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants (OEPRE) en collaboration avec l'association Portes ouvertes.
 - Co pilotage du Point parents de la Ville de Tarbes (Quartier Nord)
 - Liaisons avec les crèches et le LAEP L'atelier de Geppetto pour la scolarisation progressive des enfants de moins de 3 ans,
 - Actions de formation pour faciliter l'accueil dans le cadre scolaire des Enfants du voyage et des enfants nouvellement arrivés en France avec la SAGV et le CADA,
 - Action pour favoriser la scolarisation à domicile des enfants malades avec l'association ENSEMA.

1.2- les actions individuelles menées en direction des parents

a- Les actions individuelles de la Caisse d'Allocations Familiales

- **Les permanences d'accueil:**

La Caisse d'Allocations Familiales propose 7 lieux d'accueil des familles sur le département. Les familles peuvent être reçues lors de permanences administratives, sociales et d'instruction du RSA ainsi que lors de rendez-vous personnalisés.

En 2014, 45 326 personnes ont été reçues sur l'ensemble du département :

Une couverture est renforcée sur les territoires de la politique de la ville :

- 41 092 personnes reçues dans les permanences au siège
- 932 sur Laubadère
- 1328 sur le Quartier Ouest- Henri IV
- 817 sur l'antenne de Lourdes

- **Une offre de Service spécifique aux familles qui vivent un évènement déstabilisant:**

La Caf intervient en faveur des familles qui rencontrent un évènement déstabilisant ayant un impact sur le budget et l'équilibre familial tel que l'arrivée d'un jeune enfant, le décès d'un enfant ou d'un conjoint, une séparation, la maladie d'un enfant, un impayé de loyer et l'indécence de leur logement. Elle propose systématiquement aux familles une mise à disposition du travailleur social qui permet de faire un point sur la situation et de vérifier que tous les droits sont ouverts. Il s'agit de proposer une écoute, un conseil, une orientation et un accompagnement dans l'accès aux droits et les démarches des familles. Le service prestations et le service social sont ici complémentaires.

En 2014, 4 616 rendez-vous dans le cadre de cette offre ont été menés, soit 3 fois plus que la moyenne nationale. 853 familles ont bénéficié d'un accompagnement social Caf par des travailleurs sociaux sur Tarbes et Lourdes.

De plus, la Caf finance le CIDFF et CDAD dont la mission est d'informer les familles et particulièrement celles en situation de décès ou séparation, dans l'accès aux droits sociaux et juridiques.

- **L'instruction RSA :**

La Caf instruit le RSA pour le compte du Conseil Départemental : les travailleurs sociaux ont reçu 1 518 personnes en 2014 et les ont informés sur leurs droits légaux et extra-légaux. Au total, avec le service prestations, **1 685 rendez-vous** des droits RSA ont été réalisés (la moitié concerne des familles en précarité). La majeure partie des permanences d'instruction RSA se situe sur les territoires de la Politique de la Ville.

- **L'accompagnement des bénéficiaires du RSA majoré (isolés avec enfant(s) à charge):**

Sur Tarbes Agglomération, les travailleurs sociaux de la Caf, en étroite collaboration avec l'UTI, proposent un accompagnement spécifique pour ces familles isolées avec enfant(s) à charge. En 2014, 17 parents ont été accompagnés.

- **Logement et Impayés de Loyer :**

Afin de permettre aux familles de condition modeste de se maintenir dans leur logement et d'améliorer leur cadre de vie, les partenaires locaux se mobilisent dans le cadre du PDALPD.

La Caisse d'Allocations Familiales consent aux familles des prêts sans intérêt pour l'amélioration de l'habitat et de l'équipement du logement. Dans le cadre de co-financement, elle subventionne deux associations telles que l'ADIL et Soliha (anciennement PACT-ARIM) pour soutenir les actions menées dans le domaine de la prévention et du conseil aux familles.

Afin d'éviter les ruptures de droit aux allocations logement, d'informer et d'accompagner les allocataires qui rencontrent des difficultés et de prévenir les expulsions locatives, la Caf a développé une offre de service spécifique d'aide aux impayés de loyer. Une cellule d'évaluation sociale prend en compte les situations de façon globale : 1 430 impayés de loyers ont été étudiés en 2014 dont 57% ont fait l'objet d'une saisine du FSL "maintien "

La coordination des acteurs locaux permet de prévenir les expulsions des familles : 2 089 situations ont été examinées, lors des commissions des expulsions en Préfecture et en sous-préfectures.

En lien avec la DDCSPP, la Caf gère et verse **l'allocation de logement temporaire**, qui vise à permettre aux familles d'accéder à un logement d'urgence ou de résider sur des aires d'accueil adaptées.

Elle participe à l'étude, au suivi et à l'accompagnement des situations signalées au pôle départemental de lutte contre le **logement indigne** : 143 signalements ont été étudiés en 2014.

- **Aide à Domicile :**

Il s'agit d'un soutien **temporaire**, proposé à la famille afin de l'aider à surmonter les difficultés ponctuelles qu'elle rencontre lors d'événements provoquant des changements en son sein. Cette situation vient perturber de façon importante l'équilibre familial, entraînant une indisponibilité parentale et ayant une répercussion sur le(s) enfant(s).

Pour mettre en place ce service, les familles doivent rencontrer une association d'aide à domicile (3 sur le département), chargées d'effectuer le diagnostic préalable à toute intervention.

Les événements récents pris en compte sont : grossesse, naissance ou adoption, séparation des parents, décès d'un enfant ou d'un parent, accompagnement d'un monoparent vers l'insertion, soins médicaux de courte ou longue durée, familles nombreuses et/ou recomposées.

Le soutien au domicile est effectué par des Techniciens de l'intervention sociale et familiale (TISF) et par des Auxiliaires de Vie Sociale (AVS).

Les familles participent au financement de l'intervention selon ses revenus. Les associations sont dans l'obligation d'appliquer le barème national de participations familiales, afin de permettre aux familles les plus vulnérables d'y accéder.

La Caf contribue au soutien technique des associations opérant dans ce domaine. Il pilote et anime le « Réseau Départemental de Services d'Aide à domicile », dans l'objectif d'harmoniser et d'améliorer la qualité de réponse aux familles. Le Réseau s'est réuni 3 fois par an.

b- Les actions individuelles du Conseil Départemental

Le Conseil Départemental s'engage pour développer plus de cohésion sociale et de solidarité entre les personnes et les territoires par une organisation départementale au plus près des personnes.

L'action sociale s'appuie sur des bases de solidarité, d'humanisme et de citoyenneté : elle favorise l'autonomie, participe à la prévention de l'exclusion, et apporte un soutien aux personnes fragiles.

Chef de file de l'Action Sociale, le Département met en œuvre des actions dans les champs d'intervention suivants:

- Enfance et Familles : Aide Sociale à l'Enfance, Protection Maternelle et Infantile (PMI), Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)
- Autonomie: Personnes Agées, Personnes en situation de Handicap,
- Insertion et Logement : Revenu de Solidarité Active (RSA) , Fonds Solidarité Logement, Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées
- Territoires : Tarification et contrôle des établissements sociaux et médico-sociaux, Aide Sociale Générale.
- Santé : vaccinations, Centre de dépistage anonyme et gratuit,.....

Spécifiquement sur le soutien à la parentalité, le travail du Département revêt des formes d'intervention très diversifiées : de l'action individuelle, en passant par l'accompagnement et le suivi médico-social jusqu'à l'action collective, ou par le soutien aux structures associatives de proximité dans le cadre d'actions partenariales, **les objectifs poursuivis sont ceux de l'accès aux droits et de la prévention dans une finalité globale de protection de l'enfance.**

Les Maisons Départementales de la Solidarité sont les lieux de réalisation de ces actions : **elles sont ouvertes à tous les habitants sur leurs territoires de vie.** Les parents trouvent de l'écoute, de l'information, des ressources et, si nécessaire, de l'orientation. (27 000 entretiens dans 23 points d'accueil)

Le soutien à la parentalité peut être ponctuel ou au long cours, en fonction de la situation. En matière d'aide sociale à l'enfance, une aide éducative dont les formes sont multiples (soutien direct à la fonction éducative, accompagnement, aides financières dans le projet pour l'enfant ...) peut être proposée à la famille.

L'Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE), en cours de création, permettra de recenser l'ensemble des moyens et des actions qui concourent à la protection de l'enfance, de les faire connaître et d'adopter une démarche prospective en vue de permettre l'adéquation entre offre/besoin. Il propose d'allier la recherche à la pratique en vue de l'amélioration continue de cette politique publique.

Chiffres 2014

Plus de 27 000 entretiens individuels ont été réalisés par les professionnels des Maisons Départementales de la Solidarité dans les 23 points d'accueil territorialisés. 20% des entretiens concernent les questions liées à l'enfance et l'éducation.

Des aides éducatives contractualisées ont été mises en place dans 478 familles (soit 722 enfants et leurs parents). L'aide éducative à domicile comprend un accompagnement par un travailleur social ou médico-social et peut être étayé par l'intervention d'une TISF ou par une Mesure d'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale ou bien la participation aux actions collectives. **Des aides financières** pour soutenir des projets éducatifs ont été accordées à 1904 familles.

Sur les 5630 bénéficiaires du RSA socle au 31/12/2014, plus de la moitié (soit 2874), sont des chefs de famille. Le Département accompagne ces personnes dans leur parcours d'insertion globale, y compris sur des questions de soutien à la parentalité. Cet accompagnement peut être individuel et collectif (cf actions collective ci-dessus)

La PMI propose des visites pré et post natale à domicile ou à la MDS à toutes les femmes enceintes/ayant accouché. Plus de 5 000 consultations nourrissons ont été réalisés par les médecins.

Le travail de prévention des MDS touche également des réseaux professionnels : le travail de soutien et développement des Relais d'Assistantes Maternelles et des LAEP, la participation active dans des réseaux de prévention des conduites à risque. Ces derniers réunissent des professionnels travaillant auprès des adolescents (Education Nationale, Mission Locale, associations locales, centres de planification....)

A mettre dans partie Enfance ? Enfin, dans le cadre de la protection de l'enfance, les enfants peuvent être confiés au Président du Conseil Départemental lorsqu'ils sont en danger. Les travailleurs sociaux et médico-sociaux continuent de travailler auprès de l'enfant mais aussi de ses parents.

Le projet individualisé propre à chaque enfant a notamment pour objectif de donner à chacun d'eux les protections adaptées dont ils ont besoin et de garantir les conditions de leur développement physique, affectif, intellectuel et social. A ce titre, 457 informations préoccupantes ont été traités, 172 ont donné lieu à un signalement.

c- Les actions individuelles des CCAS

Les principaux CCAS du département proposent un accompagnement individuel et des soutiens financiers aux familles.

De plus, ils développent des actions spécifiques de soutien à la parentalité:

Le CCAS de **Bagnères de Bigorre**:

- soutien financier ponctuel aux familles : avances remboursables ou non, aides pour les factures d'énergie, loyer, licence sportive, restaurant scolaire, centre de loisir...
- bon d'achat rentrée scolaire et bon d'achat cadeaux fêtes de fin d'année,
- sorties journée en famille en relation avec les associations caritatives, une sortie Mer, une sortie montagne.
- après-midi récréatifs : projection cinéma suivi d'un goûter.
- Semaine bleue, échanges intergénérationnels.

Le CCAS de **Tarbes** : propose aux familles tarbaises, des interventions individuelles ou collectives :

- L'Epicerie Sociale a accueilli 177 familles avec des enfants, dont 143 familles monoparentales, en 2015. Ces familles participent aux actions proposées à l'Epicerie Sociale, qui visent à favoriser une bonne santé au travers d'une alimentation équilibrée.
- Des journées à la mer, sont organisées chaque été, permettent à 300 familles environ de partir une ou plusieurs journées au bord de la mer. En 2015, 285 enfants ont profité de ces sorties avec leurs parents.
- Les 4 crèches mènent des actions en direction des parents afin de les associer à la vie de la structure.
- Atelier de Geppetto
- Journées de la Petite Enfance.

Le CCAS de **Lannemezan** propose:

- des soutiens financiers ponctuels et bons d'achats alimentaires
- un départ en vacances familles (tous les ans) en partenariat MDS/ CAF/Associations diverses
- un accompagnement Éducatif Budgétaire par les Conseillères ESF
- des aides aux démarches administratives diverses (surendettement, microcrédit, accès et maintien dans le logement, RSA, instruction de divers dossiers....)

d- Les actions individuelles de la MSA

Organisée en guichet unique, la MSA protège l'ensemble de la profession agricole. Elle assure le versement des prestations familiales, logement et met en œuvre une action sociale en direction des familles.

Le taux de familles MSA sur le département est estimé à 4,21%. Elles sont inégalement réparties sur les territoires, très présentes sur l'agglomération tarbaise et le nord du département (Côteaux, Adour), elles sont moins nombreuses dans les zones montagneuses. Cependant, la MSA se donne pour objectifs de connaître et faire connaître les besoins des familles ressortissantes, d'apporter son soutien aux zones rurales et péri-urbaines les moins pourvues en services.

Dans le cadre de l'accompagnement social individuel, le service social de la MSA verse des prestations extra légales, telles que : aides financières en cas de difficultés, aide à domicile, aide aux vacances et loisirs, financement des accueils petite enfance et des accueils de loisirs sans hébergement, aide aux études, financement du BAFA et du permis de conduire pour les jeunes...

En matière de parentalité, contribue au développement des services de médiation familiale ainsi qu'au fonctionnement des Lieux d'Accueil Enfants Parents

e- Les actions individuelles de l'Udaf

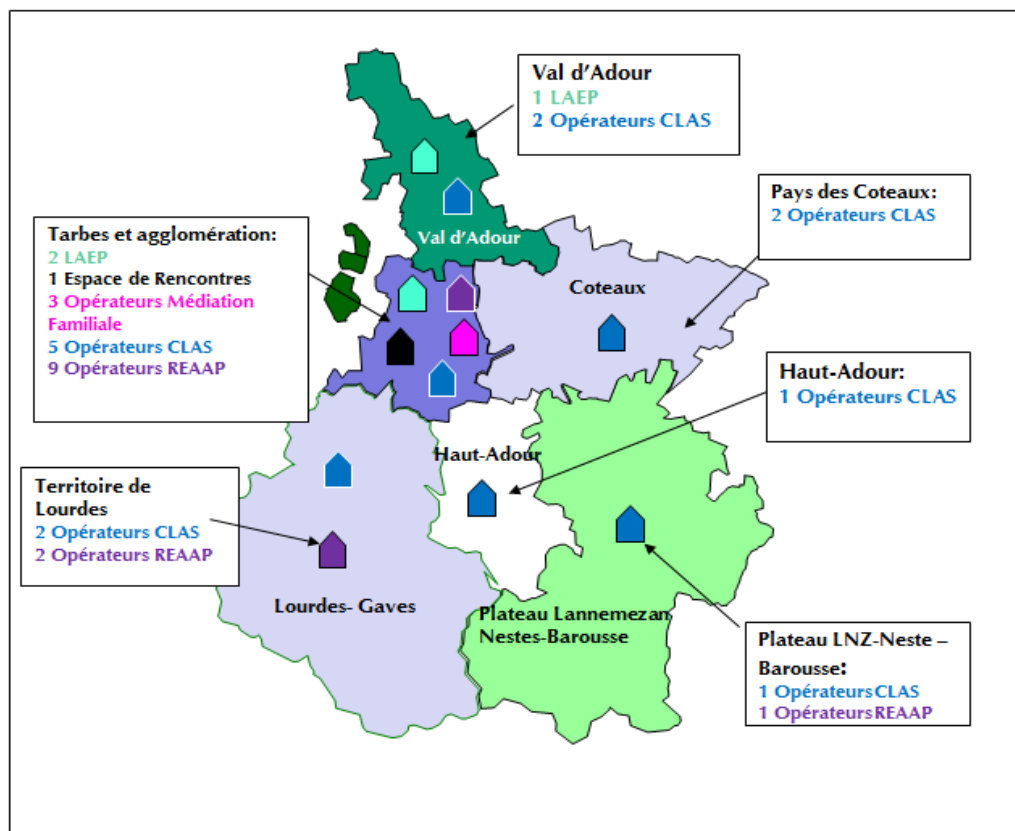
L'Udaf soutient les associations intervenant dans le soutien aux familles, telles que les AFR du Magnoac qui développent des :

- activités destinées aux parents (ateliers informatiques, groupes d'échanges sur des problématiques éducatives)
- activités parents-enfants : sorties en famille, création d'une ludothèque en milieu rural, accompagnement à la scolarité.

2-LES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS

Les dispositifs d'accompagnement à la parentalité sont identifiés par les textes de loi.

Actions de soutien à la parentalité, portées par des associations et financées par le CDSP



2.1 La médiation familiale:

Ce dispositif vise à maintenir les relations familiales après la séparation des parents et favorise une résolution amiable d'éventuels conflits au sein de la famille.

Elle a pour objectif de renouer et d'apaiser la communication entre les membres de la famille par l'intervention d'un tiers extérieur.

L'accès à la médiation familiale peut être à la demande des couples (médiation conventionnelle) ou à la demande d'un magistrat (médiation judiciaire).

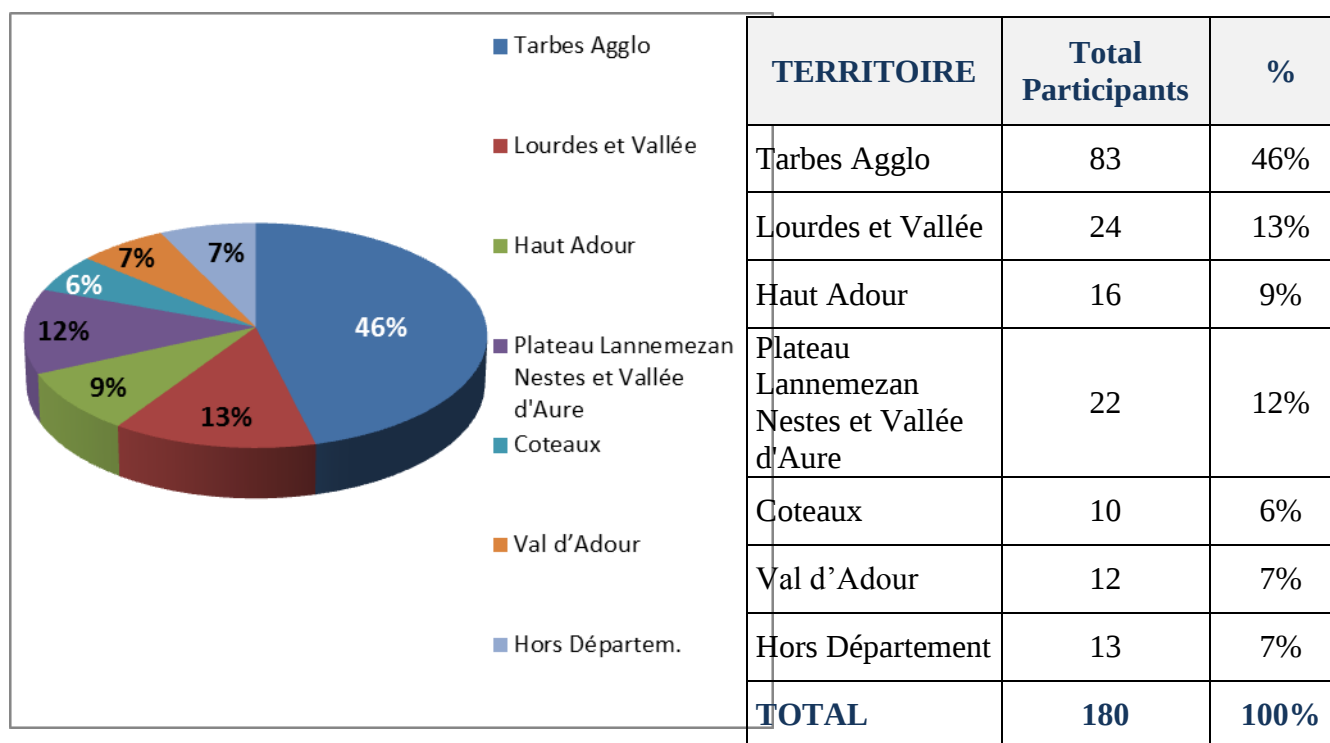
Le département compte trois services de médiation familiale dont le siège se trouve à Tarbes, cependant, ils sont ouverts aux familles du département :

ADSEA : Association départementale pour la sauvegarde de l'enfance ;

CIDFF : centre d'information droits des femmes et des familles ;

UDAF : Union départementale des associations familiales

Participants aux séances de médiation en 2014 selon leur territoire d'habitation :



Année	Jugements rendus CR tribunal	Nombre Médiations terminées	Nombre de Médiations ayant donné lieu à un accord	Taux de recours à la Médiation Familiale	Nombre d'entretiens d'information préalable
2012	1 175	127	88	10%	468
2013	1 246	96	67	7%	358
2014	1 245	90	65	7%	489
2015	1 311	89	63	7%	477

En 2014, 180 personnes ont bénéficié d'une mesure de médiation familiale et 671 ont participé à des informations collectives ou individuelles sur la médiation familiale.

Les principaux financeurs sont la Caf (101 883€, soit 80.5% du total des financements) et la Justice (6 200 €, soit 4.9% du total). Le Département accorde une subvention pour le fonctionnement global de l'UDAF (pas de fléchage sur l'activité médiation familiale).

Indicateurs :

- Evolution du nombre de mesures de médiation reçues
- Taux de mesures conventionnelles et judiciaires
- Evolution du nombre de médiations terminées et
- Rapport du nombre d'entretiens préalables et des médiations terminées avec accord
- Rapport du nombre de séances d'informations individuelles et des médiations terminées avec accord
- Evolution et taux du nombre de médiations finalisées par un accord
- Evolution de la durée moyenne d'une séance de médiation
- Taux de recours à la Médiation Familiale % territoire rural/ % urbain/ % politique de la ville

2.2 Les espaces de rencontres:

Sont des lieux permettant l'exercice du droit de visite d'un parent ou d'un tiers envers un enfant, ou la remise de l'enfant à un parent. L'objectif est d'assurer le maintien ou le rétablissement de liens entre les parents et les enfants lorsque l'exercice d'un droit de visite est particulièrement conflictuel ou présente des difficultés.

Sollicitées par les parents, l'utilisation de ces structures peut également être imposée par le Juge des Affaires Familiales, par le Juge des Enfants, ou par un service Social.

Le département compte un seul Espace de Rencontres, situé à Tarbes et porté par *l'association « Tom Pouce »*. Il a été agréé en tant qu'Espace de rencontres en octobre 2013.

En 2014, 158 personnes ont été accueillies dont 74,6% résidant à Tarbes et son agglomération et 12,6% hors département. 102 enfants ont été concernés.

Les principaux financeurs sont la Justice (15 400 €, soit 39% du total des financements) et la Caf (13000 € soit 33% du total). Le Département finance 5000 €).

Indicateurs :

- Evolution du nombre de visites décidées
- Evolution du nombre de parents et d'enfants reçus
- Evolution de la durée des mesures
- Nombre de familles en liste d'attente

2.3 Les CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité)

Mettent en place des actions visant à apporter un soutien à la scolarité et une ouverture culturelle, complémentaire à ce qui peut être proposé par l'école, pour des enfants rencontrant des difficultés dans leur parcours scolaire. L'objectif est la réussite scolaire de l'enfant et l'implication des parents dans la scolarité de leurs enfants. Ces actions s'effectuent en dehors du temps scolaire

Le département compte 13 opérateurs CLAS :

- Zone urbaine- périurbaine (Tarbes –Agglomération et Lourdes) : AFEV, Laub'ados, Coup de pouce Solazur, Portes Ouvertes, La Passerelle (Barbazan Débat), Forum (Lourdes), La plume dans l'encrier (Lourdes)
- Zone rurale : Coup de Pouce Pouyastruc, Caisse des Ecoles de Lannemezan, AFR du Magnoac , Parler et Lire (Bagnères), MJC de Vic et Accueil de Loisirs Sans Hébergement de Maubourguet.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 660 enfants ont été accueillis et accompagnés par les CLAS, dont 407 primaires, 240 collégiens et 13 lycéens.

Les principaux financeurs sont la Caf (88 982 €), le Départemental (29 700€) et le GIP-Politique de la Ville (29 150 €)

Indicateurs :

- Evolution du nombre d'opérateurs agréés
- Nombre d'actions et répartition de l'offre sur le département
- Nombre d'enfants accompagnés en primaire et en collège
- Taux de bénévolat par rapport aux salariés
- Evolution des actions parentalité

2.4 Le Programme de Réussite Educative

Complémentaire à l'action éducative du territoire, le PRE propose aux familles des actions parentalité individuelles et collectives.

En 2014, 187 enfants ont bénéficié d'un parcours personnalisé pour répondre à leurs difficultés, dont 84% résidaient sur des quartiers prioritaires de la ville : Laubadère (78), Solazur (61), Mouysset (22) et Ormeau (2).

Au total 117 familles ont bénéficié du soutien du PRE.

Indicateurs :

Evolution du nombre d'enfants accompagnés
Adéquation des actions aux besoins des enfants et des parents
Evolution de la file active
Taux entrées et sorties

2.5 Les LAEP (Lieux d'accueil enfants-parent)

Il s'agit de lieux ouverts dont le but est de favoriser des temps d'échanges et de jeux entre parents et enfants. Ils permettent de participer à l'éveil et à la socialisation de l'enfant et d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle. Ils sont ouverts aux enfants âgés de moins de six ans, accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte familial.

Cet accueil est gratuit dans la plupart des lieux et fondé sur le volontariat et le respect de l'anonymat. Des professionnels formés à l'écoute sont présents pour assurer l'accueil des familles.

Le département compte trois LAEP dont un itinérant sur le Nord du département :

- Le LAEP de la Ville de Tarbes : « L'atelier de Gepetto », avec son action Gepetto en Balade
- Le LAEP Départemental avec les antennes Courte Echelle et la Petite Récré.
- Le LAEP du Pays du Val d'Adour : Les petits Loups en Balade.

Les LAEP proposent aux familles du département un accueil annuel de 3 600 heures.

En 2014, 1 079 enfants et 786 parents ou adulte familial ont été accueillis par les 3 LAEP.

Les principaux financeurs sont les collectivités territoriales (96388€), la Caf (57 537 € en 2014 avec une prévision d'augmentation d'environ 25% pour l'année 2015 du fait des modifications apportées pour le calcul de la prestation de service) et le Conseil Départemental (47 937 €).

Indicateurs :

Evolution du nombre d'enfants et de parents accueillis
Répartition de l'offre sur le département : % territoire rural/ % urbain/% politique de la ville
Evolution nombre d'heures d'ouverture et d'organisation
Taux de renouvellement des familles bénéficiaires
Adéquation des actions aux besoins des enfants et des parents
Taux de familles résidant sur les territoires prioritaires de la Ville

2.6 Les REAAP (Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents).

Les actions proposées dans le cadre du REAAP sont de natures diverses (groupes d'échange, ateliers parents-enfants, sorties culturelles ou de loisirs, conférences-débats....). Elles ont en commun le même objectif : accompagner les parents en valorisant leurs compétences parentales. L'universalité de l'offre constitue un principe fondateur.

En 2015, La Caf a financé 10 opérateurs au titre des Reaap pour des actions d'accompagnement des parents. Ils opèrent principalement sur Tarbes et Lourdes.

Il s'agit de L'Ecole des parents et des éducateurs (Tarbes et Lourdes), le « Point Parents » porté par la Ville de Tarbes, l'association « Jumeaux et Plus », le PRE (programme de réussite éducative) porté par la Caisse des Ecoles de Tarbes, le CIDFF, l'association « Syst'aime » (Tarbes et Lourdes), l'association Portes Ouvertes pour l'action éducative Familles (AEF), l'association régionale « Contact », l'association Airel (Cadéac) pour des ateliers de communication parents-enfants et le Centre Social CAF pour l'action « Familles en fête ».

Le financement 2015 de la Caf a été de 67 000€ pour 10 opérateurs.

Financement 2014 : Caf=61 000 € pour 8 opérateurs

Le GIP-Politique de la ville co-finance dans à ce même titre l'association « Syst'aime », le « Point Parents », l'association Portes Ouvertes pour l'action éducative Familles (AEF), L'Ecole des parents et des éducateurs et le CIDFF.

Le Département ne flèche pas le financement selon une action, il finance le fonctionnement global de l'association. Dans ce cadre, il participe au financement de l'association « Syst'aime et de L'Ecole des parents et des éducateurs.

Indicateurs :

Nombre de familles concernées par l'action et ratio monoparents/couples

Nombre de nouvelles familles accueillies

Evolution des demandes d'aide REAAP

Diversité des partenariats d'action et des co-financements du projet

Degré d'inclusion du projet dans les politiques territoriales et institutionnelles menées (Contrat Ville, Agréments, Labels...)

Répartition de l'offre sur le département : % territoire rural/ % urbain/% politique de la ville

Niveau d'implication des familles dans la réalisation et l'évaluation des projets

3-LES AIDES AUX DEPARTS EN VACANCES DES ENFANTS ET DES FAMILLES

3.1 Les Aides aux loisirs des Enfants :

Le Conseil Départemental et la Caf se mobilisent pour faciliter les départs en vacances des enfants du Département, en complément d'aides et de projets menés par des associations locales (Secours Populaire, S. Catholique.. ;).

Un accompagnement spécifique est proposé par les travailleurs sociaux pour permettre à des enfants de familles modestes de partir en séjours par l'intermédiaire d'un opérateur de vacances ou ALSH pour les mini-séjours

En 2014, 523 enfants ont ainsi pu partir en vacances.

Dans le cadre des départs en vacances UNAT, l'objectif est de permettre aux enfants issus de familles en situation difficile de partir pour la première fois en vacances. En 2014, 93 enfants ont ainsi pu partir en vacances ; 55% des enfants étaient issus de Tarbes et Lourdes.

3.2 Les Aides aux loisirs des Familles :

Un partenariat spécifique est mené par le Conseil départemental, la Caf et des associations locales (FOL65, Top Service, forum...) pour proposer des séjours destinés aux familles.

- Vacances en famille accompagnées :
L'objectif est de favoriser l'accès aux vacances des familles de conditions modestes qui ne sont jamais parties, afin de renforcer les liens familiaux. En 2014, 204 enfants et 144 adultes ont pu partir en vacances.
- Les départs en vacances familiales VACAF:
L'objectif est de favoriser l'accès aux vacances des familles en situation difficile qui sont repérées et partent pour une première ou seconde fois (VACAF AVF), afin de renforcer les liens familiaux. En 2014, 102 enfants et 48 adultes ont été accompagnés par un travailleur social afin de concrétiser le départ en vacances.
Au total, 140 familles bénéficiaires : 84% étaient en situation de monoparentalité
75% vivent sur Tarbes et sur Lourdes
- Vacances familles séparées : l'objectif est de favoriser les liens familiaux ou intergénérationnels

Un partenariat CDAFAL – CAF - MDS a permis de compléter le montage financier de familles en difficulté mais autonomes sur cinq projets vacances situés sur cinq territoires urbains ou ruraux distincts.

En 2015, ce sont 29 familles qui ont été spécifiquement soutenues, dont 22 familles en situation de monoparentalité, 74 enfants étaient concernés.

Indicateurs :

Evolution du nombre d'enfants et de parents bénéficiaires
Ratio monoparents/couples
Evolution du nombre de 1^{er} départs et de 2^{ème} départs
Mobilisation des familles dans le projet de départ en vacances et dans l'évaluation du projet
Répartition et harmonisation de l'offre sur le département
Adéquation des projets aux besoins et situations des familles

2 -BESOINS IDENTIFIES A L'ISSU DU DIAGNOSTIC ET ORIENTATIONS PROPOSEES

Les **besoins** ont été identifiés d'après :

- les derniers bilans intermédiaires des différents états de lieux effectués par les institutions partenaires, soit la COG 2013-2017 pour la Caf, le Schéma de l'enfance et de la famille 2010-2015 pour le Département, les Contrats de Ville Tarbes et Lourdes pour le GIP, le bilan 2014 pour l'Education nationale,
- Les questionnaires auprès des 30 opérateurs faisant l'objet d'un financement Caf dans le cadre de l'accompagnement aux parents,
- Les rencontres avec des parents (34) et des professionnels (13) dans le cadre du diagnostic Parentalité sur 4 territoires du département et du bilan annuel des Centres Sociaux.

A- AU NIVEAU DEPARTEMENTAL

1-DEFINITION COMMUNE DU « SOUTIEN A LA PARENTALITE »

Dans le cadre du Comité National de Soutien à la parentalité (CNSP), il a été défini le terme « parentalité » : *« La **parentalité** désigne l'ensemble des façons d'être et de vivre le fait d'être parent. C'est un processus qui conjugue les différentes dimensions de la fonction parentale, matérielle, psychologique, morale, culturelle et sociale. Elle qualifie le lien entre un adulte et un enfant, quelle que soit la structure familiale dans laquelle il s'inscrit, dans le but d'assurer le soin, le développement et l'éducation de l'enfant. Cette relation adulte/enfant suppose un ensemble de fonctions, de droits et d'obligations (morales, matérielles, juridiques, éducatives et culturelles) exercés dans l'intérêt supérieur de l'enfant en vertu d'un lien prévu par le droit (autorité parentale). Elle s'inscrit dans l'environnement social et éducatif où vivent la famille et l'enfant ».*

Les acteurs locaux du département ont constaté que la « parentalité » est devenue un terme d'usage courant qui recouvre des sens différents selon les personnes qui l'emploient.

Il est donc important pour les professionnels des Hautes-Pyrénées, intervenant dans les instances techniques et stratégiques de définir « les actions de soutien à la parentalité ».

La définition, retenue dans le cadre du Comité Départemental du Soutien à la Parentalité, permet de donner un cadre de référence à l'ensemble des acteurs du département :

« Les actions de soutien à la Parentalité ont comme objectif principal de travailler et soutenir le lien adulte-enfant et plus spécifiquement, d'accompagner le parent dans l'exercice de ses différentes responsabilités (éducation de l'enfant au sein de la famille, santé, scolarité, ouverture culturelle..) en confortant ses compétences et ses capacités ».

Il a été retenu que le terme « parent » ne désigne pas uniquement les parents biologiques ou adoptifs mais tout adulte qui joue un rôle effectif régulier dans l'éducation de l'enfant, en dehors d'une intervention professionnelle (cela peut être les beaux-parents, grands-parents...).

2-ANALYSE DE LA COUVERTURE TERRITORIALE

L'état des lieux montre une forte disparité entre territoires. La quasi-totalité des dispositifs et des actions sont proposées sur le territoire de Tarbes et son agglomération. Seuls les cantons ruraux du Magnoac et de la Vallée d'Aure proposent des actions de soutien à la parentalité par le biais des Espaces de la Vie Sociale présents.

Certains territoires sont dépourvus d'actions d'accompagnement aux parents, plus particulièrement les territoires de montagne. De plus, selon l'âge de leurs enfants, les parents ne trouvent pas toujours de réponses dans les structures. Les lieux permettant à des parents d'adolescents de se retrouver sont actuellement peu nombreux voire inexistantes.

Au titre de l'Animation de la Vie Sociale, il a été relevé que le territoire du Val d'Adour est dépourvu de structures permettant de regrouper les familles et les habitants.

Orientations:

- Développer des actions Parentalité sur les territoires non couverts pour permettre une meilleure participation des familles isolées géographiquement ou socialement.
- Créer un Espace de la Vie Sociale sur le territoire du Val d'Adour.
- Développer des Espaces de Vie Sociale itinérants expérimentant des actions de soutien à la fonction parentale sur les territoires de montagne.

Plan d'action 2016: Inciter à un projet d'Espace de Vie Sociale sur le Val d'Adour et concrétiser les rencontres en cours avec la MJC de Vic

B- ANALYSE SITUATIONNELLE DU BESOIN DES FAMILLES

Ces besoins sont relevés sans priorisation des professionnels, ni des parents.

1-BESOIN DE DEVELOPPER LES LIENS ENFANTS-PARENTS AU TRAVERS D'ACTIVITES

Les parents rencontrés ont évoqué à plusieurs reprises l'intérêt de faire des ateliers, des sorties et des activités parents/enfants. Les structures d'Animation de la vie locale, les partenaires ainsi que des opérateurs font également remonter l'importance de ces activités qui permettent aux parents les plus démunis de renforcer la communication avec leurs enfants et d'accéder à des loisirs partagés.

De nombreux opérateurs proposent des activités parents-enfant, par exemple les LAEP, les Centres Sociaux et Espaces de vie sociale, le Point Parent, l'association Coup de Pouce, Portes Ouvertes ainsi que les MDS dans le cadre de la prévention (sorties familiales, activités...). La plupart de ces actions se déroule sur les principales communes du département. L'éloignement géographique, les problèmes de mobilité et/ou **l'isolement social des familles restent des freins à la participation.**

En effet, il est constaté tant par les familles que par les professionnels un isolement des parents qui se sentent démunis pour élever leurs enfants, notamment sur les territoires ruraux où peu de services sont implantés.

L'isolement est aggravé lorsque les personnes n'ont pas de moyen de transport, dans un contexte de migration (néo ruraux ou familles d'origine étrangère. Pour exemple, les familles d'origine mahoraise ou d'Europe de l'Est ont des repères culturels et éducatifs différents ; elles se disent « perdues » entre l'éducation donnée dans leur culture et l'éducation dans le pays d'accueil.

Les difficultés sont aggravées par les différences culturelles et le barrage de la langue.

Orientations:

- Développer des LAEP sur les territoires hors Tarbes et Val d'Adour.
- Développer des Espaces de Vie Sociale sur les territoires hors Tarbes.
- Développer des actions enfants-parents pour les 6-10 ans : sorties, activités...

Plan d'action 2016:

- Favoriser une action spécifique LAEP sur territoire lourdes,
- Prendre en compte dans les critères d'appel à projet des REAAP le développement des actions sur les territoires non couverts,
- Favoriser les actions enfants-parents pour les 6-10.

2- ETRE SOUTENUS DANS LE SUIVI DE LA SCOLARITE DES ENFANTS

Les familles ont évoqué leur inquiétude concernant la scolarité des enfants. Certaines se sentent démunies, en particulier les parents d'origine étrangère ou ceux qui ont eux-mêmes été en difficulté durant leur scolarité. Les devoirs, les notes sont souvent une source de tension entre enfants et parents. La relation avec l'Ecole s'en trouve limitée.

Les opérateurs de CLAS sont placés en première ligne dans l'accompagnement à la scolarité des enfants. Ils veillent à intégrer les parents dans le parcours scolaire de leurs enfants.

L'Education Nationale propose également des actions permettant aux parents de suivre et de participer à la scolarité de leurs enfants ; cependant, certains parents ne donnent pas suite. Les formations en interne (des enseignants sur les relations avec les parents) et les actions autour de l'interprétariat, l'OEPRE et l'Action Educative Familiale restent à consolider.

Orientations:

- Etendre sur les territoires non couverts les dispositifs CLAS et y développer l'axe parentalité.
- Consolider et étendre hors Tarbes les actions visant à développer les liens parents-école.
- Mener une réflexion partenariale sur la capacité d'extension du PRE, sur d'autres communes du département

Plan d'action 2016:

- Affiner les besoins en matière d'accompagnement à la scolarité sur les territoires non couverts.
- Consolider les actions destinées à favoriser les liens parents-école (ex : AEF, interprétariat, SAGV)
- Prendre en compte dans les critères d'appel à projet des REAAP les actions en faveur des parents d'origine étrangère et ceux en difficulté scolaire.
- Développer une action préventive permettant de mieux repérer les enfants en absentéisme scolaire ou décrochage et de proposer aux familles un accompagnement spécifique.
- S'appuyer sur le PRE pour déployer ces actions en faveur des jeunes en absentéisme scolaire, en lien avec les services de la Politique de la Ville.

3- BESOINS EN MATIERE DE GARDE DES ENFANTS

En milieu rural et de montagne, faire garder ponctuellement ses enfants paraît difficile. En plus du manque de jeunes qui pourraient effectuer une garde à domicile (baby-sitters), des parents remarquent que sur leur territoire, culturellement, les familles ne font pas garder leurs enfants.

Au manque de l'offre en garde à domicile il est à rajouter le poids financier de la garde des enfants. Certaines familles n'activent pas ce levier faute des moyens.

La participation de certains parents à des activités d'intégration et de soutien à la parentalité (AEF, ASL...) peut être freinée par un problème de garde des enfants. Cette question doit être partie intégrante de l'action, être traitée avant son commencement.

Orientations:

Pour la réussite de toute action/projet la question de la garde des enfants doit être traitée et une réponse doit être proposée à la famille avant de débiter l'action.

Plan d'action 2016:

- Prendre en compte dans les critères d'appel à projet :
- Favoriser la prise en compte de la garde des enfants dans les projets.

4-FACILITER L'ACCES AUX SPORTS ET AUX LOISIRS DES ENFANTS

Les parents relèvent l'importance que leur enfant puisse pratiquer un sport et accéder aux loisirs ; toutefois, le financement des activités reste un frein.

Malgré les aides proposées par l'Etat (Coupons Sport), la Région Midi Pyrénées (Chèque Sport), la Ville de Tarbes (Carte Sport Jeune et Tickets Sport) et le GIP-Politique de la Ville (Banque Sport/Banque Culture et Tickets Culture), certains parents n'accèdent pas à ces dispositifs soit par manque d'information, soit du fait de leur lieu de résidence.

L'accès à l'offre sportive et culturelle peut donc être inégal pour les familles.

Orientations:

- Développer l'information en direction des parents sur les dispositifs existants pour favoriser l'accès aux sports et à la culture des enfants.
- Centraliser l'information dans un guichet commun.

C-L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES

1-BESOIN DE CREER DES LIENS ET ECHANGER ENTRE PARENTS :

Il est constaté tant par les familles que par les professionnels un isolement des parents qui se sentent démunis pour élever leurs enfants, notamment sur les territoires ruraux où peu de services sont implantés. L'isolement est aggravé lorsque les personnes n'ont pas de moyen de transport.

L'isolement et les difficultés sont accrus dans un contexte de migration parfois aggravés par la barrière de la langue.

Les parents expriment (et les professionnels observent) le besoin de **re-crée**r des solidarités entre eux. *« C'est important d'être entre parents, de pouvoir parler avec d'autres. Les activités permettent des sorties, de voir d'autres gens, d'échanger sur des problèmes qu'on pense insurmontables, mais on se rend compte que les autres ont les mêmes ».*

Toutefois, fréquenter les structures existantes peut s'avérer parfois difficile pour les parents par peur du jugement.

En parallèle, les parents expriment le besoin de soutien par des professionnels ; notamment pour monter des projets, trouver des financements, être orientés... *«on va avoir des idées, mais sans les professionnels, comment va-t-on aller au bout ? ».*

Le regroupement en un même site des structures d'accueil du jeune enfant, LAEP, RAM, centre social peut faciliter l'accès aux structures ainsi que les passerelles. C'est ce qui est observé notamment sur l'Arc en Soleil.

Des parents ont exprimé qu'il est plus facile de venir dans un premier temps, à des **ateliers pratiques** que d'échanger directement sur l'éducation de leurs enfants. Au cours de l'activité, les échanges naissent naturellement.

Les professionnels remarquent qu'il est difficile de créer un lien de confiance avec les parents, surtout avec les familles les plus en difficulté. Même sur les quartiers Politique de la Ville où de nombreuses actions avec les familles sont mises en place, rencontrer les familles en grande précarité ou les familles nouvellement arrivées en France reste difficile. Réaliser des projets ensemble, qui favorisent la mixité sociale, même à petite échelle, permet de développer la confiance.

Orientations :

- Créer des temps/espaces d'échanges « ouverts » où les parents peuvent se retrouver, avec des professionnels en retrait. Cela suppose de faire évoluer les pratiques professionnelles.
- Développer des ateliers pratiques sur des thématiques précises, par exemple Atelier « Familles et handicap » mené sur le centre social Arc en soleil.
- Proposer des actions itinérantes pour aller vers les parents les plus isolés et lever les difficultés de mobilité.
- Consolider les postes de Médiateur (Adultes relais ou autres) pour aller au-devant des parents et créer une relation de confiance.

Plan d'action 2016:

Soutenir et favoriser les espaces d'échanges ou d'activités entre parents.

2-ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL DANS LES MOMENTS DE FRAGILISATION DE LA FAMILLE

Au-delà du collectif, de nombreux professionnels interviennent en **individuel** auprès de familles, souvent en très grande difficulté financières, sociales ou éducatives.

Les parents ont besoin d'écoute et de conseils à des moments difficiles ou dans des situations particulières de parentalité : l'adolescence, une séparation, le deuil, la maladie, le handicap, l'adoption...

De nombreux opérateurs peuvent intervenir en proposant une médiation familiale (ADSEA, CIDFF et UDAF), une écoute psychologique (EPE, Syst'aime, maison des adolescents ...) un accompagnement à visée éducative (PRE)....

La notion de **parcours** proposée par certaines institutions peut permettre aux familles d'obtenir une réponse globale, les références et coordonnées d'interlocuteurs adaptés.

Trouver les bonnes réponses et la meilleure information devient une priorité pour les parents quel que soit leur lieu d'habitation.

Dans les domaines de la séparation, du deuil, de la maladie d'un enfant...la Caf, dans sa politique **d'offre globale de services**, propose aux familles une rencontre avec un travailleur social visant à faire un point sur la situation, à faciliter l'accès à leurs droits légaux et extra légaux, à les accompagner dans leurs démarches ou les orienter vers le bon interlocuteur.

Orientations :

- Consolider les structures d'écoute et de soutien psychologique des parents,
- Veiller à la qualification des intervenants pour accompagner les familles dans ces domaines.
- Poursuivre et développer les offres globales en faveur des familles
- Veiller à ce que les structures puissent répondre aux besoins hors Tarbes et que les actions soient en cohérence avec le droit commun.

Plan d'action 2016:

- Cibler les actions susceptibles d'être financées dans le cadre des REAAP,
- Développer d'autres modalités d'interventions accessibles dans tous les territoires (ex : visio-conférences, entretiens téléphoniques...).

3-OPTIMISER L'INFORMATION

Les parents ont de plus en plus accès à l'information par le net : le site caf.fr est un des sites les plus visités de France ; celui de **monenfant.fr** semble moins connu.

Dans un objectif d'information globale, il est important de mettre en avant les Points Info Famille (PIF). Ces lieux d'information sont labellisés pour recueillir et transmettre toute l'information en direction des parents. Deux structures ont été reconnues PIF sur le département, soit le CIDFF et l'UDAF. Cette labellisation reste peu connue par les familles et les professionnels.

Orientations :

- Faire connaître l'offre existante dans les domaines de la parentalité et de l'Animation locale.
- Diversifier les canaux de communication et les rendre plus accessibles.
- Donner une place aux Points Infos Familles (PIF) dans l'ensemble des dispositifs et d'actions d'accompagnement des parents par leur mission d'information et de lieu ressources pour l'ensemble des familles.

Plan d'action 2016:

- Repérer et alimenter les lieux qui font de l'information globale auprès des familles.
- Développer des moyens de diffusion de l'information à destination des familles avec une entrée territoriale

D- FORMATIONS DES PROFESSIONNELS ET RESEAUX DEPARTEMENTAUX

1-BESOIN DE FORMATION DES PROFESSIONNELS ET DE MISE EN RESEAU

Certains professionnels ont exprimé un besoin de **formation** sur la question de la parentalité pour leur permettre de mieux accompagner les parents. L'Education nationale propose des formations inter-catégorielles pour développer les liens entre les professionnels et les parents, d'autres sur la connaissance des gens du voyage, en partenariat avec la SAGV.

Pour mieux accompagner les familles d'origine étrangère, des formations parentalité et inter culturalité ont été mises en œuvre.

L'EPE propose un catalogue de formations destinées aux professionnels dans l'objectif de les soutenir et d'améliorer l'accompagnement des familles.

Certains opérateurs mènent un travail régulier **en réseau**, cela est le cas pour les trois associations de Médiation familiale, des opérateurs de CLAS. Sur Tarbes, les structures intervenant sur les quartiers prioritaires Politique de la Ville se réunissent régulièrement à travers les coordinations de quartier et collaborent sur des projets.

Lors des différentes rencontres, certains professionnels présents ont exprimé un souhait d'adhésion à un réseau qui leur permettrait de réfléchir, d'échanger et de mieux prendre en charge l'accompagnement des familles.

Orientations:

- Pérenniser et développer des actions de formation et les rendre accessibles aux professionnels opérant dans et hors Tarbes.
- Continuer à faire évoluer les pratiques professionnelles visant à développer l'implication des parents par le biais de formations ou analyses de pratique.
- Mettre en réseau les professionnels pour développer les collaborations.

Plan d'action 2016:

- Mise en place des formations ou analyses de pratique en direction des professionnels.
- Structurer l'animation territoriale

2- VERS UN REFERENTIEL COMMUN POUR LES ACTIONS REAAP

L'année 2015 a été une « année charnière » de réalisation de l'état des lieux parentalité; des pistes d'actions ont été identifiées et des priorités définies, à partir des besoins et d'attentes exprimés par les parents et les professionnels rencontrés.

Il a été proposé de développer à compter de 2016, une offre d'accompagnement à la parentalité diversifiée et de qualité, en accord avec la demande. Pour ce faire, les institutions ont élaboré un **référentiel commun et ont lancé pour la première fois un appel à projet commun aux institutions, dans le cadre des actions REAAP.**

3- LE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Dans le cadre de la consolidation du réseau et du développement des structures d'Animation de la vie locale, un diagnostic départemental, en appui avec l'observatoire régional Sénacs, sera lancé dans le courant 1^{er} semestre 2016. Il s'agira de développer le réseau départemental, des structures et de mobiliser l'ensemble des partenaires locaux institutionnels et associatifs.

Dans ce cadre, l'expérimentation d'actions spécifiques en faveur du soutien à la fonction parentale pourrait être envisagé et encouragé, notamment dans les zones géographiques les plus éloignées.

Perspectives :

Le Schéma départemental de l'Animation de la Vie Sociale doit être réalisé avant la fin d'année 2016 dans chaque département. Il pourrait venir compléter et faire partie intégrante du schéma Départemental des Services aux Familles.

La composition du COPIL et les participations aux groupes de travail :

- Etat -
M. CHARRIER - Secrétaire Général
M. LECOMTE - Directeur Adjoint DDCSPP
Mme BERNARD - DDCSPP
Mme MALERE – Préfecture – Mission performance et qualité
Mme ARNE-GABAS – Chargée de mission politique de la Ville
- Département -
Mme Joëlle ABADIE – Conseillère Départementale
Mme ANDURAND - Directrice Enfance
M. AUGOYARD - PMI
- CAF -
M. BERDAL - Président
M. CHARDENOUX - Directeur
Mme BOUILLON (enfance jeunesse) – Mme GESTA (travail social et centres sociaux) – Mme BUIL (parentalité – médiation familiale)
- MSA -
Mme IGLESIAS
- CCAS -
Mme DOUBRERE (Présidente des CCAS) – Conseillère Départementale
Mme LEGHU (Directrice du CCAS – Tarbes)
- DASEN -
M. COSNARD (Directeur Départemental)
- Justice -
Mme APARICIO (Juge des enfants) et Mme la Vice-Présidente du TGI (JAF)
- GIP. Politique de la Ville -
Mme MARGUI (Chef de Projet)
- Association des Maires -
Mme ARTIGALAS
- UDAF -
Mme DUPUY - Présidente
- Ecole des parents et des Educateurs -
Mme GOMBERT - Présidente
- Centre d'Information du Droit des Femmes -
Mme ASSIE Directrice

Tarbes, le 30 mai 2016

La Préfète des Hautes-Pyrénées,

Le Président du Conseil Départemental,

Anne-Gaëlle BAUDOIN-CLERC

Michel PELIEU

Le Directeur de la CAF,

Le Président du CA de la CAF,

Daniel CHARDENOUX

Patrick BERDAL

Le Directeur de la MSA Pyrénées Sud,

Le Directeur des Services Académiques,

Thierry MAUHOURET

Hervé COSNARD

La Présidente de l'Association des Maires,

La Présidente des CCAS,

Viviane ARTIGALAS

Andrée DOUBRERE

Le Président du TGI,

La Présidente de l'UDAF,

Manuel DELMAS-GOYON

Monique DUPUY

La Présidente,
de l'Ecole des parents et des Educateurs,

La Directrice du CIDEF,

Josette GOMBERT

Marie-José ASSIE

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

11 - ACTION CULTURELLE INDIVIDUALISATIONS 2016

Vu la délibération du Conseil Départemental du 2 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente en matière d'individualisation des programmes inscrits au budget,

Vu le Budget Primitif 2016 du Conseil Départemental adopté le 25 mars 2016,

Vu le rapport de M. le Président concluant à l'attribution de subventions au titre du programme « Action Culturelle » et à l'approbation de conventions avec divers partenaires culturels.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1^{er} – d'attribuer, au titre du programme « Action culturelle » les subventions figurant sur les tableaux joints à la présente délibération,

Article 2 – d'approuver les modalités de répartition concernant l'aide à l'enseignement de la musique,

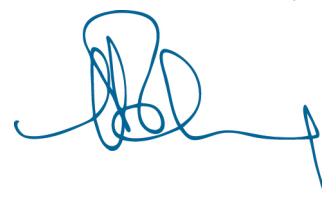
Article 3 – de prélever le montant total de ces subventions sur le chapitre 933-311,

Article 4 – d’approuver les conventions de financement avec les partenaires culturels suivants :

- l’Atelier Imaginaire pour la réalisation de diverses actions favorisant le développement de la littérature, notamment la Quinzaine Culturelle en octobre,
- la Ligue de l’Enseignement – Fédération des Hautes-Pyrénées pour son fonctionnement et la réalisation de diverses actions culturelles,
- le Parvis Scène Nationale Tarbes Pyrénées pour son fonctionnement et la réalisation de diverses actions culturelles,
- le Théâtre Fébus pour l’organisation du Festival Théâtre de Gavarnie,
- la Communauté d’agglomération du Grand Tarbes, pour les activités du Conservatoire Henri Duparc (Conservatoire à Rayonnement Départemental),
- la commune de Saint-Laurent-de-Neste pour la programmation culturelle de la Maison du Savoir,
- le Syndicat mixte des Vallées d’Aure et du Louron, pour les activités du « Pays d’Art et d’Histoire des Vallées d’Aure et du Louron »,
- l’association Parlem dont le soutien fait l’objet d’une convention de moyens,
- la fédération départementale des Calendretas dont le soutien fait l’objet d’une convention d’objectifs et de moyens.
- l’association Connaissance des Ferrère et du Baroque Pyrénéen pour son action en matière d’inventaire du Patrimoine,
- l’association Patrimoine des Hautes-Pyrénées pour son fonctionnement,
- l’association Patrimoine des Hautes-Pyrénées pour son action particulière en matière d’inventaire du Patrimoine,
- le Centre permanent d’initiatives pour l’environnement (CPIE) Bigorre-Pyrénées pour son action en matière d’inventaire du Patrimoine,
- la Communauté de communes Adour Rustan Arros, pour l’organisation des visites du site classé monument historique et la programmation culturelle,
- la Fondation du Patrimoine pour son fonctionnement.

Article 5 – d'autoriser le Président à signer ces documents au nom et pour le compte du Département.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small hook.

Michel PÉLIEU

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015		2016			Evolution de l'aide	
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	Taux d'aide en %
ARTS VIVANTS ARTS PLASTIQUES								
ACTIONS CULTURELLES TRANSVERSALES								
LE PARVIS- SCENE NATIONALE TARDES PYRENEES Ibos	Total	4 337 860	257 120	5,93%	4 321 000	262 120	231 450	5,36%
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FEDERATION HAUTES-PYRENEES Tarbes	Total	689 290	70 000	10,16%	707 072	72 000	63 000	8,91%
VILLE DE TARDES	Total	1 432 528	9 600	0,67%	1 631 790	28 000	8 800	0,54%
POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS DES NESTES La Barthe de Neste	Total	773 979	3 300	0,43%	751 180	13 000	0	0,00%
ASSOCIATION FREQUENCE LUZ Luz-St-Sauveur	Total	230 958	2 300	1,00%	346 840	8 000	0	0,00%
DE SCENE EN SCENE Tarbes	Total	229 266	4 000	1,74%	307 270	6 000	8 800	2,86%
	Total	13 338	1 000	7,50%	38 000	4 000	0	0,00%
	Total	23 128	2 375	10,27%	26 600	2 500	2 200	8,27%
	Total	1 996	0		33 400	3 000	0	0,00%
TOTAL ACTIONS CULTURELLES TRANSVERSALES							305 450	

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016

Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015		2016			Evolution de l'aide		
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée		Subv. accordée	Taux d'aide en %
NES DEPARTEMENTALES ET LIEUX DE DIFFUSION									
MAIRIE DE SAINT LAURENT DE NESTE	Programmation culturelle de la Maison du Savoir et de l'Espace Multimédia	93 149	27 500	29,52%	95 500	28 000	25 000	26,18%	-9,09%
SYNDICAT MIXTE DE LA MAISON DU PARC NATIONAL ET DE LA VALLEE Luz St Sauveur	Programmation et manifestations culturelles à la Maison de la Vallée	71 685	11 000	15,34%	101 600	20 000	11 000	10,83%	
ASSOCIATION LA COUSTETE Lalanne Trie	Programmation et manifestations culturelles à la Maison de la Communication	81 221	11 000	13,54%	64 828	12 000	11 000	16,97%	
CENTRE ALBERT CAMUS Séméac	Programmation et manifestations culturelles au C.A.C.	51 393	4 000	7,78%	65 660	4 000	4 000	6,09%	
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE Aureilhan	Programmation et manifestations culturelles à l'E.C.L.A. (Espace Culture Loisirs d'Aureilhan)	38 092	2 150	5,64%	36 547	2 150	2 150	5,88%	
REGIE D'EXPLOITATION DU CENTRE MULTIMEDIA Communauté de communes Vic-Montaner	Programmation et manifestations culturelles au Centre multimédia de Vic en Bigorre	85 412	2 000	2,34%	109 740	10 000	5 000	4,56%	150,00%
LES ARTS D'AURE Sarrancolin	Programmation et manifestations culturelles au Paradiso	14 614	950	6,50%	14 900	950	950	6,38%	
GESPE ANIMATION SPECTACLES Scène de musiques actuelles labélisée Tarbes	Développement et diffusion des musiques actuelles à la SMAC La Gespe	320 396	10 000	3,12%	373 520	25 000	10 000	2,68%	
ASSOCIATION CARTEL BIGOURDAN Bagnères-de-Bigorre	Programmation de spectacles de musiques actuelles à L'Alamzic et organisation du Big Bag Festival	109 471	2 000	1,83%	128 500	3 500	2 000	1,56%	-29,82%
PETIT THEATRE DE LA GARE Argeles-Gazost	Programmation de spectacle et ateliers, création et diffusion de la compagnie Tétralyre	27 140	2 850	10,50%	32 000	4 000	2 000	6,25%	5,26%
THEATRE LES 7 CHANDELLES Maubourguet	Programmation de spectacle, et ateliers, création et diffusion du Théâtre des 7 Chandelles	32 948	950	2,88%	32 700	2 000	1 000	3,06%	
COMMUNE DE LANNEMEZAN	Programmation culturelle	56 862	950	1,67%	38 009	2 500	0	0,00%	-100,00%
COMMUNE D'ANCIZAN	Programmation culturelle du CEDAS (Centre d'Etude et de Documentation Aure-Sobrarbe	29 955	1 500	5,01%	35 778	3 840	1 350	3,77%	-10,00%
COMMUNE DE ST SEVER DE RUSTAN	Organisation de manifestations culturelles d'été à l'abbaye de Saint-Sever-de-Rustan	6 727	3 000	44,60%	10 500	3 000	2 700	25,71%	-10,00%
COMMUNE DE CAUTERETS	Projet de cirque contemporain et valorisation des lieux de patrimoine	60 805	1 000	1,64%	32 077	2 500	1 000	3,12%	
ASSOCIATION TRAVERSE Bagnères-de-Bigorre	Programmations et créations artistiques annuelles en Haut-Adour	42 996	2 500	5,81%	52 650	4 000	2 500	4,75%	
	Création par Traversen Co d'une pièce de théâtre				56 750	5 000	0		

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide	
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée		Taux d'aide en %
ASSOCIATION CHAMP D'EXPRESSION Salles (Vallées des Gaves)	Programmation annuelle de spectacles	30 177	1 500	4,97%	12 500	1 500	1 000	8,00%	-33,33%
ASSOCIATION PERSPECTIVES Germ-Louron	Programmation culturelle chez Lili				54 500	5 000	0	0,00%	
TOTAL SCENES DEPARTEMENTALES - LIEUX DE DIFFUSION									
FESTIVALS									
FESTIVALS DE THEATRE									
THEATRE FEBUS - Argelès-Gazost	Festival de Gavarnie : " Merlin, l'histoire d'un enchanteur" 26 juillet - 7 août	332 445	90 000,00	26,96%	340 643	90 000	81 000	23,78%	-10,00%
ASSOCIATION MAYNATS Pouzac	21ème festival des Maynats en mai à Hiis, et autres manifestations culturelles annuelles en Haut-Adour	57 729	5 000	8,66%	53 700	5 000	4 500	8,38%	-10,00%
ASSOCIATION CARAPATTE - Tarbes	21ème festival de jeunes comédiens - juin à ?	23 104	2 000	8,66%	15 390	1 600	1 600	10,40%	-20,00%
OFFICE DE TOURISME DE TARBES	22ème festival Equestria au Haras National de Tarbes du 28 juillet au 2 août	648 829	13 060	2,01%	653 000	30 000	13 000	1,99%	-0,46%
FESTIVAL POUR ENFANT FESTIMÔMES Cabanac	11ème festival "FESTIMÔMES" - septembre	10 683	700	6,55%	7 500	700	700	9,33%	
THEATRE EN AUTOMNE Chelle-Debat	12ème Semaine du théâtre amateur de Chelle-Debat - octobre	10 530	1 500	14,25%	10 530	2 000	1 250	11,87%	-16,67%
ASSOCIATION RUE BARREE Lourdes	4ème festival de rues de Lourdes - septembre	71 267	3 000	4,21%	82 500	8 000	3 000	3,64%	
COMMUNE DE BAGNERES DE BIGORRE	8ème week-end des Arts de la Rue les 5, 6 et 7 août	37 251	2 000	5,37%	38 500	3 500	2 000	5,19%	
ASSOCIATION BUENA ONDA Vielle-Louron	Organisation de Festivelle à Vielle-Louron				7 800	1 000	0	0,00%	
FESTIVALS DE MUSIQUE-DANSE									
A.R.A.L - Lourdes	Festival international de musique de Lourdes du 19 au 27 mars	98 039	19 000	19,38%	98 200	19 000	17 100	17,41%	-10,00%
ASSOCIATION PIANO PIC Bagnères-de-Bigorre	Festival Piano Pic et de l'académie Georgy Sebok du 19 au 31 juillet	139 140	5 700	4,10%	124 250	6 000	5 700	4,59%	
OFFICE DE TOURISME DE TARBES	19° festival Tarbes en Tango du 15 au 23 août	334 961	1 750	0,52%	339 000	7 500	1 580	0,47%	-9,71%
OFFICE DE TOURISME DE TARBES	7° festival de Polyphonies Tarba en Canta du 3 au 7 juin	55 017	1 500	2,73%	60 000	8 000	1 350	2,25%	-10,00%
LES NUITS MUSICALES DE TRIE-SUR-BAISE	20° Festival les Nuits musicales - mai et décembre	17 030	3 000	17,62%	16 420	3 000	2 700	16,44%	-10,00%
ASSOCIATION "C'CLASSIC" Capvern-les-Bains	11° Rencontres musicales de Capvern 26-29 août	13 464	2 250	16,71%	13 745	2 250	2 030	14,77%	-9,78%
ASSOCIATION MUSIQUE EN MADIRAN Madiran	16° festival Musiques et vins en Madiran - juillet	16 308	1 380	8,46%	18 835	1 380	1 300	6,90%	-5,80%

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016

Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016				Evolution de l'aide
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	Taux d'aide en %	
PENA ANDALOUSE GUAZAMARA - Tarbes	29 ^e festival Ibéro Andalou - novembre	12 052	800	6,64%	13 860	1 500	720	5,19%	-10,00%
FESTIVAL DES PETITES EGLISES DE MONTAGNE - St Lary-Soulan	10 ^e festival des petites églises de montagne en vallée d'Aure - juillet et août	13 096	950	7,25%	13 860	1 500	860	6,20%	-9,47%
COMMUNE DE SAINT-SAVIN	9 ^e festival de Musique Baroque et Ancienne en Lavedan en août	11 260	950	8,44%	10 500	1 500	860	8,19%	-9,47%
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE RENAISSANCE DE SAINT-SAVIN	Programmation de concerts de jeunes artistes et valorisation de l'orgue - juillet	2 303	800	34,74%	3 750	900	700	18,67%	-12,50%
<u>FESTIVALS DE MUSIQUES ACTUELLES</u>									
ASSOCIATION JAZZ PYR' Luz St Sauveur	25 ^e Festival d'Altitude en Pays Toy Jazz à Luz - juillet	182 770	13 000	7,11%	185 000	16 000	13 000	7,03%	
ASSOCIATION PIC D'OR Tarbes	31 ^{ème} concours de la chanson française Pic d'Or	41 200	3 000	7,28%	34 610	3 000	2 700	7,80%	-10,00%
ASSOCIATION I&I MOVEMENT Arrens-Marsous	9 ^{ème} FestiJam Reggae Mountain Festival	42 663	3 000	7,03%	43 000	4 000	3 000	6,98%	
MUSIQUES ACTUELLES IN MONTGAILLARD	18 ^{ème} festival de Musiques Actuelles - août	29 285	1 425	4,87%	29 500	1 500	1 430	4,85%	0,35%
RESABOOK EVENEMENT St Laurent de Neste	3 ^e festival Saute mouton à Nestier, avril	111 038	2 000	1,80%	99 200	4 000	2 500	2,52%	25,00%
ASSOCIATION 6 SONS Bordères/Echez	7 ^{ème} festival "L'Echez Musical"	12 262	500	4,08%	15 886	1 000	450	2,83%	-10,00%
ASSOCIATION ROCKABILLY Tarbes	Festival de Rockabilly à Tarbes				51 550	3 000	0	0,00%	
COMITE DES FETES PIERREFITTE NESTALAS	Organisation journée 'Cuba Hoy'				13 508	NC	0	0,00%	
ASSOCIATION CUBA SI France Hautes-Pyrénées	Organisation d'une "Fiesta Cubaine" à Capvern en août	7 080		0,00%	8 600	1 200	300	3,49%	
ASSOCIATION LEZART-MANIAK Monléon-Magnoac	Organisation Festival Samba-RépercuSSION 22,23,24 juillet				117 400	7 000	2 000	1,70%	
ASSOCIATION DRAGON DE LUXE Lourès-Barousse	Organisation du Rock'Estival	9 419		0,00%	29 200	2 000	500	1,71%	
LES AMIS DE BARBAZAN-DEBAT	Organisation du Festival Barbazik et du festival Barbakids	8 016			8 525	2 000	0	0,00%	
ASSOCIATION MUCHAS BANDAS Argelès-Gazost	Organisation Festival Muchas bandas Argelès-Gazost				35 000	5 000	0	0,00%	
LES VAILLANTS D'OSSUN Ossun	Organisation d'un festival international folklorique les 13 et 14 août				10 280	3 180	0	0,00%	

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	Taux d'aide en %
FESTIVALS ARTS PLASTIQUES ET VISUELS								
FESTIVAL D'ANERES	18 ème festival du cinéma muet et piano parlant en mai	60 482	4 500	7,44%	80 000	5 000	4 300	5,38%
RENCONTRES LYCEENNES DE VIDEO Bagnères-de-Bigorre	28èmes Rencontres lycéennes de vidéo -mai 2016	46 793	5 000	10,69%	64 000	5 000	4 500	7,03%
ASSOCIATION CAUTERETS 6 MAI	12ème festival international du film freiride	44 426	4 250	9,57%	48 450	4 250	3 830	7,91%
COMMUNE DE CAUTERETS	2° festival d'image Nature et Montagne	59 500	1 500	2,56%	51 000	2 000	1 500	2,94%
ASSOCIATION PELEYRE - Saint Lanne	3 édition de la Quinzaine de l'image en Madiranais	8 469			5 980	500	300	5,02%
COMITE DES FETES DE BOURISP	Organisation des journées du reportage du 16 au 19 juin				11 000	3 000	0	0,00%
TOTAL FESTIVALS								
182 260								
COMPAGNIES PROFESSIONNELLES								
THEATRE								
COMPAGNIE THEATRE DE LA BULLE - Tarbes	Création et diffusion de spectacles	32 812	3 420	10,42%	35 060	5 000	3 100	8,84%
COMPAGNIE THEATRE DU JEU - Tarbes	Création et diffusion de spectacles (Du côté de chez Momo) et Ecole des Arts du spectacle	37 841	2 850	7,53%	45 850	4 000	2 850	6,22%
COMPAGNIE DE LA ROSE Maubourguet	Création et diffusion de spectacles ("le choix du sexe" et "Le meilleur spectacle") et ateliers de théâtre	20 008	1 800	9,00%	58 046	2 500	1 800	3,10%
THEATRE DE L'OR BLEU Tarbes	Création et diffusion de spectacles "Drames de princesses : Jackie" et 20 ème Semaine russe	43 200	3 500	8,10%	47 500	5 000	4 000	8,42%
COMPAGNIE IL EST UNE FOIS - Tarbes	Création et diffusion de spectacles (Nais)	69 918	2 000	2,86%	87 618	5 000	2 000	2,28%
THEATRE FEBUS - Argelès-Gazost	Création et diffusion de spectacles (Viktor Lamouche)	7 500	2 000	26,67%	8 500	2 000	1 000	11,76%
A.R.F.O - Tarbes	Création et diffusion de spectacles par la Cie l'illustre Corsaire et ateliers	31 640	2 500	7,90%	68 870	4 500	2 250	3,27%
COMPAGNIE DES IMPROSTEURS - Tarbes	Création et diffusion de spectacles (Discrimination)	45 964	1 500	3,26%	47 400	5 000	1 500	3,16%
COMPAGNIE LES PIEDS DANS LE PLAT Séméac	Création et diffusion de spectacles (Héritage)	15 296	1 500	9,81%	20 000	2 500	1 400	7,00%
COMPAGNIE LES JOLIES CHOSES- Barèges	Création et diffusion de spectacles	37 059	1 500	4,05%	31 500	2 000	1 500	4,76%
LE THEATRE DECOMPOSE Vic-en-Bigorre	Création et diffusion de spectacles	32 150	1 500	4,67%	22 420	5 000	1 500	6,69%
THEATRE DU MATIN - Aureilhan	Création et diffusion de spectacles	25 106	700	2,79%	11 500	1 500	700	6,09%
COMPAGNIE LES NEZBULLEUSES Maubourguet	Création et diffusion de spectacles pour la petite enfance	23 268	600	2,58%	20 430	1 000	600	2,94%
Cie théâtre HIPOTENGO Bagnères-de-Bigorre	Création et diffusion de spectacles (Vidéo : Le temps des engagements)	14 973	700	4,68%	11 500	1 500	600	5,22%
-14,29%								

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016

Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide en %
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	
COMPAGNIE ALIOKA Campan	Création et diffusion de cirque contemporain	31 420	600	1,91%	37 010	4 000	600	1,62%
EQUIPE DE REALISATION Tarbes	Création et diffusion (Une saison avant la tragédie de Macbeth)				48 854	4 000	1 500	3,07%
DANSE								
ASSOCIATION DANS'6 T Tarbes	Création et diffusion spectacles (Libres)	61 092	2 000	3,27%	49 300	10 000	2 000	4,06%
	Création et diffusion spectacles (Génération Jukebox)				24 250	1 000	0	0,00%
TOTAL COMPAGNIES PROFESSIONNELLES							28 900	
PRATIQUES ARTISTIQUES ET DIFFUSION								
THEATRE - ARTS DE LA RUE COLLEGE PAUL ELUARD - Tarbes	Aide pour classe à horaires aménagés théâtre (CHAT) pour l'année 2014-2015	23 850	3 000	12,58%	24 600	3 000	3 000	12,20%
COMPAGNIE DU BALUCHON - Tarbes	Fonctionnement des ateliers de théâtre et création spectacle	64 715	3 000	4,64%	67 500	7 000	2 700	4,00%
LA PORTE BLEUE Tarbes	Fonctionnement des ateliers de théâtre et création du festival 1ères mises en scène	63 753	1 500	2,35%	66 350	2 500	1 500	2,26%
THEATRE A DIX SOUS Baudéan	Fonctionnement des ateliers de théâtre	3 587	600	16,73%	2 630	650	400	15,21%
ECOLE DE CIRQUE PASSING Tarbes	Fonctionnement de l'école de cirque	167 458	5 000	2,99%	191 600	10 000	4 500	2,35%
SOCIETE DES AMIS DE MADAME CAMPAN Campan	Rencontres des marionnettes et du théâtre en août	6 211	800	12,88%	8 930	1 000	700	7,84%
MUSIQUE								
ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE	Ecoles de musiques du département et sociétés fédérées		83 380				75 000	-10,05%
CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL HENRI DUPARC - Tarbes	Enseignement et pratiques de la musique et de la danse	2 882 215	110 000	3,82%	2 877 276	110 000	99 000	-10,00%
FEDERATION DES SOCIETES MUSICALES DES HAUTES-PYRENEES	Organisation des activités fédérées	45 140	19 000	42,09%	38 980	19 000	17 100	43,87%
ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE TARDES HAUTES-PYRENEES	Fonctionnement	62 779	19 400	30,90%	61 400	19 400	16 400	26,71%
CHORALE DU LAVEDAN Argelès-Gazost	Diffusion de concerts par la chorale Chœurs du Lavedan	17 484	1 100	6,29%	26 800	1 500	1 000	3,73%
A.R.C.A.L - Arreau	Création et diffusion "El Barberillo de Lavapies"	21 357	4 000	18,73%	24 130	4 500	3 600	14,92%
COMPAGNIE ESOPÉ - Lourdes	Diffusion de la comédie musicale "Le poids du cartable"	40 664	3 700	9,10%	44 210	5 000	3 400	7,69%
NOESIS ARTS ET CULTURE Boulogne-Billancourt	Organisation des 11èmes Rencontres musicales du Magnoac (Master class et concerts) - juillet	3 870	1 425	36,82%	10 600	2 000	1 000	9,43%
ENSEMBLE VOCAL DE BIGORRE Tournay	Diffusion de concerts	2 275			10 300	800	0	0,00%

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016

Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015		2016			Evolution de l'aide	
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée		Subv. accordée
CHŒUR DE TARBES HAUTES-PYRENEES Tarbes	Diffusion de concerts				23 500	5 000	0	0,00%
FOYER RURAL D'OURSBELILLE DANSE	Organisation des 19èmes Rencontres chorales "Vocales"	1 112	200	17,99%	2 050		0	0,00%
CENTRE CHOREGRAPHIQUE ET MUSICAL DE LA NESTE St-Laurent-de-Neste	Accueil stages et spectacles	21 969	500	2,28%	7 736	1 500	0	0,00%
ASSOCIATION CULTURELLE LAIQUE DU CANTON DE TOURNAY MUSIQUES ACTUELLES	Manifestation "Mai découvertes culturelles à Tournay"	2 528	200	7,91%	3 400	300	200	5,88%
LES ROBINS DES BOIS - Tarbes	Projet culturel d'éducation artistique auprès des publics défavorisés	79 002	2 375	3,01%	74 000	5 000	2 500	3,38%
ASSOCIATION GUIT'ARPEGES Tarbes	Programmation de concerts de guitare et instruments à cordes pincées	3 850	500	12,99%	6 500	500	400	6,15%
ECOUTE PAROLE CREATION Castelnau-Rivière-Basse	Organisation des Enfants du Riff et d'un spectacle de théâtre	21 417			24 060	5 000	0	0,00%
TOTAL PRATIQUES ARTISTIQUES		232 400						
ARTS PLASTIQUES								
CUMAV 65 Saint-Sever-de-Rustan	Fonctionnement et organisation de manifestations pour le développement du cinéma documentaire en Midi-Pyrénées	34 988	5 000	14,29%	56 400	6 500	4 500	7,98%
CARTOON PATE Salles-Argeles	Fonctionnement d'ateliers cinéma d'animation jeune public	15 130	800	5,29%	16 700	1 200	600	3,59%
SAINT SEVER EN COULEURS Saint-Sever-de-Rustan	Organisation du 20ème Salon de peinture et de sculpture et exposition "Iles 20 ans de Saint Sever en Couleurs"	3 856	1 000	25,93%	11 850	2 500	2 000	16,88%
AMICALE DES ARTS DE SEMEAC - Séméac	Organisation du 52° salon de peinture en octobre	5 295	800	15,11%	3 492	500	400	11,45%
AMIS DES ARTS DE TARBES ET DE LA BIGORRE - Tarbes	Organisation d'un salon de peinture en octobre	5 294	300	5,67%	5 690	300	0	0,00%
ASSOCIATION VIE TA MINE'S Sauveterre	Organisation du 16ème salon de peinture en mai	1 754	300	17,10%	1 900	300	0	0,00%
OMNIBUS Tarbes	Fonctionnement d'un lieu de création contemporaine et parcours photographique dans Tarbes	3 063	0	0,00%	22 650	2 500	1 700	7,51%
LE TRANSFO C2 L'ART - Arreau	Expositions d'art contemporain et rencontres culturelles				6 440	2 000	0	0,00%
FOYER CULTUREL SAINT-LARY SOULAN	Organisation journée artisanat d'art et vieux métiers				2 000	500		0,00%
IMPACT PHOTOGRAPHIE Tarbes	Organisation d'un concours photo sur Internet				2 100	500	0	0,00%
TOTAL ARTS PLASTIQUES		9 200						
TOTAL GENERAL		840 860						

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	
LITTÉRATURE								
Chapitre 933-311, article 6574, env. 8164 45 000 €								
ATELIER IMAGINAIRE Juilian	Organisation de la 31 ^{ème} Quinzaine culturelle et artistique et de la 28 ^{ème} opération "2000 jeunes" en octobre 2016 à Lourdes et à Tarbes	114 387	28 500	25%	105 000	28 500	25 000	23,81%
LIVRES EN BIGORRE - Tournay	Fonctionnement et activités éditoriales	18 577	11 000	59%	24 181	12 000	10 700	44,25%
ASSOCIATION LIVRE PYRENEEN D'AURE ET DU SOBRARBE Saint-Lary	Organisation de la 7ème fête du Livre Pyrénéen d'Aure et du Sobrarbe		1 000		11 500	1 000	950	8,26%
ASSOCIATION BINAROS - Gerde	Organisation de la 6ème édition du Salon du Livre Pyrénéen à Gerde en octobre	16 189	1 425	9%	16 325	1 425	1 350	8,27%
ASSOCIATION LES MANGE BULLES Odos	Organisation d'un festival de BD à Odos				8 026	700	600	7,48%
ASSOCIATION ARTHESIA Lannemezan	Organisation de la 3 ^e édition du Salon de la culture asiatique S-O GEETAKU	5 589	0	0%	10 930	1 500	1 000	9,15%
ASSOCIATION LA MALLE D'AURORE Tarbes	Publications et organisation de manifestations poétiques	2 297	500	22%	2 850	500	400	14,04%
EDITIONS MONHELIOS - Pau	Publication du livres de photographies de Philippe Dumoulin " Paysans d'altitude"				14 130	3 500	2 300	16,28%
EDITIONS JOURS DES ARTS - Lourdes	Publication du "Bestiaire Renaissance dans les Hautes-Pyrénées" d'Alain Lacoste et Laure Latané-Bey	14 053	2 000	14%	3 875	1 200	600	15,48%
EDITIONS CAIRN - Pau	Publication de l'ouvrage de Bertrand Lamon "L'épuration dans les Hautes-Pyrénées"		2 500		12 100	3 000	1 000	8,26%
TOTAL LITTÉRATURE					43 900			

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016

Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015		2016			Evolution de l'aide en %	
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée		Subv. accordée
HISTOIRE ET PATRIMOINE								
Chapitre 933-311, article 6574, env. 38029 SYNDICAT MIXTE DES VALLEES D'AURE ET DU LOURON Arreau	Participation au fonctionnement du Pays d'Art et d'Histoire des vallées d'Aure et du Louron	116 863	25 000	21,39%	95 150	25 000	26,27%	
COMMUNAUTE DE COMMUNES ADOUR RUSTAN ARROS (CCARA) Rabastens de Bigorre	Participation au maintien de l'activité culturelle et touristique de l'abbaye, pérennisation de l'emploi d'accueil et de visite du site	36 752	12 000	32,65%	38 000	12 000	31,58%	
ASSOCIATION PATRIMOINE DES HAUTES PYRENEES Bonnemazon	Fonctionnement de l'association, promotion et valorisation du patrimoine rural du département et mise en réseau des différents acteurs du patrimoine sur le territoire.	29 763	8 550	28,73%	29 408	9 000	26,18%	
CONNAISSANCE DES FERRERE ET DU BAROQUE PYRENEEN Asté	Participation à l'inventaire du Patrimoine engagé par le Département	4 750	3 000	63,16%	4 750	3 000	63,16%	
	Fonctionnement de l'association, promotion du patrimoine baroque pyrénéen	15 812	1 500	9,49%	18 325	4 500	1 500	8,19%
	Participation à l'inventaire du Patrimoine engagé par le Département	4 430	3 000	67,72%	4 430	4 000	3 000	67,72%
CENTRE PERMANENT D'INITIATIVES POUR L'ENVIRONNEMENT (CPIE) Bagnères de Bigorre	Participation à l'inventaire du Patrimoine engagé par le Département	4 185	2 100	50,18%	4 185	2 100	50,18%	
COMITE DEPARTEMENTAL D'ORGANISATION D'EXPOSITIONS DU TRAVAIL Maubourguet	Organisation du 26ème concours "Un des meilleurs ouvriers de France"	2 873	2 850	99,20%	3 500	2 850	2 600	74,29%
SOCIETE NATIONALE DES MEILLEURS OUVRIERS DE France Séméac	Organisation du concours "Un des meilleurs apprentis de France"	7 822	1 100	14,06%	8 410	1 100	1 100	13,08%
SOCIETE D'ENCOURAGEMENT AUX METIERS D'ART Tarbes	Organisation de manifestations pour la promotion des métiers d'art dans les HP : Prix Sema Jeunes, Prix Sema 2016, classe de sensibilisation aux métiers d'art, Préparation des Journées européennes des métiers d'art 2016...	3 135	750	23,92%	6 385	750	650	10,18%
COMMUNAUTE DE COMMUNES NESTE BARONNIES La Barthe de Neste	Mise en valeur culturelle et événementielle des grottes de Labastide et du gouffre d'Esparros	2 860	1 000	34,97%	4 750	2 000	0	0,00%
D'OUN BIENES-OUN BAS Arbéost	Valorisation du patrimoine culturel immatériel dans les vallées de l'Ouzoum et du val d'Azun	23 794	1 500	6,30%	13 000	2 000	1 500	11,54%
LES MARBRÉS DE L'ESPIADET Campan	Organisation de manifestations estivales pour la mise en valeur de la carrière de marbre de Payolle	9 380	950	10,13%	10 080	900	850	8,43%

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide en %
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	
ASSOCIATION "LES AMIS DE ST SEVER DE RUSTAN" Saint-Sever-de-Rustan	Fonctionnement de l'association, animation et mise en valeur de l'Abbaye de Saint Sever de Rustan	1 231	600	48,74%	1 250	600	250	20,00%
ASSOCIATION LES AMIS DE SAINT JACQUES St-Lary-Soulan	Organisation de manifestations médiévales sur différents sites du département		400	#DIV/0!	4 600	400	0	
LES AMIS DU MOULIN DE LA MOUSQUERE Sailhan	Organisation d'animations et de manifestations sur le site du moulin (visites, démonstrations, expositions...)	5 367	300	5,59%	5 800	300	200	5,17%
LES AMIS DU MUSEE PYRENEEN Lourdes	Publication de la revue trimestrielle "Pyrénées"	37 510	3 800	10,13%	37 500	3 800	3 800	10,13%
LES AMIS DE LA REVUE PYRENEENNE Tarbes	Publication de "La Revue Pyrénéenne"	36 428	950	2,61%	37 780	950	950	2,51%
SOCIETE DES ETUDES DU COMMINGES Saint-Gaudens	Publication de "La revue de Comminges et des Pyrénées centrales"	23 965	500	2,09%	19 610	500	500	2,55%
INSTITUT DEPARTEMENTAL CGT D'HISTOIRE SOCIALE Tarbes	exposition sur les luttes de 1936, travaux de recherche sur les congés payés et les retraites complémentaires, diffusion du film "la Sociale"	6 586	1 000	15,18%	6 550	2 500	1 000	15,27%
OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS (ONAC) Tarbes	Organisation d'opérations mémorielles liées au centenaire de la Grande guerre, au 70e anniversaire de la Seconde guerre Mondiale et 60e anniversaire de la fin de la Guerre d'Indochine	6 098	400	6,56%	5 180	500	400	7,72%
ASSOCIATION DES FONDATEURS, CONTINUATEURS ET AMIS DU MUSEE DE LA DEPORTATION ET DE LA RESISTANCE (AFCAMD) - Tarbes	Organisation du voyage des lauréats du "Concours National de la Résistance et de la Déportation"	9 140	5 000	54,70%	10 270	5 000	5 000	48,69%
AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS VOLONTAIRES DU REGIMENT DE BIGORRE F.F.I.	Subvention de fonctionnement et déplacement à Rétaud	1 645	300	18,24%	1 675	300	300	11,94%
AMICALE DES HAUTES-PYRENEES DES ANCIENS GUERRILLERS ESPAGNOLS Tarbes	Organisation de diverses manifestation mémorielles	5 294	300	5,67%	6 984	900	300	4,30%
NOUVELLES DEMANDES								
FONDATION DU PATRIMOINE (DELEGATION REGIONALE ET DEPARTEMENTALE) Toulouse	Fonctionnement de la délégation départementale (bénévoles)				130 000		2 000	1,54%
ADIRP Tarbes	Exposition et manifestations sur le camp de Mauthausen en partenariat avec l'AFMD, les anciens guenilleros, Ceux de RAWA-RUSKA 65 et l'asso. Culturelle Israélite de Tarbes et des HP				3 625	1 200	1 000	27,59%

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	Taux d'aide en %
COMMUNE DE BEAUDEAN	Projet de coopération France Espagne PATRIM+ qui a pour but de consolider et développer le réseau PATRIM, réseau touristique pyrénéen de musées, écomusées et centres d'interprétation du patrimoine				200 000	10 000	1 240	0,62%
ASSOCIATION PORTRAITS CRACHES Toulouse	Edition d'un ouvrage en lien avec l'exposition "Les travailleurs indochinois en région toulousaine pendant les deux guerres mondiales" en partenariat avec l'université Jean Jaurès qui présente de nombreux exemples pyrénéens - labellisée centenaire 14-18, accompagnée de supports pédagogiques				23 500	250	250	1,06%
ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE DE LANNEMEZAN Lannemezan	Maintien de l'orgue en bon état et organisation de concerts				2 179	300	300	
SOCIETE RAMOND	Publication du recueil des actes du congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées				6 462	NC	400	6,19%
SECTION DE LA MEDAILLE MILITAIRE DE LANNEMEZAN	Renouvellement de drapeau				1 628	400	400	24,57%
PARC NATIONAL DES PYRENEES Tarbes	Réalisation d'un espace muséographique dédié à Achille Fould				4 500	1 500	800	17,78%
REJETS								
FNACA 65 Tarbes	Organisation du 27e congrès départemental avec le comité de Maubourguet				10 120	500	0	0,00%
ADIRP (Association départementale des déportés, internés, résistants et patriotes des Hautes-Pyrénées) Tarbes	Aide au fonctionnement : hommage aux déportés et résistants ; plaques commémoratives ; manifestations diverses				4 818		0	
ETHS CIDERAYRES Clarac	Mise en valeur du patrimoine et vie du village (fleurissement, chemins de randonnées, café solidaire, exposition des "artistes" du village)				1 000	300	0	
KDRILL PROD Bordeaux (33)	Production et réalisation d'un documentaire télé sur le crash d'un avion allié dans le massif du Douly, à Nistos, en juillet 1944.				144 167	non précisé	0	
TOTAL HISTOIRE ET PATRIMOINE							80 090	

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016

Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	
CULTURE OCCITANE ET TERRITOIRE								
Chapitre 933-311. Article 6574, Env 261								
ASSOCIATION "PARLEM" Laloubère	Intervenants	95 458	47 775	50%	93 600	46 800	46 800	50,00%
	Fonctionnement	38 206	10 000	26%	40 370	10 000	9 000	22,29%
FEDERATION DES CALANDRETAS DES HAUTES-PYRENEES Laloubère	Fonctionnement des écoles et du collège	50 673	23 000	45%	41 500	25 000	23 000	55,42%
ETHS PLANTAGULHES D'IBOS Ibos	Organisation 38e Hesteyade de Bigorre les 15/16/17/04/2016 et mises aux normes graphiques des textes en occitan	28 319	7 850	28%	28 960	9 100	7 850	27,11%
ASSOCIATION "ETHS ARREPOPETS" Avezac-Prat-Lahitte	Organisation 18e festival RenconTrad du 29 au 31/07/2016	15 793	1 800	11%	17 900	2 000	1 700	9,50%
NUMERICULTURE GASCOGNE Lalanne-Trie	Fonctionnement	20 451	1 900	9%	20 000	4 000	1 700	8,50%
LO CONGRES PERMANENT DE LA LENGA OCCITANA Billère (64)	Fonctionnement	157 000	900	1%	125 496	900	800	0,64%
MAISON DE LA CULTURA OCCITANA - Laloubère	Fonctionnement	9 261	1 000	11%	16 065	2 000	900	5,60%
ASSOCIATION DE SOUTIEN A RADIO PAIS BIGORRE Lescurry	Production d'émissions radiophoniques en occitan	23 967	6 435	27%	26 000	7 000	5 200	20,00%
ESCOLA GASTON FEBUS / ASSOCIATION CHÂTEAU DE MAUVEZIN Mauvezin	Organisation d'animations estivales et Fête médiévale les 6 et 7 aout 2016	10 790	1 400	13%	66 000	10 000	1 400	2,12%
ASSOCIATION "FOIRE DE LA SAINT MICHEL DE GUCHAN"	Organisation de la foire annuelle	4 014	570	14%	4 315 non précisé		510	11,82%
FOYER RURAL D'IZAOURT	Organisation spectacle son et lumière	16 553	2 375	14%	12 000	3 000	1 680	14,00%
SYNDICAT THERMAL ET TOURISTIQUE DE LA HAUTE VALLEE DU LOURON Loudenvielle	Organisation de la 25e foire aux traditions pyrénéennes de Génos-Loudenvielle	40 145	2 375	6%	39 700	3 800	2 100	5,29%
ASSOCIATION MAUBOURGUET TOROS	Organisation d'une journée taurine le 22 août 2016 à Maubourguet	24 774	1 900	8%	30 000	1 900	700	2,33%

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016				Evolution de l'aide
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	Taux d'aide en %	
CLUB TAURIN DE CASTELNAU-RIVIERE-BASSE	Organisation de deux spectacles tauronomachiques	22 302	2 300	10%	20 443	2 500	2 050	10,03%	-10,87%
FOYER D'ANIMATION POPULAIRE DE SEMEAC	Organisation de la course landaise du 15/08/2016	8 403	950	11%	9 600	1 200	860	8,96%	-9,47%
FEDERATION FRANCAISE DE LA COURSE LANDAISE / COMITE REGIONAL DE L'ARMAGNAC	Projet scolaire "gascon et course landaise"	5 795	500	9%	25 550	500	500	1,96%	
VIGUERIE ROYALE DU MADIRAN Madiran	Fonctionnement	5 122	1 300	25%	5 300	1 300	800	15,09%	-38,46%
CONFRIERIE DU HARICOT TARBAIS Tarbes	Fonctionnement	9 473	1 300	14%	6 960	1 300	800	11,49%	-38,46%
L'AROU CONFRIERIE DU NOIR DE BIGORRE Bonnemazon	Fonctionnement	11 332	1 300	11,47%	4 261	1 300	500	11,73%	-61,54%
CONFRIERIE DE LA GARBURE BIGOURDANE Argeles-Gazost	Organisation des 18e confréries gastronomiques à Argeles-Gazost	5 700	600	10,53%	6 650	800	0		
CONFRIERIE DE L'OIGNON DOUX DE TREBONS Trébons	Fonctionnement	2 241	710	31,68%	2 550	710	560	21,96%	-21,13%
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'AZUN Arrens-Marsous	Organisation de l'évènement "Terre de montagne, fête agricole du Val d'Azun" les 7, 8 et 9/10/2016	52 123	5 000	9,59%	60 000	5 000	4 500	7,50%	-10,00%
GDA DU CANTON D'AUCUN	Fête de la transhumance d'Estaing le 4 juin 2016	3 767	350	9,29%	5 000	1 000	300	6,00%	-14,29%
COMITE DES FETES DE LUZ-SAINT-SAUVEUR	Organisation de la foire aux côtelettes de Luz Saint Sauveur et de la promotion d'AOC du Barèges-Gavarrie	22 428	1 200	5,35%	26 700	1 200	0	0,00%	
ASSOCIATION AGRILAND D'ANTAN A MAINTENANT Maubourguet	Organisation d'une foire de la Saint-Michel en octobre	7 993	400	5,00%	9 924	700	0	0,00%	
ASSOCIATION LES MARIOLLES Campan	Organisation de la Fête des Mariolles les 8, 9 et 10/07/2016 à Campan.	12 997	300	2,31%	14 220	500	0	0,00%	
OFFICE DE TOURISME DE TARDES	Organisation 12e édition du salon Terro'Art les 24 et 25/09/2016	17 630	1 000	5,67%	22 000	3 000	900	4,09%	-10,00%
AMICALE DES BIGOURDANS DE PARIS Boulogne-Billancourt	Fonctionnement	2 888	475	16,45%	3 650	600	0	0,00%	

SUBVENTIONS ACTIONS CULTURELLES 2016
Renouvellements et nouvelles demandes

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	OBJET DE LA DEMANDE	2015			2016			Evolution de l'aide
		Budget réalisé	Subv. attribuée	Taux d'aide en %	Budget prévision.	Subv. sollicitée	Subv. accordée	Taux d'aide en %
LA ROUTE DE LA TRANSHUMANCE HIVERNALE Toulouse (32)	Animations connexes à la transhumance d'un troupeau d'ovins des Hautes-Pyrénées (lac d'Estang) à la Gironde.	11 822	500	4,23%	22 220	1 000	500	2,25%
NOUVELLES DEMANDES								
ASSOCIATION "PLAVENGUTS" Avezac-Prat-Lahitte	Ateliers d'apprentissage du gascon pour adultes				1 170	740	250	21,37%
PROPOSITIONS DE REJET								
ASSOCIATION "LES PASTOURELLES DE CAMPAN" - Campan	Organisation de rencontre de groupes folkloriques "Era Hesta Annau" les 18 et 19 juin 2016				20 000	3 000	0	
ANE ET TRADITIONS Labassère	5e Fête de l'âne et des métiers de traditions 16 et 17/07/2016	13 287	0		12 120	700	0	
ASSOCIATION "PASSEJADAS" Pouzac	Fonctionnement de l'association, achat de matériel de sonorisation et enregistrement de CD						0	
ASSOCIATION "EN CADENCE" Bun	Organisation d'un festival de musique traditionnelle les 3 et 4 septembre 2016 à Arrens				20 200	2 500	0	
CERCLE TAURIN TARBAIS LA MULETA Tarbes	Organisation de rencontres et de voyages pour les membres de l'association	6 117	0		5 390	500	0	
	Organisation des 37e journées de la tauromachie à Tarbes pour les 30 ans de l'association				1 670	500	0	
ASSOCIATION "BUXUS DRACONIS" Toulouse	Fonctionnement de l'association				63 500	500	0	
TOTAL CULTURE OCCITANE ET TERRITOIRE							115 860	

SOCIETES FEDEREES 2016

Sociétés	Budget 2015 réalisé	Subvention 2015	Taux en %	Budget 2016 prévisionnel	Subvention sollicitée	Subvention 2016	Taux en %	
CHORALE D'AUREILHAN et CAVALCADE	40 726,00	200,00	0,49%	28 020,00	200,00	0,00		-100%
ENSEMBLE CHORAL BAGNERAIS	1 378,00	130,00	9,43%	1 606,00	150,00	0,00		-100%
CHANTEURS DE BORDERES	pas de demande			500,00	350,00	0,00		
UNION CHORALE MIXTE DE MAUBOURGUET	6 417,00	300,00	4,68%	8 500,00	500,00	300,00	3,53%	0%
LES CHŒURS GALAN	1 803,00	190,00	10,54%	2 800,00	190,00	0,00		-100%
LES VOIX DU PLATEAU	19 799,00	350,00	1,77%	10 350,00	350,00	350,00	3,38%	0%
ACJ Harmonia	7 525,00	350,00	4,65%	8 000,00	500,00	300,00	3,75%	-14%
ACJ Branche Or	4 210,00	350,00	8,31%	4 861,00	350,00	300,00	6,17%	-14%
ACCORDÉON CLUB D'ASTUGUE	2 960,00	200,00	6,76%	3 153,00	NC	0,00		-100%
ACCORDEON CLUB BAGNERAIS	3 115,00	200,00	6,42%	3 380,00	200,00	0,00		-100%
ACCORDÉON CLUB DE SEMEAC	11 631,00	340,00	2,92%	11 500,00	400,00	0,00		-100%
BIG BAND 65	6 397,00	180,00	2,81%	5 260,00	200,00	200,00	3,80%	11%
TARBES ODOS JAZZ	8 388,00	HD		9 000,00	1 000,00	0,00		
ADIP TARBES/MANDOLINES DE BIGORRE	4 153,00	200,00	4,82%	4 130,00	200,00	200,00	4,84%	0%
LA MANDOLINATA	pas de demande	0,00		3 500,00	500,00	0,00		
TOTAL		3 540,00			5 090,00	1 650,00		

Montant 2016 à répartir : 75000€ -1650 € (Stés, Fédérées)

73 350

ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE 2016

montant 2015: 83380 € - 3540€ (Stés fédérées) = 79840€

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	SUBVENTIONS OBTENUES EN 2015	NOMBRE D'ELEVES	HEURES ENSEIGNEES PAR SEMAINE	DISCIPLINES ENSEIGNEES	ELEVES AVEC MENTIONS	SALAIRES	SUBV. SUR CRITERES QUANTITATIFS	SUBV. SUR CRITERES QUALITATIFS	SUBV SUR CRITERES ECONOMIQUES	MONTANT SUBVENTION 2016
A . D . A . C .										
Ecole de Musique de Castelnaud-Magnoac et de Loures-Barousse	2 176	57	15	6	31	12 700	623,92	898,74	232,19	1 755
ARGELES-GAZOST										
Société Musicale du Lavedan	2 101	64	32	8	17	24 085	946,30	714,83	440,35	2 101
ARNE										
Ecole de Musique d'Arné	1 679	59	19	6	1	5 500	702,13	302,66	100,56	1 105
ARRENS-MARSOUS										
Ecole de Musique "Club des Jeunes d'Azun"	1 197	32	19	6		19 328	521,79	282,80	353,37	1 158
ARREAU										
Association Rencontres et Cultures de l'Aure et du Lournon (ARCAL)	3 418	143	50	7		66 000	1765,81	329,93	1206,68	3 302
AUREILHAN										
Association Sportive et Culturelle d'Aureilhan	5 367	131	76	12	34	97 600	2107,21	1241,14	1784,43	5 133
BAGNERES DE BIGORRE										
Harmonie Bagnérise	2 615	114	37	8	46	37 500	1361,33	1291,04	685,61	3 338
BORDERES sur L'ECHAZ										
Société Musicale Borderaise	3 467	93	43	8	20	74 105	1318,35	774,44	1354,87	3 448
BOURS										
- Association "Pro Musica"	1 251	35	20	4	6	19 930	558,04	307,74	364,38	1 230
- Ensemble Musical Boursois	470	22	9	4	0	0	292,86	188,53	0,00	481
BURG										
Association Musicale de Burg	755	18	12	4	7	7 000	314,79	327,61	127,98	770
CAPVERN										
Association Musicale Capvernoise	2 710	89	31	9	29	20 413	1097,07	1000,40	373,21	2 471
CASTELNAU RIVIERE BASSE										
Ecole Parole Création	843	32	22	4		15 100	570,43	188,53	276,07	1 035
GALAN										
Ecole de Musique	912	22	13	5	0	9 660	357,72	235,66	176,61	770
HECHES- REBOUC										
Association Musicale "La Serinette"	498	8	4	2	5	4 100	118,29	193,61	74,96	387
HORGUES										
Association Croche-Pieds (regroupement Barbazan et Horgues)	690	11	9	3	2	6 705	219,39	181,14	122,59	523
IBOS										
Ecole Municipale de musique d'Ibos"Maurice Ravel"	2 279	42	20	7	8	27 100	604,80	488,88	495,47	1 589
JUILLAN										
Ecole de Musique "Les Amis de la Musique de Juillan"	1 272	32	18	7	0	0	505,58	329,93	0,00	836
LANNEMEZAN										
Société Musicale du Plateau de Lannemezan	4 449	145	62	12	45	43 000	1973,73	1459,70	786,17	4 220

Etaient présents : Monsieur Michel PÉLIEU, Madame Joëlle ABADIE, Madame Maryse BEYRIE, Monsieur Jean BURON, Madame Andrée DOUBRERE, Monsieur André FOURCADE, Monsieur Jean GLAVANY, Monsieur Jean GUILHAS, Madame Isabelle LAFOURCADE, Monsieur Laurent LAGES, Madame Monique LAMON, Monsieur David LARRAZABAL, Madame Isabelle LOUBRADOU, Monsieur José MARTHE, Monsieur Jean-Christian PEDEBOY, Madame Chantal ROBIN-RODRIGO, Madame Virginie SIANI WEMBOU, Monsieur Bernard VERDIER, Madame Catherine VILLEGAS.

Absent(s) excusé(s) : Madame Josette BOURDEU, Monsieur Jacques BRUNE, Monsieur Gilles CRASPAY, Madame Nicole DARRIEUTORT, Monsieur Frédéric LAVAL, Madame Pascale PERALDI

12 - FRAIS DES ELUS POUR L'EXERCICE DE LEUR MANDAT

Vu le rapport de M. le Président concluant à donner mandat spécial aux Conseillers Départementaux.

Les modalités de remboursement de frais des Conseillers Départementaux, pour l'exercice de leur mandat électif, sont prévus notamment par :

- l'article L3123-19 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- le décret n°90-910 du 3 septembre 1992 relatif aux indemnités de déplacement et au remboursement des frais supplémentaires résultant des mandats spéciaux des membres des Conseils Généraux et des Conseils Régionaux ;
- le décret n°2006-781 du 3/07/2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'Etat.

Par délibération du 2 avril 2015, le Conseil Départemental a délégué à la Commission Permanente le pouvoir de donner mandat à ses membres pour participer aux réunions et événements dans l'intérêt du Département et ainsi approuver les remboursements des frais liés à l'exercice de ces mandats spéciaux.

Sous la Présidence de M. Michel Pélieu, Président,

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique – d'entériner le déplacement de M. Gilles Craspay qui a participé, suite à la candidature du Département aux Réseaux thématiques French Tech, à l'audition du projet sur la thématique de la Transition énergétique, le 26 mai 2016 à Bercy.

LE PRESIDENT,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke ending in a small vertical tick.

Michel PÉLIEU